Castella de Labarre

Commune de Foix- Département de l'Ariège - Région Occitanie

Compte-rendu d'opération de fouille programmée Juillet 2022



Thomas Briand et Laurent Claeys pour l'association des amis du Castella de Labarre (2ACL)

Avec les contributions de Philippe Boscariol (agence Rivère et Boscariol), Emeline Grisoni, Alain Le Marrec et Nicolas Portet (LandArc)

Et le soutien de











Sommaire

| Remerciements | 5 |
|--|--------|
| Fiche signalétique | 6 |
| Thesaurus | 7 |
| Notice scientifique | 8 |
| Autorisations DRAC et DiRSO | 10 |
| 1 Informations générales et administratives | 14 |
| 1.1 Partenaires administratifs | 15 |
| 1.2 Financements | 15 |
| 1.3 Activités de fouille et de post-fouille | 16 |
| 1.4 Équipe scientifique | 16 |
| 1.5 Accueil des agents du SRA et du public | 16 |
| 2 Contextes géographique et géologique, historique des recherches et problémat | ique17 |
| 2.1 Contexte géographique | |
| 2.2 Géologie (Alain Le Marrec) | |
| 2.2.1 Contexte géologique | |
| 2.2.2 Lithologie | |
| 2.2.3 Fracturation | 27 |
| 2.3 Historique des recherches | 29 |
| 2.3.1 Contexte général | |
| 2.3.2 Une association, 2ACL | |
| 2.3.3 Les résultats de la prospection 2019 | |
| 2.3.4 Une campagne de prospection et de sondages en 2020 | |
| 2.3.5 Les résultats de la campagne de sondages 2020 | |
| 2.3.6 Les résultats de la prospection 2020 | |
| 2.3.7 Une opération de fouille programmée en 2021 | 34 |
| 2.3.8 Les résultats de la fouille programmée 2021 | |
| 2.4 Objectifs et problématique de l'opération 2022 | |
| 3 Méthodologie de fouille et de prélèvement | |
| 3.1 Décapage mécanique | |
| 3.2 Fouille manuelle | |
| 3.3 Prélèvements | |
| 3.4 Relevés et photographies | |
| | 48 |
| 3.6 Système d'Information Géographique | |
| 4 Les résultats | |
| 4.1 Sectorisation de l'emprise | |
| 4.1.1 Secteur 1-bâtiment 1 | |
| 4.1.2 Secteur 2-bâtiment 2 | |
| 4.1.3 Secteur 3-bâtiment 3 | |
| 4.1.4 Secteur 4 | |
| 4.1.5 Secteur 5 | |
| 4.2 Description des Unités Stratigraphiques et des structures par secteurs, inte | |
| résultats | |
| 4.2.1 Secteur 1-bâtiment 1 | |
| 4.2.1.1 Description des Unités Stratigraphiques | |
| 4.2.1.2 Description des structures | |
| 4.2.1.3 Interprétation des résultats | |
| 4.2.2 Secteur 2-bâtiment 2 | |

| 4.2.2.1 Description des Unités Stratigraphiques | 66 |
|--|-----|
| 4.2.2.2 Description des structures | |
| 4.2.2.3 Interprétation des résultats | |
| 4.2.3 Secteur 3-bâtiment 3 | |
| 4.2.3.1 Description des unités stratigraphiques | |
| 4.2.3.2 Description des structures | |
| 4.2.3.3 Interprétation des résultats | |
| 4.2.4 Secteur 4 | 85 |
| 4.2.4.1 Description des unités stratigraphiques | 85 |
| 4.2.4.2 Description des structures | |
| 4.2.4.3 Interprétation des résultats | 86 |
| 4.2.5 Secteur 5 | 86 |
| 4.2.5.1 Description des unités stratigraphiques | 86 |
| 4.2.5.2 Description des structures | |
| 4.2.5.3 Interprétation des résultats | 91 |
| 4.3 Traces d'outils de taille | 92 |
| 4.4 Propositions de restitution 3d des différents bâtiments identifiés | 94 |
| 5 Études spécialisées | |
| 5.1 Étude du mobilier céramique (Émeline Grisoni) | 97 |
| 5.2 Étude du mobilier métallique | |
| Synthèse des résultats et perspectives | |
| 6.1 Pré-synthèse des résultats de l'opération 2022 | |
| 6.1.1 Secteurs 1 et 2 | 114 |
| 6.1.2 Secteur 5 | |
| 6.1.3 Secteur 3 | 117 |
| 6.1.4 Secteur 4 | |
| 6.2 Synthèse | |
| 6.3 Perspectives et objectifs pour l'année 2023 | |
| 7 Annexes | |
| 7.1 Liste du mobilier céramique | |
| 7.2 Liste du mobilier métallique | |
| 7.3 Liste des structures | |
| 7.4 Liste des unités stratigraphiques | |
| 7.5 Relations stratigraphiques | |
| 7.6 Liste des figures | |
| 7.7 Système d'Information Géographique | |
| 7.8 Bibliographie | |
| 7.9 Vues prises avec le drone au cours de la campagne 2022 | |
| 7.10 Articles de presse | 140 |

Remerciements

Nous tenons à remercier

- les membres de l'association 2ACL ainsi que les étudiant.e.s bénévoles qui ont participé aux travaux de terrain pour cette campagne 2022
- les agents de la DiRSO district sud, qui ont autorisé l'opération de fouille menée sur une emprise qu'ils administrent et qui est encore propriété de l'Etat
- la société de travaux publics SOCA (Mercus-Garrabet) dont le gérant, G. Nunes, a généreusement contribué à l'ouverture et à la fermeture de la fouille
- la société Fuxedis gestionnaire des établissements E. Leclerc de Foix pour ses dons de nourriture qui ont permis la préparation des repas des étudiant.e.s
- P. Boscariol, qui a bien voulu louer sa maison pour l'hébergement des étudiant.e.s
- les agents du Service Régional de l'Archéologie, qui ont guidé nos recherches
- la commune de Foix, la communauté d'agglomération Foix-Varilhes, le département de l'Ariège et la région Occitanie et leurs élus et agents, pour leur soutien financier et technique
- la préfecture de région pour son soutien financier au titre des aides à la culture et à la jeunesse
- les journalistes de France 3, La dépêche du Midi, Azinat.com, Radio transparence, La gazette ariégeoise, Ariégeois magazine et les agents de l'Office de Tourisme de Foix pour les articles et reportages qui ont rendu compte de l'opération de fouille programmée du Castella de Labarre.

Fiche signalétique

Localisation du site sondé

Région - Occitanie **Département** - Ariège Commune - Foix Code I.N.S.E.E. de la commune - 09122 Lieu-dit - Castella de Labarre *Références cadastrales* - 328, 329, 330, 331, 332, 333 de la section OA Superficie estimée du site d'étude - 7500 m² environ Propriétaire de l'emprise - Etat Gestionnaire de l'emprise - Di.R.S.O. -District Sud Adresse du gestionnaire - 14 bis rue Louise Michel à Foix (09000) Coordonnées de localisation (Lambert 93) -X - 42 996 422 **Y** - 1 617 724 Altitude de référence - 442 mètres N.G.F.

Identification de l'opération

Code de l'opération - 14 11879
Numéro d'arrêté d'autorisation - 76 - 2022 - 0467
Responsable scientifique - Laurent Claeys
Entité de rattachement - Association des amis du Castella de Labarre
Période d'intervention - 04 au 24 juillet 2022
Superficie de l'emprise fouillée - 85 m²
Site de conservation du mobilier extrait - Centre de conservation et d'étude du département de l'Ariège à Banat (après étude)

Nature de l'opération - Fouille programmée

Thesaurus

| Chronologie | Interprétation | Mobilier |
|---|--|---|
| Paléolithique Inférieur Moyen Supérieur Mésolithique à Epipaléolithique Néolithique Ancien Moyen Récent Chalcolithique Protohistoire Age du Bronze Ancien Moyen Récent La Tène Antiquité romaine République romaine Empire romain Haut Empire Bas Empire Période médiévale Haut Moyen Age Moyen Age Période contemporaine | Edifice public Edifice religieux Edifice militaire Bâtiment commercial Structure funéraire Voirie Hydraulique Habitat rural Villa Bâtiment agricole Structure agraire Habitat urbain Structure urbaine Foyer Fosse Sépulture Grotte Abri Mégalithe Artisanat alimentaire Atelier terre cuite Atelier métallurgique Artisanat autre | ☐ Industrie lithique ☐ Industrie osseuse ☐ Céramique ☐ Restes végétaux ☐ Faune ☐ Flore ☐ Objet métallique ☐ Arme ☐ Outil ☐ Parure ☐ Habillement ☐ Monnaie ☐ Verre ☐ Mosaïque ☐ Peinture ☐ Sculpture ☐ Inscription |
| | | Conservation |

Notice scientifique

Une fouille programmée a été menée sur le site du Castella de Labarre - commune de Foix - durant le mois de juillet 2022. Cette opération faisait suite à une opération de prospection inventaire autorisée en 2019, à une opération de sondages et prospection inventaire autorisée en 2020 ainsi qu'à une opération de fouille programmée autorisée en 2021.

L'autorisation 2022 a été délivrée le 4 avril par D. Delhoume, conservateur régional de l'archéologie en Occitanie. Elle devait permettre d'étudier plus avant un secteur du site sur lequel déjà deux sondages avaient été ménagés en 2021 et que la campagne 2022 devait relier finalement.

L'emprise explorée a livré les substructions taillées dans le rocher de deux bâtiments distincts. Des sols, parois formant goutterots, repos pour des pièces de bois, rampe d'accès, paliers, ont été révélés. Ces aménagements renvoient pour certains à une période relativement reculée, de la seconde moitié du XIIe siècle au courant des trois premiers tiers du XIIIe siècle, durant laquelle cette part au moins de l'agglomération du Castella est fortement occupée.

C'est relativement à une datation résultant d'une analyse C14 obtenue en 2021 sur le sondage E, à la marge de l'emprise fouillée en 2022, que cette proposition de datation des aménagements du rocher identifiés a été formulée. Et c'est relativement encore que plusieurs phases d'occupation ont été distinguées, sur une part au moins de l'emprise étudiée.

On retiendra des observations réalisées qu'un grand bâtiment a été établi sur ce secteur distant de la fortification haute du Castella bordant la voie principale. Ce bâtiment était véritablement engagé dans le rocher, qui a été excavé de manière à ce que soient ménagés non seulement les sols mais encore une part des goutterots. L'autre part du clos était assurée par des élévations en pan de bois. Une charpente de bois couvrait l'ensemble. Un étage possiblement prolongeait une part du volume en hauteur. Certaines des dispositions de cette construction sont reconnaissables aux repos qui ont été taillés dans le grès et qui restent préservés. L'accès même à ce bâtiment depuis la rue au contrebas est conservé. L'édification de ce bâtiment est à rattacher à l'avant 1162-1272 ou au courant de cette période.

Suit une phase durant laquelle le bâtiment est remanié et au terme de laquelle ou durant laquelle ses accès à la rue au sud sont condamnés. Puis l'emprise est délaissée, assez longtemps pour que les sols taillés dans le rocher soient recouverts de sédiments colluvionnés. Enfin ce secteur est reinvesti un temps. Un enclos en pierre sèche, à moins qu'il ne se soit agi des élévations d'une bergerie dont ne nous serait parvenu que très peu, est édifiée.e sur une part de l'emprise délaissée. Des terrassements conséquents sont entrepris de manière à ce que l'aire de l'enclos/bergerie soit étendue vers l'ouest. Et définitivement le secteur est abandonné bientôt.

A proximité immédiate de cette emprise, au sud-ouest, dans le ressaut rocheux dominant la voie, d'autres substructions taillées ont été identifiées. Elles correspondent à un second bâtiment, adossé à la paroi, développé sur trois niveaux, dont le niveau supérieur était accessible directement depuis les abords du premier bâtiment et le niveau inférieur depuis la rue. Entre ces deux niveaux un plancher était développé correspondant à un étage intermédiaire accessible autant depuis le haut que depuis le bas de la paroi.

Les deux bâtiments, bien que proches, n'étaient pas nécessairement liés. Aucune datation n'a été obtenue pour le bâtiment 2, qui pourrait n'avoir été édifié que tardivement. Plus vraisemblablement

une relation serait à rechercher entre le bâtiment 2 et le bâtiment sur l'emprise duquel le sondage F avait été ouvert en 2021, mitoyen à l'ouest.

Auprès des deux bâtiments identifiés en 2022 des espaces libres ont été reconnus, qui ne portaient aucun aménagement du rocher manifeste. Ces espaces néanmoins ont été érodés fortement. Au point que l'on ne saurait affirmer qu'ils n'ont pas été investis, un temps au moins.

Le matériel tant céramique que métallique, en proportions très modestes et fortement altéré par ailleurs, confirme une occupation longue de ce secteur, d'un Moyen Age bas au courant de la période Moderne. Aucun de ces éléments matériels cependant n'a été découvert en position primaire, tous ayant été mis au jour dans des sédiments colluvionnés.

Cette campagne aura donc permis de montrer, une fois encore, l'ampleur des aménagements réalisés sur ce site, anciennement, et de prouver que l'occupation de ce secteur en particulier avait été durable. Cependant, une fois encore, les phases reconnues n'ont été que fort mal datées, toujours relativement, en raison essentiellement de l'absence dans les unités stratigraphiques rencontrées de vestiges matériels de cette occupation aisément datables.

Autorisations DRAC et DiRSO



Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 76-2022-0467 du 21/04/22 portant autorisation de fouille programmée.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V;

Vu l'arrêté préfectoral R76-2021-03-04-004 du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté modificatif R76-2021-11-04-00002 du 4 novembre 2021 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762022000070, de demande d'opération archéologique arrivé le 15 janvier 2022 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Ouest, session de mars 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Laurent CLAEYS est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2022, sise en :

RÉGION : OCCITANIE DEPARTEMENT : ARIEGE COMMUNE : FOIX

Intitulé de l'opération : Castella de Labarre - FP.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la

période moderne.

Code de l'opération : 1411879

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux

et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 : Mouvements et prélèvements sur les objets

Pendant la durée d'étude du mobilier archéologique (maximum 5 ans) l'État est responsable de la sécurité des biens et de la réalisation des opérations d'étude scientifique nécessaires dans l'intérêt public de la recherche archéologique. Ainsi, tout mouvement des collections à des fins d'étude, d'expertise ou d'analyse, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conservateur régional de l'archéologie. La demande a lui adresser doit être accompagnée d'un inventaire des pièces concernées par ce déplacement et indiquer la durée du mouvement. Par ailleurs, si ce transfert temporaire pour étude ou analyse induit une sortie du mobilier hors du territoire national le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur

national, le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur régional de l'archéologie (formulaire <u>Cerfa n°02-0083</u>, <u>https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083).</u>

Toute analyse impliquant la destruction partielle ou complète de restes humains ou animaux (prélèvement, forage, découpe) ou leur irradiation devra impérativement faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation spécifique au Conservateur régional de l'archéologie.

Article 6: Prescriptions particulières

L'opération devra se dérouler dans le strict respect des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles qu'édictées et actualisées par le Gouvernement, et, le cas échéant, des mesures réglementaires ou individuelles de restriction ou d'interdiction qui seraient décidées par le représentant de l'État dans le département afin de répondre à des circonstances locales.

Article 7 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Laurent CLAEYS.

Fait à Toulouse, le 21/04/22

Pour le Préfet de Région, et par délégation,Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation Le Conservateur, régional de l'archéologie

Didier DELHOUME

a 2

14:30 (il y a 4 heures) 🖈 🛧 ᠄

ANDREU Julien (Technicien Fonctionnel) - DIRSO/District Sud $\dot{\rm A}$ moi, VOS, RIEU, DIAS \star

Bonjour Monsieur Claeys,

suite à votre demande, je vous informe que la DIRSO autorise l'association des amis du Castella de Labarre, à poursuivre les travaux archéologiques engagés sur le site du Castella depuis 2019, Lieu dit Le Castella de Labarre, jusqu'au 31 décembre 2022 et à mener une nouvelle opération de fouille durant l'été et des travaux de prospection durant l'année.

Comme proposé, nous souhaiterions que vous nous transmettiez le dernier compte rendu de travaux menés sur le site.

Julien ANDREU
Technicien fonctionnel
DIRSO / District Sud
Tél, 04 68 84 62 95 - Mobile 06 21 73 77 14
julien.andreu@developpement-durable.gouv.fr

| 1 | T C 1 | , , 1 | - | 1 • • , ,• |
|---|--------------|-----------|----|--------------------|
| / | Intormations | generales | ρt | administratives |
| _ | | Scheruces | | umittitisti mitres |

1.1 Partenaires administratifs

Les fouilles archéologiques du Castella de Labarre sur la commune de Foix sont conduites sous l'autorité du Ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles Occitanie-Midi-Pyrénées, Service régional de l'archéologie). La gestion logistique est orchestrée par l'association des amis du Castella de Labarre (2ACL, Foix, Ariège). Le suivi scientifique est assuré par D. Delhoume, conservateur régional de l'Archéologie, B. Lefebvre, conservateur en charge du suivi des opérations sur sites de période médiévale en ex Midi-Pyrénées et F. Maksud, ingénieur d'études en charge du suivi des opérations menées sur le département de l'Ariège. Les parcelles concernées par l'opération sont la propriété de l'Etat et gérées par la DiRSO (Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest, District Sud), qui a accordé à l'association l'autorisation de mener les recherches envisagées. Cette opération bénéficie également du soutien technique du Conseil Départemental de l'Ariège.

1.2 Financements

Les travaux de terrain et les études sont financés grâce aux aides des partenaires que sont

| ٦ | _ | | | |
|---|----|----|---|---|
| 1 | Н1 | าว | 1 | r |
| | | | | |

| Subvention DRAC | 3000 euros |
|-------------------|------------|
| Subvention DRAJES | 1500 euros |

Région Occitanie

Subvention direction de la culture et du patrimoine (non encore perçue) 2000 euros

Conseil départemental de l'Ariège

| Subvention direction de la culture et du patrimoine | 5400 euros |
|---|------------|
| Subvention F.D.V.A. | 250 euros |

Communauté d'agglomération Foix Varilhes

Subvention aux associations 3000 euros

Commune de Foix

Subvention aux associations 1500 euros

Fonds privés en forme de mécénat

5606 euros

A quoi s'ajoutent les fonds propres de l'association

1122 euros

La gestion financière est réalisée par C. Poncini, trésorier de l'association 2ACL.

1.3 Activités de fouille et de post-fouille

Une journée de préparation, le 22 juin 2022, a été consacrée par P. Boscariol, géomètre topographe, à l'implantation de l'emprise à fouiller. Le 25 juin 2022 une pelle mécanique conduite par G. Nunes (Société SOCA, Mercus-Garrabet) a ouvert la zone de fouille et enlevé plusieurs souches d'arbres étalées superficiellement.

La campagne de fouille manuelle s'est déroulée du 4 au 24 juillet 2002.

Des étudiants bénévoles ont participé à l'opération, Eva Bénard, Margaux Fasquelle, Youva Medjahed, Chloé Eladari, Kléo Besnier, Kim Chin Chéa ainsi que des bénévoles membres de l'association *2ACL*, Agnès et Didier Nègre, Maryse et Alain Le Marrec, Jean-Michel Dramard, Jean Surre, Claudine Mur, Richard Danis, Suzanne et Jean-Michel Rousset, Dominique Puech, Alain Rouch, Laurent Simonet, Isabelle Tournier, Phibie S., Catherine Saint-Martin, Stéphanie et Maïtena Dumay, Guillaume Saint-Sever, Delphine Turkawski, Hugo B., Joyce et Howard Donaldson, Véronique Teychenné, le responsable de l'opération Laurent Claeys et le responsable de secteurs Thomas Briand.

Le matériel de fouille a été mis à disposition par l'association 2ACL, une partie a également été prêtée par le département - CCE - ou par les bénévoles.

Une journée de post-fouille consacrée au lavage du mobilier céramique, le 4 août 2022, a été organisée dans les locaux du CCE à Banat avec Thomas Briand, Émeline Grisoni, Isabelle Tournier, Odile Viltart, Agnès et Didier Nègre, Suzanne et Jean-Michel Rousset.

Enfin le rebouchage et l'évacuation des déblais ont été réalisés 22 octobre 2022 sur une matinée grâce à l'intervention d'une pelle mécanique conduite par G. Nunes avec le suivi archéologique de T. Briand et C. Poncini.

De nombreuses interventions, tout au long de l'année, à raison d'une journée par mois ont été consacrées au nettoyage et à la mise en valeur du site par les membres de l'association.

1.4 Équipe scientifique

Laurent Claeys, responsable scientifique de l'opération Thomas Briand, archéologie de terrain, relevés photogrammétrique, pilotage drone Philippe Boscariol, géomètre topographe, relevés laser Emeline Grisoni, spécialiste mobilier céramique Nicolas Portet, spécialiste mobilier métallique Alain Le Marrec, géologue

1.5 Accueil des agents du SRA et du public

Les agents du Service Régional de l'Archéologie (DRAC Occitanie), D. Delhoume, B. Lefebvre, F. Maksud et S. Toen, se sont déplacés sur le terrain le 20 juillet au matin pour se rendre compte de l'avancée de l'opération de fouille et évaluer les possibilités de poursuite de l'exploration du site en 2023.

Ont également été accueilli.e.s le 15 juillet dans l'après-midi le maire de Foix et l'un des membres autres du conseil municipal, plusieurs agents du conseil départemental (service Co.M.P.A.), un agent des services de la D.R.A.J.E.S., le directeur du S.E.S.T.A., l'une des vice-présidentes de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes et plusieurs autres personnes représentantes des partenaires de l'opération.

De nombreuses visites du public, de journalistes, d'enseignant.e.s ont par ailleurs rythmé les journées de fouille.

| 2 | Contexte | s géographique | et géologique, | historique d | es |
|------|-----------|----------------|----------------|--------------|----|
| rech | erches et | problématique | | | |

2.1 Contexte géographique

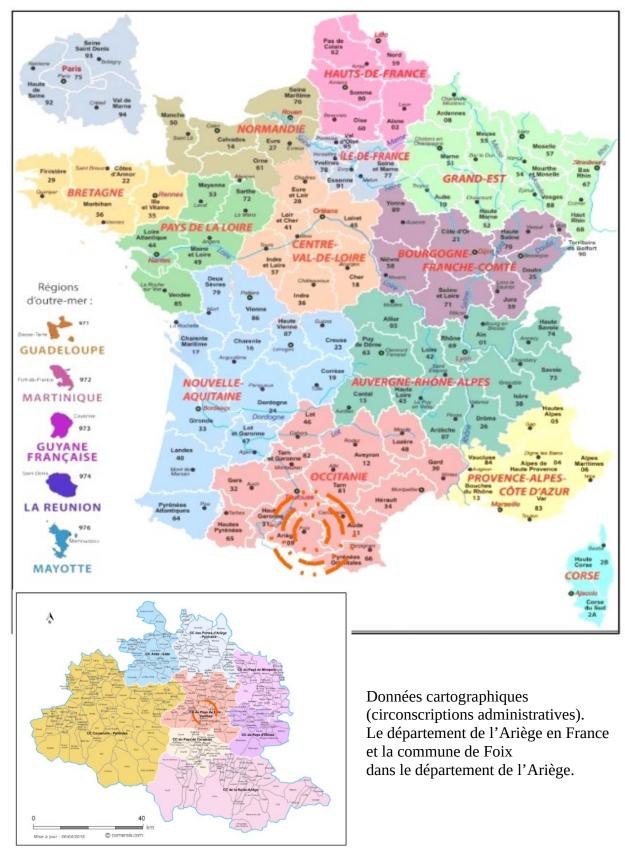


Figure 1: Localisation administrative du Castella de Labarre, DAO L. Claeys

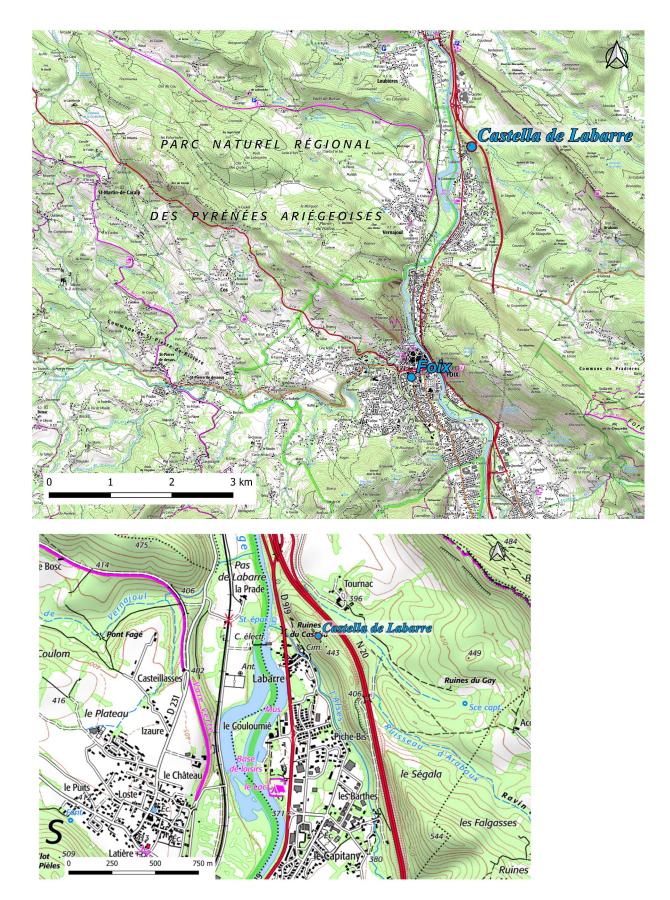


Figure 2: Localisation topographique du Castella de Labarre, données IGN, SIG-Labarre, DAO T. Briand



Figure 3: Localisation du Castella de Labarre, vue aérienne, données IGN, SIG-Labarre, DAO T. Briand

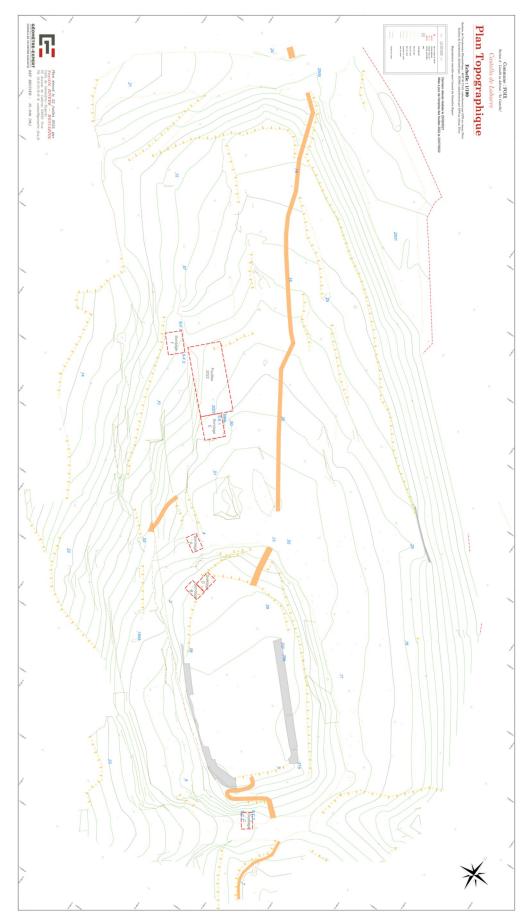


Figure 4: Topographie générale du site et implantation de l'emprise fouillée, relevés et DAO P. Boscariol



Figure 5: Parcelle cadastrale concernée par l'opération de fouille, données IGN, SIG-Labarre, DAO T. Briand

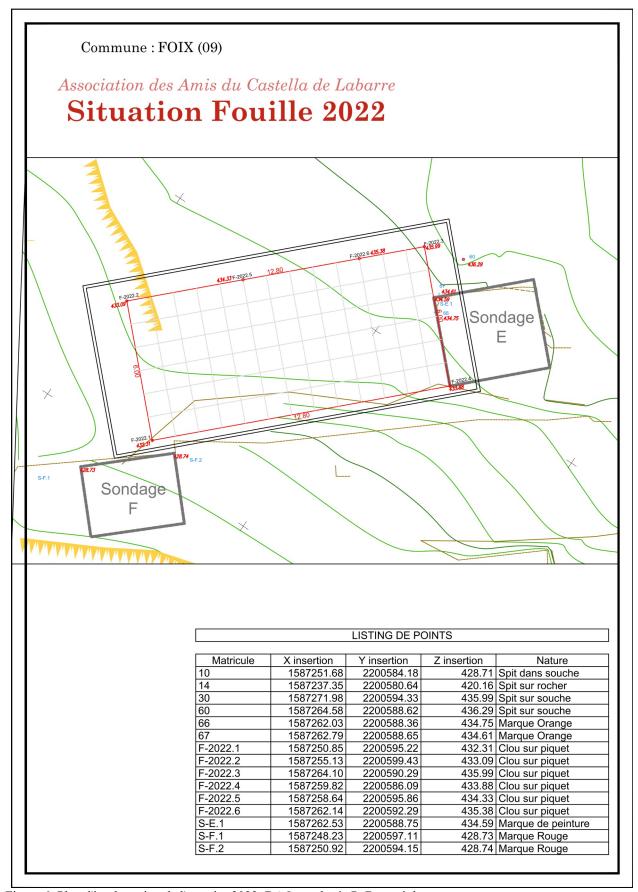


Figure 6: Plan d'implantation de l'emprise 2022, DAO et relevés P. Boscariol

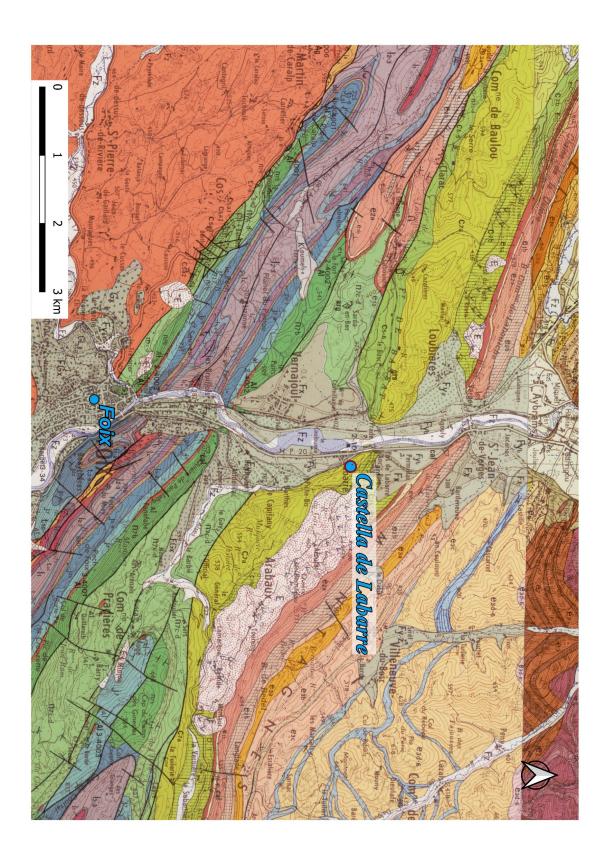


Figure 7: Extrait de la carte géologique de Foix, données BRGM, SIG-Labarre, DAO T. Briand



Figure 8: Légende de la carte géologique de Foix, notice BRGM

2.2 Géologie (Alain Le Marrec)

2.2.1 Contexte géologique

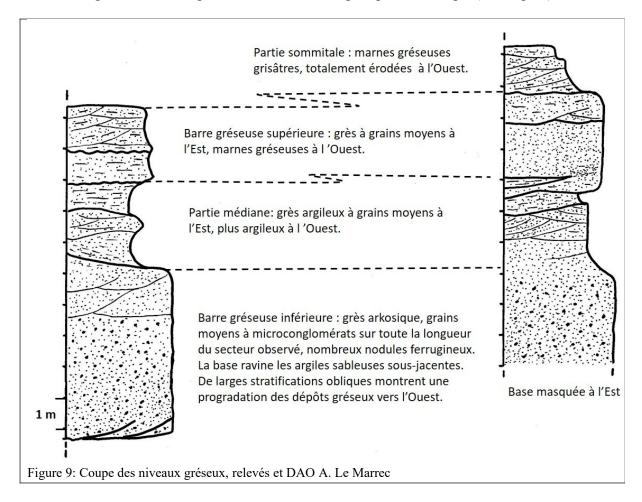
Le cadre géologique du Castella de Labarre a fait l'objet d'un court chapitre dans le rapport de fouilles de l'année 2020 (Claeys, 2020). Le lecteur peut s'y référer s'il souhaite revoir ce contexte régional.

Au cours de cette année 2022 la campagne de fouille s'est concentrée sur une petite surface, aussi c'est à cette échelle qu'a été envisagé de préciser le contexte géologique. Ce sont ces précisions qui sont proposées ci-dessous.

La colline qui supporte le Castella est constituée essentiellement par les Grès de Labarre, alternances de grès et d'argiles organisés en séquences plusieurs fois répétées. Idéalement chacune d'elles débute avec des grès jaunâtres et massifs à la base devenant de plus en plus argileux et noirs au sommet. La tranchée de la voie rapide N 20 en donne un bel affleurement. Dans les environs immédiats du Castella, seules les barres gréseuses affleurent, les niveaux argileux demeurant masqués par le sol végétal.

2.2.2 Lithologie

La surface étudiée et progressivement dégagée lors des fouilles est allongée parallèlement aux couches de grès sur une vingtaine de mètres de long et quatre de large. (voir fig.10).



L'ensemble des roches du substratum est de nature gréseuse, avec deux niveaux de grès francs et deux niveaux plus argileux (Fig. 9). Ces couches sont orientées N120° à N125° avec un fort pendage de 58° à 60° vers le Nord (¹). Elles sont continues sur la longueur de la fouille mais la proportion d'argile évolue rapidement, elle est plus importante à l'extrémité Ouest qu'à l'Est. La barre gréseuse inférieure (6 m d'épaisseur moyenne) est constituée de grès arkosiques grossiers et de microconglomérats. La présence de graviers anguleux et la proportion de feldspaths et de mica montrent que ces dépôts détritiques sont immatures et que la source de ces matériaux était relativement proche (quelques dizaines de km?).

La partie basale de cette couche montre une stratification oblique, en longues « auges » qui montrent que les dépôts venaient de l'Est et se propageaient vers l'Ouest, ce qui est cohérent avec ce que l'on connaît de la paléogéographie de cet âge (Maestrichtien).

La partie sommitale de la barre inférieure ainsi que les grès qui lui succèdent sont légèrement plus fins, sans microconglomérat, avec des traces de stratifications obliques d'orientations diverses.

Dans leur ensemble, ces grès et argiles ont été déposés dans un milieu deltaïque et de basse plaine côtière.

2.2.3 Fracturation

Quoique la fracturation soit réduite sur la zone de fouille, on peut distinguer plusieurs familles de fractures selon qu'elles sont ferrugineuses ou pas. On n'a pas observé de déplacement d'un bord de la fracture par rapport à l'autre, ce sont des « diaclases ».

- Les fractures dont les lèvres sont enduites d'un dépôt ferrugineux sont orientées N 20° +/- 10° d'une part et N 140 à 155° d'autre part, elles sont en majorité verticales.
- Les fractures dépourvues d'enduit ferrugineux sont orientées N-S +/- 10°et sont inclinées vers l'Ouest de 55 à 65°. Ces fractures sont vraisemblablement les plus récentes.

On a aussi observé un petit miroir de faille à l'extrémité Est de la zone de fouille. Il est orienté parallèlement aux couches. Il s'agit très probablement d'une fracture contemporaine du plissement de la série sédimentaire (d'autres miroirs de failles ont été observés sur la colline qui porte le Castella).

^{1 - «} L'orientation » d'une couche est donnée par la direction d'une horizontale de ce plan par rapport au Nord, il est compté de 0 à 180°. Le « pendage » est l'angle que fait la ligne de plus grande pente de ce plan avec l'horizontale, il va de 0 à 90°.



Figure 10: Illustrations des systèmes de failles, clichés A. Le Marrec

2.3 Historique des recherches

2.3.1 Contexte général

Le site du Castella de Labarre est connu pour avoir été un temps une place fortifiée, en période médiévale puis en période moderne. Les vestiges des élévations de la fortification et certains des aménagements périphériques - les fossés et leurs escarpes et contrescarpes en particulier - témoignent encore de sa vocation passée. On se reportera à l'historique du site joint au rapport de prospection inventaire remis en décembre 2019 pour compléments.

Ce site a été référencé anciennement dans les bases de données du ministère - 09 12216.

L'existence du *castrum de Labarra* est attestée par une première mention écrite datée de 1170 et par une seconde mention datée de 1194.

Une fortification haute domine alors le roc de Labarre et, au contrebas vers le sud, la vallée de l'Ariège. Autour de cette fortification une agglomération s'est développée déjà. Cette agglomération est protégée par des abrupts rocheux et des ressauts rocheux au nord comme au sud, que prolongent çà et là des élévations formant enceinte. A l'est et à l'ouest, à chaque extrémité de la place forte, des fossés ont été taillés dans le rocher qui barrent la crête sur laquelle est établi le castrum.

A la fin du XIIe siècle cet ensemble fort compte dans le dispositif de défense du cœur du comté de Foix. Avec Cos, Caralp, Opio, Montoulieu, Saint-Paul vraisemblablement déjà, le site de Labarre est l'une des places distantes défendant la cité comtale sur les voies majeures y amenant. Or, la place de Labarre a été délaissée très tôt - aucune mention écrite n'en est connue après 1194 - quand les autres sont restées tenues pour la plupart jusque durant la seconde moitié du XIIIe siècle au moins. Labarre n'était pourtant pas moins bien défendue que ces autres places proches. Elle avait été l'objet d'attentions particulières même semble-t-il - les sondages réalisés en 2020 l'ont montré et pourrait avoir été l'une des plus étendues donc l'une des plus imposantes de ce dispositif.

Les apports des sondages ouverts en 2020 et du sondage ouvert en 2021 sur la fortification haute tendent à confirmer ce délaissement que l'absence de mentions écrites suggère. Le matériel céramique mis au jour renvoie aux XIIIe à XIVe siècles et le matériel métallique cible le XIIIe siècle. En outre, les prélèvements de charbons de bois réalisés en vue de datations en 2020 et 2021, tant aux abords de la fortification haute qu'à plus grande distance sur l'emprise de l'agglomération, ces prélèvements pourraient attester un incendie d'ensemble.

On sait, grâce à l'étude historique réalisée en 2017 à 2018, que Labarre n'est plus l'une des places fortes du cœur du comté dès avant 1272 et peut-être même dès avant 1213. Le *castrum de Labarra* pourrait en fait avoir été l'une de ces fortifications prises et incendiées durant l'été ou l'automne 1211 par les compagnons de route de Simon de Monfort à l'occasion d'incursions au cœur du comté. Dans cette hypothèse, la fortification haute aurait été abandonnée dès 1211 et l'agglomération qui lui était liée progressivement délaissée. Les données du sondage E ouvert en 2021 sur l'emprise de l'un des bâtiments de l'agglomération, à distance de la fortification haute, ne contredisent pas cette hypothèse.

Mais, ainsi qu'avait permis de le montrer déjà une première étude des élévations encore conservées de la fortification haute réalisée en 2019, la plate-forme sommitale au moins est re-investie durant la période moderne, après 1598 possiblement. D'importants dégagements préparatoires sont entrepris alors (données du sondage B en 2020) et les vestiges des élévations médiévales sont re-édifiés par parties. La voie d'accès à la plate-forme sommitale est également l'objet de travaux mis en évidence sur le sondage B en 2020.

Le fortin ainsi établi ne sera pas durable. Il pourrait avoir été démantelé, brutalement, dès avant la fin du XVIIe siècle. Ici encore aucun texte ne témoigne de ce nouveau délaissement mais l'analyse archéologique, autant des sols que des élévations conservées, le confirme (sondages B en 2020 et D en 2021).

Suit une période durant laquelle les matériaux de la fortification haute sont récupérés, pour une partie. Les observations réalisées sur les sondages B et D permettent ainsi d'indiquer qu'une rampe d'évacuation de ces matériaux a été aménagée dans la pente sous la fortification haute à l'ouest. Puis le lieu, à nouveau durablement délaissé, revient à la végétation.

Ce site, dont finalement bien peu encore est connu, a pour avantage d'être le seul à ce jour des sites castraux de périodes médiévale à moderne du pays de Foix à avoir été l'objet d'une étude tant historique qu'archéologique et du bâti comme des sols. Le site castral de Foix lui-même souffre de n'avoir été que peu considéré du point de vue de l'analyse archéologique. Les travaux réalisés à Labarre permettent donc une première approche de ces formes d'occupation du pays de Foix à ces périodes. Ils pourraient fonder une étude de plus d'ampleur à conduire sur cette même thématique sur ce territoire.

Le site du Castella de Labarre paraît en outre avoir été fréquenté antérieurement à la période médiévale classique. Ainsi, des fragments d'amphore africaine? et taraconnaise découverts dans deux des sondages ouverts en 2020 et possiblement dans l'un de ceux ouverts en 2021, pris dans des épaisseurs de déblais ou remblais, montrent sinon une occupation du moins une fréquentation du site au plus tôt au IIIe siècle de notre ère et jusqu'au Ve possiblement. Des tessons de céramique rouge polie, en très petit nombre, mis au jour dans deux des unités les plus profondes du sondage B en 2020, également pris dans des déblais, marquent une fréquentation du site aux IXe à XIe siècles au mieux voire au début du XIIe siècle. Ces marqueurs de périodes historiques antérieures au Moyen Age classique vaudraient d'être confrontés aux rares marqueurs reconnus sur d'autres sites du pays de Foix pour ces mêmes périodes.

A notre connaissance, avant les opérations menées sur le site en 2019, 2020 et 2021, la seule opération archéologique autorisée ayant donné lieu à production de note - à défaut de rapport d'étude - est un sondage mené dans le courant de l'année 1963 par Monsieur Xavier Bernard. Le matériel exhumé - une lamelle à dos dessinée sur le feuillet porteur des notes de Monsieur Xavier Bernard - pourrait avoir été déposé dans les collections des musées de l'Ariège. La copie de la note produite en septembre 1963 a été jointe à la demande d'autorisation de prospection inventaire produite en 2019.

Depuis lors donc, ont seules été menées sur ce site une opération de prospection inventaire en 2019 et à nouveau en 2020, une opération de sondage en 2020 ainsi que, en 2021, une première fouille programmée. Ces différentes opérations ont donné lieu à production de rapports, dont une copie a été remise chaque année au conservateur régional de l'archéologie ainsi qu'à tous les partenaires des opérations menées depuis 2019. Entre 2019 et 2022 la responsabilité scientifique des travaux a été assumée par Laurent Claeys pour l'association des amis du Castella de Labarre.

Le mobilier recueilli durant la campagne de sondage 2020 et les fouilles conduites en 2021 est déposé dans le fonds du C.C.E. de l'Ariège à Banat. Il a fait l'objet d'un inventaire enregistré dans la base Bernard.

2.3.2 Une association, 2ACL

Le 21 avril 2022, le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume délivrait une autorisation d'opération de fouille programmée pour le site du Castella de Labarre à Foix (opération 14 11879). Cette autorisation découlait d'une demande formulée en décembre 2021, au nom de l'association des amis du Castella de Labarre, par Laurent Claeys son président.

L'association des amis du Castella de Labarre (2ACL) a été constituée en avril 2019. Ses membres se sont donné pour objet alors

- d'animer le site du Castella de Labarre et, par voie de conséquence, le hameau de Labarre dont il est peu éloigné,
- de contribuer à l'aménagement du site du Castella,

- de mener ou, à défaut, de favoriser son étude,
- de promouvoir le chemin qui dessert le Castella,
- plus généralement, d'initier toute action de valorisation du site comme de ses abords proches.

Dans cette perspective, l'association use des moyens que l'on veut bien lui concéder pour la mise en œuvre de ses programmes de réalisations. *2ACL* a par ailleurs pour vocation d'accompagner et de soutenir l'action de la commune de Foix, et de la communauté d'agglomération du Pays Foix Varilhes désormais, en faveur de la reconnaissance du site du Castella de Labarre. On notera ici que l'emprise du site n'est pas propriété de la commune de Foix mais relève encore du domaine de l'Etat - plus précisément, sa gestion revient à la Di.R.S.O. District Sud.

Depuis l'été 2019 les membres de *2ACL* mènent des travaux de dégagement de végétation sur le site du Castella. L'objectif est de rendre visibles les restes de la place forte (maçonneries de la plateforme sommitale, glacis rocheux retaillés, portions d'enceinte périphérique, fossés) mais également les vestiges de l'agglomération qui se développait autour de la fortification haute. Ces dégagements ont été rendus possibles, avec l'accord du gestionnaire, par l'obtention en juillet 2019 d'une autorisation de prospection archéologique signée, par délégation, par le conservateur régional adjoint de l'archéologie Michel Barrère (opération 14 11221).

En légitimant les dégagements de végétation, qui devaient permettre d'identifier certains des vestiges et de déterminer une emprise de la place forte, cette autorisation de prospection permettait d'engager l'étude archéologique du site. Ainsi, les données de la recherche historique pourraient être confrontées aux données de la recherche archéologique puisqu'une étude d'archives initiée en 2016 avait amené à la rédaction d'un historique du site, entre 2017 et 2018. Dans le cadre de cette première campagne de prospection un relevé d'ensemble du site a par ailleurs été entrepris².

On retiendra encore que les membres de *2ACL* animent le site du Castella, en assurant des visites d'abord, afin de le faire connaître et apprécier, mais également en proposant des évènements susceptibles d'attirer à Labarre un public nombreux, ainsi pour l'occasion des journées européennes du patrimoine ou des journées européennes de l'archéologie.

2.3.3 Les résultats de la prospection 2019

La prospection autorisée en 2019 a permis de montrer l'étendue de la place forte de Labarre. Elle a permis également de caractériser une part des vestiges reconnus³.

Il apparaît ainsi que la fortification a été établie sur un site qui se prêtait à la mise en défense, naturellement protégé par des glacis et ressauts rocheux. Des failles du rocher ont été approfondies et élargies de manière à ce que des fossés, trois fossés semble-t-il, soient créés pour renforcer les défenses qu'offraient glacis et ressauts. Au haut de l'emprise de la fortification, une éminence rocheuse aux pentes abruptes a été aplanie manifestement à son sommet et la plate-forme ainsi constituée a été bâtie, en périphérie au moins - un réduit ultime a ainsi été édifié en position dominante. La place forte est étendue - 150 mètres en longueur environ entre les deux fossés les plus éloignés et 50 mètres au plus large. Il semble que, de loin en loin, au moins en versant sud, les

31

² L'emprise du site archéologique couvre, à ce qui a pu en être estimé, les parcelles 297 (partie), 328, 329, 330, 331 (partie) et 332 section A du cadastre de la commune de Foix. Le relevé d'ensemble a été engagé entre octobre et décembre 2019, pour partie par les élèves de la section topographie modélisation de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse (B.T.S. métiers du géomètre topographe et de la modélisation numérique) et leur enseignant Philippe Sablayrolles et, pour partie, par Philippe Boscariol, géomètre lié à la société Rivère Boscariol de Foix. Ce relevé a été poursuivi en 2020 et 2021.

³ On se reportera pour compléments au compte rendu d'activité 2019.

ressauts rocheux aient été prolongés par des aménagements visant à enceindre l'emprise - les substructions d'une maçonnerie de blocs non liés ont été identifiées.

Il apparaît encore que, sur l'emprise de la fortification, une agglomération d'habitats a été fondée dont les vestiges restent marqués dans le rocher. Plusieurs secteurs de la place forte en effet, en versant sud ou en crête, présentent des aménagements du rocher caractéristiques d'occupations pérennes. Des cheminements ont été constitués semble-t-il pour la desserte des habitations ou de leurs dépendances.

Enfin, l'étude entamée des vestiges des élévations de la plate-forme sommitale - la fortification haute - a révélé plusieurs périodes de construction et destruction.

Ces premières observations ne permettaient cependant pas de répondre aux questions posées à l'occasion de la demande d'autorisation de prospection 2019.

Si on pouvait assurer, en 2019, qu'une agglomération d'habitats avait été fondée sur l'emprise de la place forte, rien ne permettait de montrer que l'agglomération et la fortification avaient été occupées concomitamment. L'analyse des élévations préservées au haut de l'emprise du site laissait à penser qu'il y avait bien eu là une occupation médiévale puis moderne liée à la fonction défensive - encore fallait-il assurer les hypothèses de datation. Cependant, les vestiges visibles d'habitats n'étaient en rien datables. Taillés dans le rocher, sans caractères particuliers, ils paraissaient quasi intemporels. Ils témoignaient seulement d'une maîtrise des techniques de la construction de pierre et de bois en site rocheux qui pouvait nous ramener à l'âge du Fer sinon antérieurement. Rien ne permettait d'attester à ce stade que l'agglomération d'habitats eut préexisté ou qu'elle eut été fondée simultanément voire qu'elle eut perduré après l'abandon de la place forte.

2.3.4 Une campagne de prospection et de sondages en 2020

La prospection réalisée sur le site durant le second semestre 2019 appelait une nouvelle campagne d'étude.

Les travaux menés avaient certes permis de révéler l'étendue de la place forte mais certains des secteurs en étaient encore à ce point embroussaillés en décembre 2019 que l'on ne savait s'ils portaient des vestiges visibles d'occupation. En outre, il n'apparaissait pas impossible qu'au-delà des limites en étendue que l'on pensait être celles du site en versant sud, de nouveaux vestiges apparussent. La conformation de ces secteurs est en effet telle que des aplats rocheux que l'on n'avait pas cru devoir rattacher à la fortification pussent s'avérer en relever.

Par ailleurs, l'étude des vestiges identifiés en 2019 avait été entamée seulement. Le plan d'ensemble levé restait à préciser, les aménagements reconnus étaient à décrire, dénommer, associer ou dissocier s'il se devait, dater au moins relativement. Une couverture photographique de détail était à entreprendre. Un levé en trois dimensions par secteurs pouvait être envisagé.

Une nouvelle campagne de prospection apparaissait nécessaire. Les membres de l'association pensaient alors qu'elle devrait être assortie d'une campagne de sondages. Les agents de l'Etat ont estimé que cette approche se justifiait. Ainsi une nouvelle autorisation de prospection a-t-elle été délivrée pour l'année 2020, par le conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume (opération 14 11368). Elle a été complétée par une autorisation de sondages.

2.3.5 Les résultats de la campagne de sondages 2020

Trois sondages ont été ouverts durant l'été 2020, tous établis autour de la plate-forme qui portait les défenses ultimes de la place forte médiévale et moderne.

Des aménagements d'ampleur ont été mis en évidence sur chacun des trois sondages relevant possiblement d'une phase d'occupation que les sources écrites font remonter aux premières années de la seconde moitié du XIIe siècle. Ces aménagements sont marqués dans le rocher. Le fossé sec oriental a été mis un peu plus en évidence par le dégagement d'une part de son comblement. Sous le rebord occidental de la plate-forme sommitale, dans la pente, ce sont une paroi dressée dans le rocher et une rigole profonde semblablement taillée dans le grès qui ont été mises au jour. Plus bas, à l'ouest toujours, sur l'emprise de ce qui pourrait avoir été la voie d'accès à la plate-forme sommitale, le rocher est apparu travaillé également, pour permettre le passage manifestement. Ces aménagements, s'ils étaient contemporains, ce qui n'a pu être montré, témoigneraient d'un projet d'importance qui, à défaut de marquer une fondation de la place forte, montrerait au moins un renforcement de ses défenses susceptible de justifier une première mention dans les textes en 1170 et l'élévation de *Labarra* au rang de *castrum*. Cette hypothèse n'a pas été confirmée. Il n'a pas plus été possible de distinguer réellement une occupation antérieure au courant de la seconde moitié du XIIe siècle.

L'étude des matériels céramique et métallique extraits durant l'été ne permet en fait pas d'attester une occupation antérieure au XIIIe siècle, datation quelque peu tardive au regard des données de l'étude historique. Néanmoins, l'étude du matériel céramique montre une concentration des marqueurs sur le courant du XIIIe siècle justement. Et l'étude du matériel métallique ne contredit pas cette estimation.

Au demeurant, les datations proposées le sont sur des unités stratigraphiques qui résultent d'actions de rejet ou déblaiement, pour le sondage B, et de remblaiement pour le sondage A ou le sondage C. Elles sont donc à préciser.

Les rejets que le sondage B a permis de mettre en évidence paraissent, pour certains d'entre eux au moins, signer un démantèlement progressif de la fortification haute entrepris durant le XIIIe siècle possiblement déjà et dans les siècles qui suivent. La marque de travaux préparatoires au reinvestissement de la plate-forme sommitale autour de 1600 semble en outre ressortir des dispositions de certaines des unités du sondage B encore. Incontestablement par ailleurs, le même sondage B montre des aménagements contemporains de l'édification d'un petit fortin, autour de 1600 donc apparemment, sur les ruines de la fortification haute du Moyen Age. Il s'agit d'un revêtement de la voie d'accès à la plate-forme sommitale et d'un mur bas de soutènement des terres rejetées en amont de la voie.

Le sondage B, toujours, a illustré enfin le démantèlement d'une part des élévations du petit fortin ainsi que l'organisation manifeste de la récupération de matériaux. Une rampe d'évacuation pourrait ainsi avoir été constituée depuis le rebord occidental de la plate-forme sommitale vers le contrebas.

Le sondage C quant à lui a révélé une phase d'occupation du site, à dater manifestement de la seconde moitié du XVIIe siècle au courant du XIXe siècle peut-être, caractérisée par l'exploitation du grès - le fossé est de la place forte médiévale aurait alors été comblé pour partie par des sables de grès déposés là en attente, possiblement en vue de revente pour la réalisation d'enduits. Le site avait déjà révélé, en d'autres secteurs, le débitage du grès pour le façonnage de blocs et ou pierres de taille à mettre en œuvre dans la construction. Un autre usage des déchets de taille, broyés, pourrait ressortir de l'observation de ce remblai.

Ainsi plusieurs phases d'occupation, qui toutes avaient à voir alors avec les abords immédiats de la plate-forme sommitale du site, ont été identifiées à l'occasion de l'ouverture de ces trois sondages. Les datations n'en étaient pas assurées, ces phases d'occupation paraissant devoir couvrir la fin du Moyen Age central, la période moderne et la période contemporaine.

2.3.6 Les résultats de la prospection 2020

Durant l'année 2020 les travaux de dégagement de végétation par les membres de l'association 2ACL ont été poursuivis sur l'emprise du site. Ils n'ont cependant pas été menés durant les mois de mars et avril et pas plus durant les mois de juin et juillet. En raison du contexte sanitaire les levers envisagés, en vue de complément au plan topographique d'ensemble, n'ont pas été réalisés - les élèves de l'établissement d'enseignement du Caousou à Toulouse et leur professeur, Philippe Sablayrolles, qui avaient été sollicités, n'ont pu satisfaire aux attentes. Un lever au scanner 3D a néanmoins été réalisé par Philippe Sablayrolles le 14 juillet 2020. Les données ont été traitées et rendues accessibles via un visualiseur. Sur l'emprise du site des observations ont également été menées sur divers secteurs nouvellement dégagés. Cependant ces observations n'ont pas été consignées. Au terme de l'année, alors qu'était remis le rapport de sondages, le rapport de prospection valant pour l'année n'avait pas été mis en forme. Parce que l'année avait été particulière à plusieurs titres, parce que néanmoins l'opération de sondage envisagée avait été réalisée et avait donné lieu à production de rapport, le conservateur régional de l'archéologie, Didier Delhoume, a proposé que l'autorisation de prospection délivrée pour l'année 2020 fut reportée sur l'année 2021.

2.3.7 Une opération de fouille programmée en 2021

L'ouverture de sondages en 2020 autour de la plate-forme sommitale du Castella avait permis de reconnaître plusieurs phases d'occupation du site, ou plutôt de cette part de l'emprise du site. Ces phases d'occupation paraissaient devoir couvrir la fin du Moyen Age central, la période moderne et la période contemporaine.

Si les données de l'étude archéologique ne s'opposaient pas aux données de l'étude des sources écrites une discordance quant à la datation de la phase la plus ancienne attestée par les sources écrites paraissait mériter d'être étudiée plus avant. De même, les phases d'occupation distinguées semblaient valoir d'être mieux séquencées et précisées chronologiquement. Enfin, le site du Castella de Labarre ne se réduisant pas à sa fortification haute et à sa desserte - il est avant tout une agglomération fortifiée étendue sur 7500 m² - il apparaissait nécessaire d'en étendre l'étude à d'autres secteurs.

Une demande d'autorisation de sondage et prospection a été formulée en ce sens dans le courant du mois de décembre 2020. Dans les premiers jours de mai 2021 les membres de la C.T.R.A. Sud-Ouest se sont prononcés sur cette demande d'autorisation. Ils ont jugé que valait d'être délivrée une autorisation de poursuite des travaux engagés. Et ils ont considéré que la forme à donner à l'autorisation à délivrer devrait être celle d'une fouille programmée annuelle.

En suivant, le 19 mai 2021, était publié l'arrêté de la préfecture de région signé du conservateur régional de l'archéologie Didier Delhoume autorisant les membres de l'association et Laurent Claeys en tant que responsable scientifique à conduire une opération de fouille programmée (opération 14 11659).

De manière à répondre au mieux à la problématique établie en accord avec les représentants du service régional de l'archéologie d'Occitanie a été fait le choix d'ouvrir durant l'été 2021 trois sondages. L'un d'eux était implanté sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale, au côté d'un sondage ouvert en 2020. Les deux autres étaient positionnés à bonne distance vers le nordouest, au plein cœur de ce qui paraissait devoir être regardé comme l'agglomération liée à la fortification haute de Labarre, sur l'emplacement des vestiges de deux bâtiments. Pour autant la prospection sur le site n'a pas été interrompue. D'autres secteurs ont été dégagés de la végétation qui les recouvrait, des travaux de relevé topographique ont été réalisés, dans la lignée de ce qui avait été entrepris en 2019 et 2020, et des observations encore ont été consignées.

Les membres de l'association 2ACL ont choisi d'adjoindre aux résultats de la fouille en sondages certaines des observations réalisées en prospection durant le second semestre sur le site ainsi que les contributions des élèves de la section topographie de l'établissement d'enseignement du Caousou et de leur enseignant Philippe Sablayrolles avec celles de Philippe Boscariol, géomètre à Foix, qui ensemble ont poursuivi durant cette même année les travaux de relevé topographique et photogrammétriques engagés en 2019.

2.3.8 Les résultats de la fouille programmée 2021

Des travaux de sondage menés à distance de la plate-forme sommitale est ressortie la représentation d'une véritable agglomération qui, un temps du moins, a prospéré sur ce site. Les observations réalisées sur l'emplacement des deux modules construits choisis pour l'implantation des sondages E et F ont permis la restitution partielle des dispositions de bâtiments complexes, adossé au rocher pour l'un ou installé sur le rocher pour l'autre. Des combinaisons de constructions ont été mises en évidence, ici quand des pans de toiture se révélaient avoir été partagés entre deux modules accolés (sondage F), là quand, en intérieurs, une circulation paraissait avoir été organisée d'un module à l'autre (sondages E et F), ou encore ici lorsqu'une alimentation en eau était partagée entre deux modules mitoyens (sondage F toujours). Des liaisons avec des espaces communs extérieurs ont également été démontrées, pour le sondage E au moins, sur lequel a été révélée une connexion avec la rue du module construit. Une évolution des usages enfin a été révélée pour chacun des deux modules sur lesquels un sondage avait été installé. Ainsi, pour le module du sondage E, l'accès principal? - depuis la rue a-t-il été condamné après un temps. Pour le sondage F c'est dans la modification du dispositif d'alimentation en eau depuis l'extérieur que l'on a reconnu une évolution des usages. De fait, ces transformations marquaient également une utilisation prolongée dans le temps.

Or, les aménagements du rocher qui ont permis ces observations se sont avérés être difficilement datables. Pour le sondage F les sols correspondant aux aménagements de la paroi rocheuse manquaient. Vraisemblablement conçus en bois - des planchers - et sur pilotis, ils n'ont laissé aucun témoin de leur mise en place, la très forte érosion par ruissellement ayant accentué les effets d'écoulement des sédiments vers le contrebas. Dans le cas du sondage E, le sol façonné dans le rocher, finement taillé et nettement déclif, n'a retenu aucun marqueur d'occupation, pour les mêmes raisons d'écoulement vers le contrebas sous l'effet des ruissellements.

Heureusement, l'une des rigoles façonnées à l'intérieur du module dans lequel le sondage E a été implanté, rigole dont le comblement avait été préservé de l'érosion, a livré des particules de charbon de bois piégées. L'une d'elles a été analysée pour datation radiocarbone. Le résultat recalibré obtenu, la période 1162-1272, permet d'indiquer que les aménagements du rocher réalisés l'ont été antérieurement ou concomitamment. On ne sait pas pour autant combien de temps ce

module a été occupé. Quant au module sur les vestiges duquel le sondage F a été installé, il reste parfaitement non daté.

Le troisième sondage ouvert, sur le rebord occidental de la plate-forme sommitale donc, le sondage D, a lui permis de révéler des états d'occupation relativement récents de cette part du site, contemporains d'un re-aménagement de la fortification haute autour de 1600 a priori et postérieurs encore. Ont été mises au jour des unités stratigraphiques témoignant d'apports de sédiments en remblai contenus par une élévation formant soutènement, d'autres résultant de la démolition de maçonneries de blocs de pierre et mortier de chaux, d'autres encore d'apports de sédiments en vue de nivellement ou rechargement. Une nouvelle portion de la rampe d'évacuation rapide de matériaux à fin de récupération identifiée en 2020 a été découverte enfin.

Le rocher cependant n'a été atteint sur le sondage D qu'en quelques points seulement, la fouille n'ayant pas été menée à son terme. Et, là où il a été dégagé, le rocher est apparu sans aménagements, sans trous de poteaux qui auraient pu permettre de loger les pieux d'une palissade et sans tranchée de fondation sur laquelle aurait pu être assise une élévation de blocs et mortier de chaux qui, l'une ou l'autre ou l'une puis l'autre, aurait défendu l'extrémité occidentale de la plate-forme sommitale. L'absence de ces aménagements n'a néanmoins pas été interprétée comme la démonstration de ce que jamais cette partie de la plate-forme sommitale n'avait été défendue, soit par une palissade soit par une maçonnerie de blocs de pierre liés au mortier de chaux. A plutôt été envisagé que, de manière à ce que fut facilitée la récupération de blocs de grès ou calcaire à prendre sur les vestiges de la fortification haute, après 1650 possiblement, le rocher avait été dérasé à cet endroit, pour un accès plus aisé au haut de la rampe d'évacuation rapide.

Enfin, le sondage D a offert une autre datation C14 recalibrée. Ici la période indiquée, 1159-1267, ne date pas l'unité dans laquelle le prélèvement a été réalisé, unité de sédiments en remblai certainement mise en œuvre en période moderne, possiblement vers 1600. Cette datation a néanmoins une importance considérable pour l'histoire du site. D'abord parce qu'elle est comparable à celle obtenue en 2021 sur le sondage E, précédemment signalée. Ensuite parce qu'elle est également comparable à celle obtenue en 2020 sur le sondage B, soit 1162-1267. En sorte que les trois prélèvements qui ont permis l'obtention de ces datations signalent possiblement l'engagement de travaux d'ampleur réalisés en différents secteurs sur l'emprise du site du Castella de Labarre entre la seconde moitié du XIIe siècle et la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est en cela qu'ils doivent être considérés particulièrement. Ils pourraient en outre témoigner encore d'un même évènement destructeur qui aurait affecté les constructions de bois de la fortification haute autant que les constructions de bois de l'agglomération qui lui était liée. Cette dernière hypothèse est certes hâtive. Elle doit cependant être envisagée comme une hypothèse à privilégier si les travaux engagés sur le site du Castella de Labarre devaient être poursuivis.

Les résultats de cette campagne de sondages, très partiels, permettent cependant de conforter l'hypothèse, avancée en 2020, selon laquelle un *castrum* - une agglomération forte - aurait été existant en ce lieu dès le début de la seconde moitié du XIIe siècle potentiellement, soit au moment où les textes indiquent l'existence d'un *castrum de Labarra*, dès 1170. Les résultats de la campagne de prospection enrichissent encore cette hypothèse.

2.4 Objectifs et problématique de l'opération 2022

Parce qu'il est apparu finalement que l'ouverture de sondages de faible étendue et par ailleurs disséminés ne permettait pas une compréhension meilleure de l'occupation du site, a été envisagé de mener l'étude sur une plus large étendue mais une étendue d'un même tenant. On a considéré que cette étendue pourrait être comprise entre l'emprise du sondage E ouvert en 2021 et le contrehaut de la paroi rocheuse au pied de laquelle a été ménagé en 2021 encore le sondage F. De cette manière la jonction entre les deux emprises fouillées en 2021 serait réalisée et les données recueillies alors pourraient être valorisées directement en 2022, favorisant la compréhension des aménagements intermédiaires mis au jour.

Cette surface d'étude nouvelle, (fig. 6) a été développée sur une emprise de 12,8 mètres de long pour 6 mètres de large soit 85 m². Établie sur un premier module - d'habitation ? - fouillé à moitié en 2021 au travers du sondage E, cette surface couvrirait au minimum l'emprise d'un deuxième ou second module - d'habitation ? - mitoyen à l'ouest et soit un troisième module soit une aire ouverte au-delà, vers l'ouest toujours. Si elle était entièrement exploitée, cette surface jouxterait donc le haut de la paroi rocheuse dénommée Pa.D. 0006 au pied de laquelle était ouvert le sondage F en 2021 (Claeys, 2021). Là une zone d'accumulation de sédiments identifiée en prospection pourrait livrer une véritable stratigraphie en plus de révéler des aménagements du rocher.

3 Méthodologie de fouille et de prélèvement

3.1 Décapage mécanique

Pour faciliter la fouille manuelle une mini pelle mécanique a été requise pour retirer des souches d'arbres et entamer le décapage de la couche de terre végétale sur l'emprise. Cette opération a eu lieu le 25 juin 2022 avec un suivi archéologique. Rapidement les décapages fins au godet ont révélé la présence d'aménagements des parois et du sol du socle rocheux.

Le décapage des couches de terre végétale a été mené en partant de la limite ouest du sondage E. A cette occasion le haut de la paroi rocheuse au pied de laquelle le sondage F avait été ouvert en 2021 a été pour partie dégagé. Des aménagements du haut de la paroi y ont été découverts.



Figure 11: L'emprise avant le décapage mécanique, vue vers le sud-est, cliché L. Claeys



Figure 12: L'emprise avant le décapage mécanique, vue vers le nord-ouest, cliché L. Claeys



Figure 14: Décapage mécanique en cours, cliché L. Claeys



Figure 13: L'emprise vue depuis le sud à l'issue du décapage mécanique, cliché L. Claeys



Figure 15: Aménagements de la paroi, vue depuis le sud, cliché L. Claeys



Figure 16: Aménagements de la paroi, vue depuis l'ouest, cliché L. Claeys

3.2 Fouille manuelle

La campagne de fouille manuelle a débuté le 4 juillet. Les méthodes de fouille manuelles ont été adaptées en fonction des observations archéologiques, alternant décapages fins à la truelle puis décapages plus forts au piochon ou à la pioche. Dans un premier temps le sondage E, pour sa partie fouillée en 2021, a été vidé des sédiments et du géotextile qui avaient été installés l'année précédente pour protéger les structures mises au jour. L'exploration du sondage E a été poursuivie dans la partie non fouillée en 2021.

Dans le même temps a été entamée la fouille au Nord et au Nord Ouest de l'emprise, un cheminement étant préservé néanmoins pour l'évacuation des déblais vers la zone de stockage définie hors de l'emprise.

Dans un second temps ont été poursuivis les décapages dans la continuité du sondage E vers l'Ouest. Les structures et aménagements de la paroi et du sol rocheux paraissaient confirmer la présence d'un second bâtiment au moins. Le nettoyage de la paroi rocheuse au sud et l'enlèvement de souches ont permis par ailleurs d'observer de nombreux aménagements taillés suggérant une continuité de l'occupation de l'espace entre les points ou avaient été ouverts en 2021 les sondages E et F.

Une extension au sud-est de l'emprise du sondage E a servi enfin à compléter les informations sur les aménagements du premier bâtiment identifié en 2021.

Si les conditions météorologiques ont été favorables, la chaleur caniculaire a contraint à adapter les horaires de travail. Des voiles d'ombrage ont été installés au-dessus des secteurs de fouille.





Figure 17: Réouverture du sondage E, clichés L. Claeys



Figure 18: Réouverture du sondage E, vue zénithale, cliché L. Claeys



Figure 19: Poursuite de l'exploration du sondage E, clichés L. Claeys





Figure 20: Poursuite de l'exploration du sondage E, extension au sud, clichés L. Claeys



Figure 21: Fouille du secteur 2, clichés L. Claeys







Figure 22: Fouille du secteur 3, clichés L. Claeys





Figure 23: Fouille du secteur 4, clichés L. Claeys





Figure 24: Fouille du secteur 5, clichés L. Claeys



Figure 25: Fin de la fouille, relevés topographiques et rebouchage, clichés L. Claeys et T. Briand



Figure 26: Fin du rebouchage et évacuation des déblais à l'aide de la pelle mécanique, cliché T. Briand



Figure 27: Intervention après la chute d'arbres suite à des intempéries au mois de septembre, cliché T. Briand

3.3 Prélèvements

Le mobilier archéologique ainsi que les charbons de bois découverts au cours de la fouille ont été prélevés par secteurs et conditionnés en vue de leur étude et traitement en post-fouille puis de leur dépôt au CCE. Les informations de localisation précise n'étant pas nécessaires dans la mesure où aucun niveau d'occupation en place n'avait été identifié, tous les prélèvements ont été enregistrés par unités stratigraphiques et par secteurs.

3.4 Relevés et photographies

Tout au long de l'opération de terrain des relevés en plan et en coupe complétés par des fiches d'enregistrement des unités stratigraphiques et des structures, avec mesures d'altitude, ont permis d'enregistrer les faits archéologiques et leur contexte sédimentaire. Les mesures d'altitude ont été réalisées avec un niveau optique par rapport aux points de référence installés sur les piquets implantation de l'emprise.

Les faits archéologiques et les unités stratigraphiques ont été enregistrés par des photographies à l'aide de deux apn Nikon (reflex numérique Nikon D7000 et bridge Nikon coolpix) ainsi que d'un drone Parrot Anafi pour les prises de vue zénithales.

3.5 Relevés topographiques et laser, photogrammétrie

Le relevé des principaux points de référence au sol (spits dans souches ou rocher plus piquets), des cibles temporaires pour calage et géoréférencement de la photogrammétrie et du scanner, des points de complément du plan topographique enfin ont été enregistrés avec la station Totale Topcon GT603 robotisée, avec un géoréférencement global par GPS RTK temps réel (réseau téria).

A l'issue et au cours de la fouille manuelle des relevés photographiques ont été réalisés avec l'apn Nikon d7000 et le drone Anafi (Parrot) en vue de produire une reconstitution photogrammétrique géoréférencée des ensembles mis au jour (logiciel Metashape version 1.8). Un protocole spécifique de prise de vues sous différents angles, en suivant un cheminement qui permettrait de couvrir l'ensemble de la zone fouillée, a été respecté. L'installation de cibles au préalable était destinée à faciliter l'alignement des photos au cours du traitement informatique. Les cibles ont ensuite été relevées avec la station Totale Topcon pré-citée.

Un relevé laser a également été opéré avec le scanner Leica BLK360 (GPS : Leica GS18T, Trimble R4) afin de produire un modèle 3d de la zone de fouille à la fin de l'opération, ce à différentes résolutions.

3.6 Système d'Information Géographique

La masse de données spatiales acquises au cours des campagnes de prospection, sondages et fouilles programmées de 2019 à 2022 (levés topographiques, relevés photogrammétriques, orthophotographies, relevés et plan de terrain) a justifié la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG Qgis). Ainsi tous types de données spatiales et géographiques, à différentes échelles, auront été recueillis, stockés, traités analysés, gérés et pourront être présentés. Ce système permet par ailleurs d'intégrer des données fournies par l'IGN (cartographie,

topographie, parcellaire, courbes de niveaux, modèles numériques de terrain, modèles numériques d'élévation, nuages de points Lidar - mise à disposition par l'IGN en novembre 2022 des données Lidar pour une partie de l'Ariège) et par le BRGM (données géologiques). Les nombreuses couches vectorielles et rasters ont été progressivement intégrées au cours de la post-fouille et continueront d'être alimentées au fur et à mesure de l'enregistrement des découvertes. Ont ainsi été créées des couches vectorielles pour l'identification des ensembles taillés, des éléments de bâti, des courbes de niveaux issues des relevés topographiques de l'ensemble du site et des aménagements divers (chemins d'accès au site, emmarchements, emprise de fouille ou de sondage). Une couche permet de visualiser les structures relevées dans l'emprise 2022. D'autres couches ont été créées pour visualiser les données lidar du relevé de 2019, les données Lidar de l'IGN (non classifiées pour le moment), modèles numériques d'élévation et orthophotographies photogrammétriques réalisés. La gestion et la visualisation 3d des informations spatiales est incluse dans le SIG. Progressivement, seront intégrées les données issues des opérations précédentes et les données ayant à voir avec la mise en relation spatiale du Castella de Labarre et les autres sites répertoriés relevant de cette séquence chronologique. De la documentation sera également associée (rapport de fouille, photographies, relevés, notices, etc).

Sont présentés en annexe des états des traitements en cours sous la forme de captures d'écran, en attendant la mise en ligne du SIG sur un serveur cartographique.

4 Les résultats

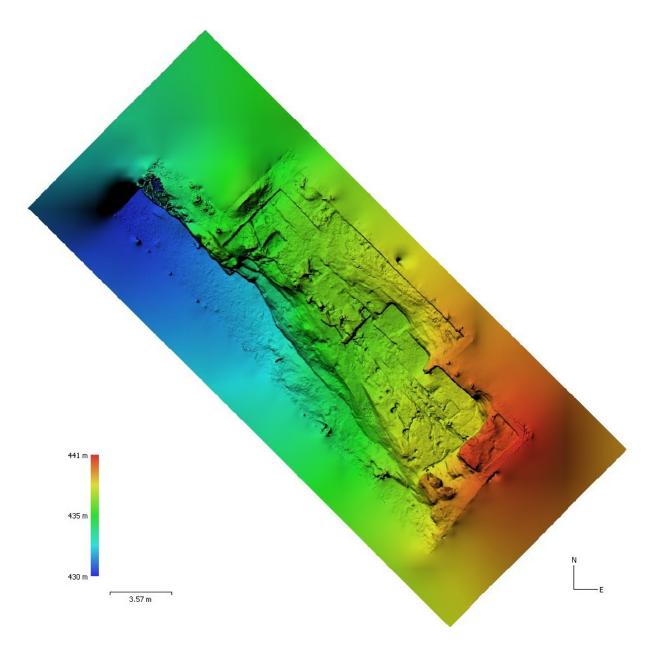


Figure 28: Modèle numérique d'élévation (MNE) en fin de fouille, vue zénithale, DAO T. Briand

4.1 Sectorisation de l'emprise

Dans l'emprise fouillée cinq secteurs ont été définis afin que soient distingués des ensembles morphologiques cohérents (fig 30). Ce choix a en outre été motivé par la nécessité de localisation spatiale tant des objets prélevés durant la fouille que des unités stratigraphiques auxquelles ils sont associés. Il ne s'est pas avéré utile d'implanter un carroyage métrique, aucun niveau d'occupation conservé en place n'étant apparu.

4.1.1 Secteur 1-bâtiment 1

Le secteur du bâtiment 1 est défini par les différents aménagements qui constituent l'ensemble taillé ET6, portant témoignage de l'existence, anciennement, d'un bâtiment à cet emplacement. Sur une part de l'emprise de ce secteur avait été implanté en 2021 le sondage E. Les informations recueillies alors et l'analyse ayant fait suite sont présentées dans le rapport 2021. La fonction de ce bâtiment n'avait pas été déterminée (habitation ou autre activité - artisanale ?). L'opération 2022 a permis de poursuivre l'exploration de ce secteur et a rendue possible la découverte de nombreuses structures et d'aménagements particuliers. Peu de matériel archéologique a été mis au jour cependant et toujours en position secondaire, déplacé depuis le contrehaut rocheux par colluvionnement.

4.1.2 Secteur 2-bâtiment 2

Au-delà de l'emprise du bâtiment 1 et dans son prolongement vers le nord-ouest, un deuxième secteur a été délimité. Il est défini par les aménagements qui constituent l'ensemble taillé ET7, témoignant ici encore de l'installation d'un bâtiment anciennement. Ce secteur est contenu au nord-est par le rocher dans lequel l'emprise du bâtiment 2 a été excavée et, au sud-ouest, par un ressaut rocheux, le même ressaut qui contient le bâtiment 1 au sud-ouest.

4.1.3 Secteur 3-bâtiment 3

A l'ouest de l'emprise fouillée, le dégagement de la paroi rocheuse a révélé des aménagements taillés dont l'organisation signale un troisième ensemble bâti. Celui-ci était mitoyen de la construction accolée à la paroi rocheuse au pied de laquelle, en 2021, le sondage F avait été ouvert. Ce nouvel ensemble taillé, ET 8, forme un système de paliers dans la paroi sous le secteur 5.

4.1.4 Secteur 4

Le secteur 4 est défini par la limite de l'emprise fouillée au nord nord-est et, au sud-sud-ouest, par l'aplomb des affleurements rocheux dans lesquels ont été taillées les parois fermant au nord-est les bâtiments 1 et 2. Il forme une longue bande rocheuse en bordure d'emprise fouillée.

4.1.5 Secteur 5

Le secteur 5 correspond à la partie comprise entre la limite nord-ouest de l'emprise fouillée, le bâtiment 3 à l'ouest, le secteur 4 à l'est et le bâtiment 2 au sud. Ce secteur n'a été que partiellement fouillé.

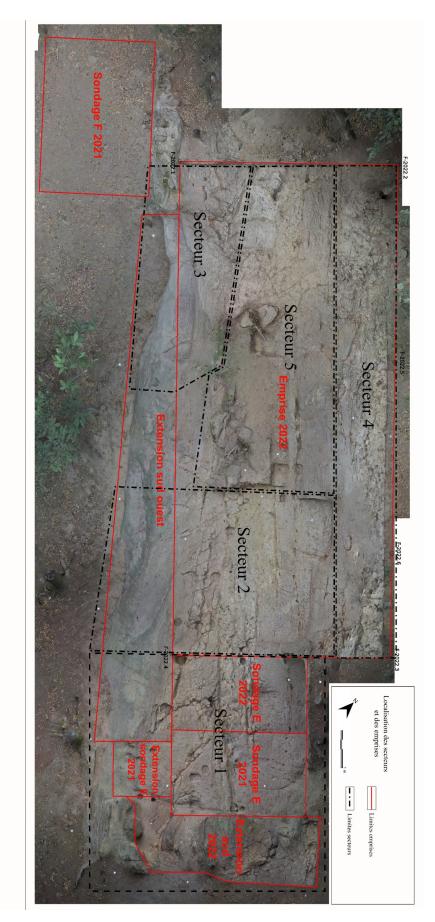


Figure 29: Emprises fouillées et secteurs délimités sur fond d'orthophotographie, DAO, T. Briand



Figure 30: Relevé général des structures sur fond d'orthophotographie, DAO T. Briand

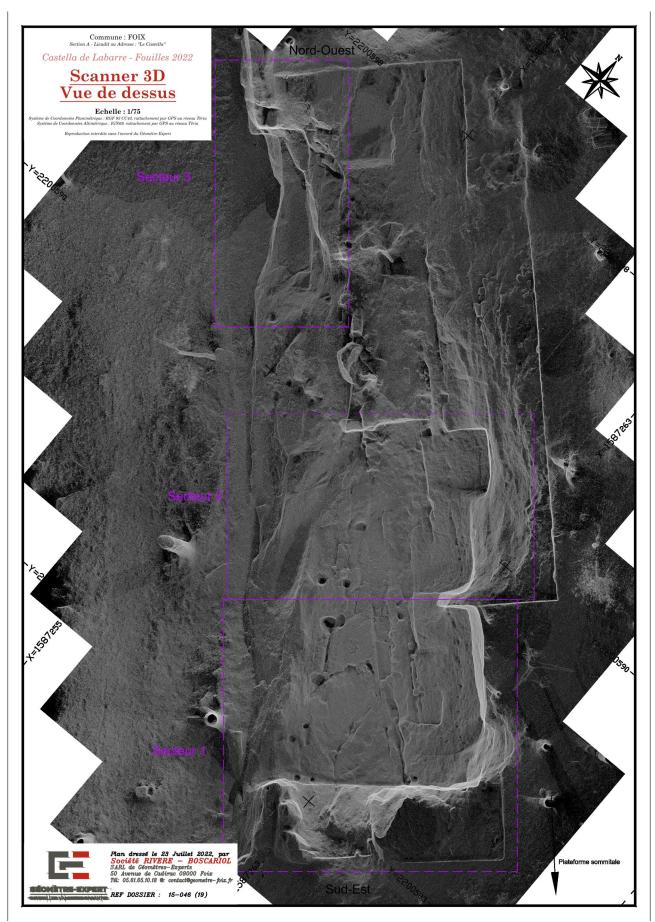


Figure 31: Relevé laser de fin de fouille, vue zénithale, DAO P. Boscariol

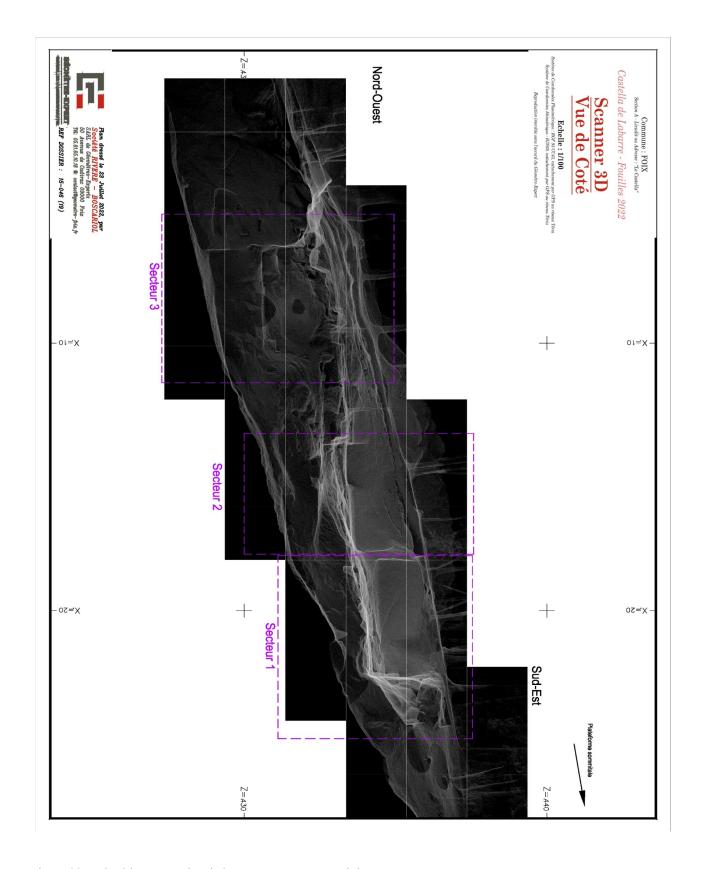


Figure 32: Relevé laser, vue depuis l'ouest, DAO P. Boscariol

4.2 Description des Unités Stratigraphiques et des structures par secteurs, interprétation des résultats

4.2.1 Secteur 1-bâtiment 1

4.2.1.1 Description des Unités Stratigraphiques

US 1000

En 2021, la couche superficielle d'humus, l'US 0001, avait été retirée sur la totalité de l'emprise fouillée du sondage E. Sur l'ensemble de l'emprise du sondage E qui n'avait pu être fouillée en 2021 la fine épaisseur superficielle de terre végétale qui a été retirée a été nommée US 1000. Cette couche, recouverte en surface de mousses, renferme une forte concentration de racines et radicelles des souches d'arbres qui ont dû être abattus anciennement. Elle est composée de terre végétale (60%), de sables issus de la décomposition du grès (30%) et de cailloutis de grès (10%) de module variant entre 5 et 10 cm de longueur. Dans la partie sud-ouest du secteur des blocs de grès et de calcaire apparaissent alignés et constituent le sommet d'un muret (USC 17). Plusieurs fragments de céramique ont été prélevés.

US 1001

L'US 1001, immédiatement sous le niveau humifère (US 1000), est un niveau pédogénétique gris et jaune issu de la dégradation de la précédente terre végétale. Épais de 2 à 5 cm, il est composé d'un sédiment fin mêlé de graviers de grès de module variant de 0,5 à 5 cm de longueur et de quelques blocs de grès plus gros (5 à 15 cm). Il est fortement perturbé par les systèmes racinaires des souches d'arbres. De rares tessons de céramique sont présents dans ce niveau. Le muret de pierre sèche (USC 17) se poursuit dans ce niveau, un plus grand nombre de blocs apparaissant, pour la plupart en grès.

US 1002

L'US 1002 (équivalent de l'US 0027 de 2021) est présente également sur toute l'emprise du bâtiment 1. Elle est un colluvionnement provenant du contre haut. Cet apport est constitué d'un sédiment jaune sableux et limoneux compact et plus aéré au contact des systèmes racinaires. La fouille a montré que l'USC 17 est recouverte en grande partie par les sédiments de ce niveau ce qui marque l'antériorité de la construction du muret par rapport à l'accumulation sédimentaire de l'US 1002. D'épaisseur variable (5 à 20 cm) elle comporte quelques tessons de céramiques et quelques très petits fragments de charbon de bois.

US 1003

L'US 1003 correspond au comblement des failles naturelles du socle rocheux. Le sédiment est ocre jaune parfois plus clair, très compact, argilo-sableux - produit de la dégradation du socle gréseux chargé d'argile par percolation naturelle - et de fragments de grès enfin. D'épaisseur très variable en fonction des failles qu'elle comble, elle est stérile en mobilier archéologique.

US 1005

Le comblement de l'USC 13 est un sédiment ocre jaune foncé compact, limoneux sableux et plus sombre en profondeur. Quelques petits blocs de grès rouges et jaunes et des micro charbons de bois étaient présents dans ce comblement.

US 1006

Comblement de l'USC 14, elle est un sédiment meuble, sableux limoneux, chargé de matière organique de couleur brune sombre. De nombreux blocs de grès et un fragment de brique cuite, tous d'un module similaire (9x10x6 cm), participaient d'un comblement manifestement volontaire. L'assemblage de deux des blocs de grès montre qu'il s'agit d'un même bloc fracturé pour obtenir deux fractions de modules équivalents.

US 1007

L'USC 15 a été comblée volontairement par un bloc de grès choisi pour ses dimensions et sa forme adaptée au creusement. Le comblement est complété par un sédiment meuble brun foncé sablo-limoneux mêlé de matière organique - produit de l'action du système racinaire - et de petits fragment de grès.

US 1027

L'US 1027 est le socle rocheux encaissant constitué par le grès présentant de nombreuses failles naturelles. Il a été taillé pour l'installation des bâtiments 1, 2, 3 et, potentiellement, sur l'emprise du secteur 5, de la prolongation du bâtiment 2 vers l'ouest.

US 1028

Le comblement de l'USC 19 est composé d'abord d'un sédiment meuble sableux (40%) mêlé de matières organiques (30%) transportées par le réseau racinaire d'un acacia installé au-dessus ainsi que de quelques petits blocs de grès (11x8x4 cm pour le plus gros) et graviers. En profondeur le sédiment est plus compact, de couleur beige, limoneux sableux (40%), chargé de graviers et de blocs informes de grès (60%) de modules plus importants (17x10x9 cm pour le plus volumineux). On note la présence de blocs de grès à grain fin et de grès à grain plus grossier, ce qui signale un comblement volontaire par l'apport de matériaux non présents naturellement dans l'environnement immédiat.

ET 6

Ensemble taillé 6.

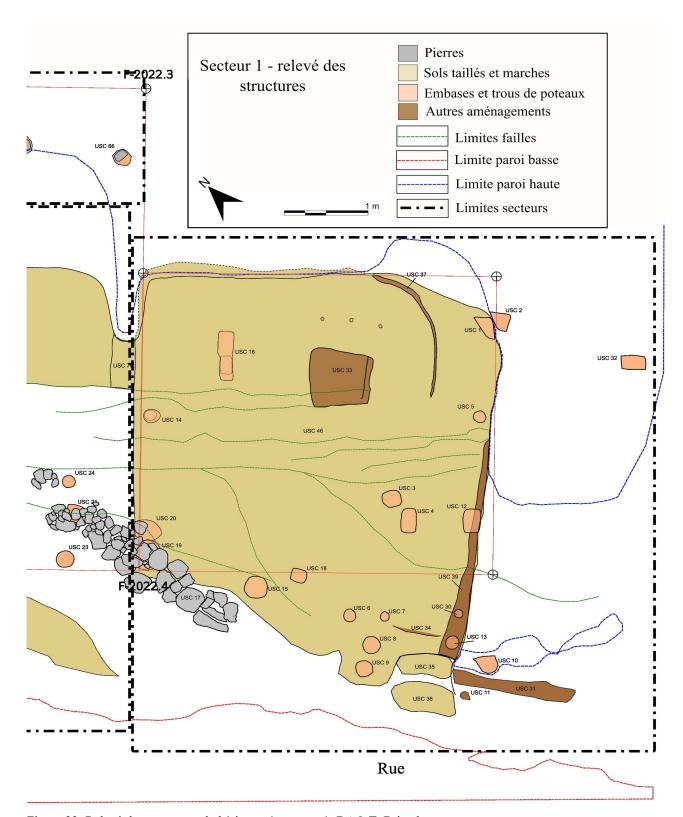


Figure 33: Relevé des structures du bâtiment 1, secteur 1, DAO T. Briand

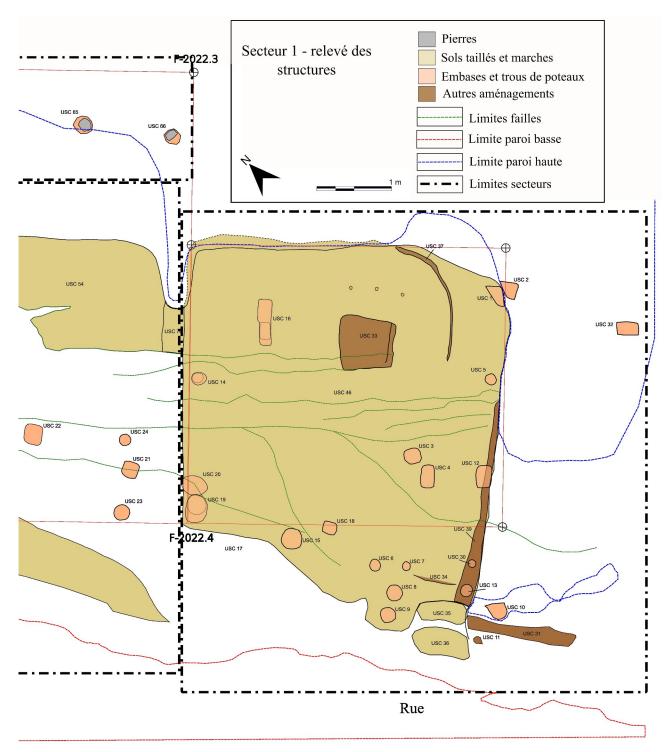


Figure 34: Relevé des structures du secteur 1 sans le muret USC 17, DAO T. Briand

4.2.1.2 Description des structures

Les structures ont été décrites en USC (Unités Stratigraphiques Construites) avec une numérotation continue pour faciliter l'enregistrement et permettre une réinterprétation de leur fonction en corrélation avec l'analyse et la mise en relation des ensembles reconnus à l'issue de la campagne 2022.

Le module 1, ou ensemble taillé ET 6, pour partie décrit dans le précédent rapport (Claeys L., 2021) se présente comme un ensemble d'aménagements taillés dans le grès du socle rocheux naturel. Le sol taillé est relativement plan sur une surface de 16 m². Les parois sont dressées sur une hauteur maximale de 2 m 60, au sud. La découverte de nouvelles structures enrichit les précédentes descriptions.

Les aménagements décrits dans le précédent rapport :

Les parois dressées et sol taillé, USC 44 à 46, marches et seuil taillés, USC 34 à 36, fosse taillée, USC 33, trous de piquets, USC 40 à 42, rigoles USC 37 à 39, embases et trous de poteaux, USC 1 à 11 et le bouchon USC 47 (ancienne USC 8).

Les trous de poteaux USC 6 à 9 ont été requalifiés en embases de poteaux compte tenu de leur morphologie - très faiblement excavés.

La différenciation entre les embases et les trous de poteaux repose sur une conformation qui induit une fonction technique architecturale et une réponse à des contraintes mécaniques. L'embase, généralement de faible profondeur, a pour vocation la stabilisation d'une pièce de bois pour contenir des contraintes latérales et assurer ainsi un positionnement. Le trou de poteau, creusé plus profondément, reprend les fonctions de l'embase auxquelles s'ajoute le maintien vertical de la pièce de bois qu'il accueille. La particularité de ces aménagements à Labarre est qu'ils sont taillés dans le grès. Cela implique, pour les trous de poteaux comme pour les embases, l'absence de drainage de l'eau en comparaison avec des structures en creux aménagées dans un sol meuble.

Le démontage du dernier bloc du bouchon USC 47, lorsque l'angle sud du bâtiment 1 a été fouillé, a révélé deux trous de poteaux nouveaux et une continuité de la rigole. Les rigoles précédemment nommées Ri 8 et 9 ne forment en réalité qu'une seule structure, renommée en USC 39.

Les structures découvertes au cours de cette campagne

Des embases et des trous de poteaux

USC 12 embase de poteau

Cette embase de poteau est installée sur la périphérie de l'emprise du bâtiment 1, en pied de paroi sud. Elle est d'une superficie importante à l'ouverture, jusqu'à 35 cm sur 36 cm au maximum pour, au fond, 21 cm sur 19 cm. Le fond en est nettement déclif du nord-est vers le sud-ouest et faiblement incurvé par ailleurs. Au sud-ouest la forme de l'embase est nettement angulaire. Des marques de pic très nettes, en point et en trait, sont visibles au fond avec une orientation globalement du nord-est vers le sudouest. Cette embase est profonde au maximum de 10 cm au sudouest par rapport au rocher affleurant. Curieusement cette embase est ménagée dans la rigole qui borde le pied de paroi. Un petit Figure 35: USC 12, cliché L. Claeys bloc de grès (9x6x5 cm) était présent dans le comblement



sédimentaire (US 1002). Cette embase est à mettre en relation avec l'embase USC 4 toute proche qui présente des dispositions comparables : même orientation générale, dimensions et inclinaison au

fond et marques grossières de pic. L'embase USC 4 est cependant mieux délimitée, nettement rectangulaire en plan.

USC 13 trou de poteau

Ce trou de poteau apparaît sous un bloc de parement de l'USC 47 (précédemment nommée USC 8 en 2021), taillé directement dans la rigole USC 39, dans l'angle sud du bâtiment 1. De forme cylindrique, son diamètre est de 17 cm et son creusement dans le grès est profond de 16 cm. Le comblement US 1005 est décrit plus haut. Des traces de pic en point sont visibles sur les parois et le fond du creusement.

USC 14 trou de poteau

Trou de poteau taillé dans le sol rocheux positionné en limite ouest nord-ouest du bâtiment 1, dans la continuité du retour de paroi formant séparation entre les bâtiments 1 et 2. De forme cylindrique, son ouverture a un diamètre de 19 cm et sa profondeur maximale est de 18 cm. Les parois en sont marquées par des traces de pic en point. Son comblement, US 1006, est décrit plus haut.

USC 15 embase

Embase localisée en bordure de ressaut rocheux, en limite d'emprise du sol du bâtiment 1. De forme circulaire, d'un Figure 37: USC 14, cliché L. Claeys diamètre de 38 cm, son creusement a une profondeur variable, au minimum de 7 cm pour au maximum 14 cm - part ouest du creusement. Cette différence de profondeur découle d'une reprise du creusement, initialement de 20 cm de diamètre environ, en vue d'un élargissement de l'ouverture vers le sud-ouest. Le comblement, par l'US 1007, est décrit plus haut.

USC 16 embase de poteau

L'embase, taillée dans le sol rocheux, est rectangulaire à l'ouverture. Développée sur 70 cm en longueur pour 19 cm en largeur, elle présente un fond nettement plus resserré, de 20 cm de long pour 17 cm de large. Ce fond au sud-ouest est plat et marqué par des traces de pic en point. L'embase est profonde au maximum de 15 cm par rapport au sol taillé dans lequel elle s'ouvre. Vers le nord-est le fond est taillé en pente douce, ce qui Figure 38: USC 16, cliché L. Claeys pourrait marquer une hésitation dans la conformation à donner à l'embase au moment de son excavation. Le comblement en est homogène, exception faite d'un petit bloc de grès (15x7x7 cm) déposé au plus profond au sud-ouest.

USC 18 embase de poteau

Embase de poteau taillé dans le grès de forme globalement rectangulaire et au fond grossièrement nivelé. Située à proximité de l'embase USC 15 avec qui elle semble fonctionner, sur la bordure sud-ouest du bâtiment 1, elle est large de 20 cm pour une longueur de 24 cm à l'ouverture. Elle se réduit au fond à 16 cm de Figure 39: USC 18 à gauche et USC largeur pour 19 cm de longueur. La profondeur du creusement



Figure 36: USC 13 en bas et USC 30 en haut, cliché L. Claeys







15 à droite, cliché L. Claeys

varie de 9 cm maximum au nord à 8,5 cm à l'angle sud-ouest. Comblé par l'US 1002, le creusement est marqué par des coups de pic en points peu soignés destinés au façonnage d'un logement simple pour le calage d'un poteau.

USC 19 trou de poteau

Trou de poteau taillé dans le grès sur le rebord du ressaut rocheux, à une cinquantaine de cm en retrait de l'angle ouest du bâtiment 1. Il s'ouvre sous le muret USC 17 et est recoupé par le trou de poteau USC 20. Il présente une forme ovalaire de 40 cm par 30 cm à l'ouverture mais se réduit à 35 cm par 28 cm au fond. Un fond relativement plat pour une profondeur maximale du creusement de 35 cm. Les parois régularisées sont globalement lisses et portent quelques traces de pic en point. Le comblement US 1028 est décrit plus haut. Ce trou de poteau est le plus remarquable, par ses dispositions, de toute l'emprise fouillée.



Figure 40: USC 19 à droite et USC 20 à gauche, cliché L. Claeys

USC 20 embase de poteau

Embase de poteau taillée recoupée à son extrémité sud par le trou de poteau USC 19. Elle apparaît sous le muret USC 17. Elle est positionnée auprès du trou de poteau USC 19, quelques centimètres plus au nord. De forme ovalaire, l'ouverture en est importante, 39 cm par 28 cm. Les parois incurvées font que ses dimensions au fond se réduisent à 28 cm par 20 cm. Sa profondeur maximale est de 10 cm environ. Traversé par une faille naturelle et le réseau racinaire de l'acacia présent au dessus, le fond, réalisé de manière très grossière, en est partiellement érodé. Le comblement, semble-t-il volontaire, est constitué pour l'essentiel par les blocs du muret USC 17. Un gros bloc de grès informe à grain grossier à plus fin (16x16x18 cm), apparent en surface, est associé à de plus petits modules de grès (9x6x5 et 7x3x3 par exemple), calés les uns contre les autres, ainsi qu'à un sédiment sableux grossier faiblement limoneux.

USC 30 trou de poteau

Trou de poteau de forme cylindrique situé en retrait de l'entrée du bâtiment 1 au pied de la paroi sud. Il a été façonné au milieu de la rigole tout comme le trou de poteau USC 13. D'un diamètre à l'ouverture de 12 cm pour une profondeur de 15 cm il est apparu sous l'US 1002 qui le comblait.

USC 32 embase de poteau

Embase taillée dans le socle rocheux sur le contre haut, à 1m en retrait du rebord de la paroi sud, hors périmètre du bâtiment 1 stricto sensu. De forme rectangulaire - 26 cm par 32 cm à l'ouverture - elle est profonde de 6 cm au maximum, son périmètre se reduisant au fond à 21cm par 26 cm.



Figure 41: USC 32, cliché L. Claeys

USC 17 muret

Le muret

Présentant une seule assise de blocs à l'organisation très grossière et aux modules très variables, il est posé pour partie directement sur le rocher taillé et pour partie sur une épaisseur de sédiments. Il se développe sur le rebord du ressaut rocheux au sud puis s'en écarte quelque peu au nord. Son axe

s'aligne néanmoins avec les axes des files de trous de poteaux et embases qui semblablement marquent le rebord du ressaut rocheux.



Figure 42: USC 17, orthophotographie, vue zénithale, DAO T. Briand



Figure 43: USC 17 vue vers le sud, cliché L. Claeys

4.2.1.3 Interprétation des résultats

Les structures et aménagements de l'ensemble taillé ET6 peuvent être séquencés en plusieurs phases de construction, occupation, réaménagements et abandon.

La chronologie des différentes phases n'est pas définitivement arrêtée. On peut distinguer cependant une première phase de construction avec excavation du rocher et aménagement d'un sol et de parois, creusement de rigoles pour canaliser les écoulements d'eau, creusement d'embases de poteaux pour supporter une structure en bois prolongeant le rocher taillé et assurant le clos, façonnage dans le rocher d'un accès par des marches vers la rue en contrebas. La surface au sol de ce bâtiment est d'environ 16 m². Une deuxième phase se distingue par le creusement d'embases nouvelles et de trous de poteaux, notamment dans les rigoles qui alors ne sont plus en usage. L'organisation interne du bâtiment et son usage différent possiblement alors de ceux du bâtiment originel. Une troisième phase, à moins que cette phase ne soit contemporaine de la deuxième, est marquée par la fermeture de l'accès - principal ? - au bâtiment 1 depuis la rue - un bouchon de blocs est édifié sur le seuil. Dans le même temps, possiblement, des embases et trous de poteaux sont volontairement comblés. Une quatrième ou troisième phase voit l'édification d'un muret sur le sol rocheux du bâtiment. Ce muret a une orientation sensiblement différente de celle des alignements de trous de poteaux et embases que d'ailleurs il recouvre pour partie. Avec les parois taillées dans le rocher au nord-est et au sud-est ce muret, qui ferme l'emprise au sud-ouest, forme clôture. Est alors fait de cet espace un usage différent, peut-être celui d'un enclos non couvert. Enfin une phase d'abandon est suivie par la mise en place d'un colluvionnement naturel stabilisé par un couvert végétal arboré.

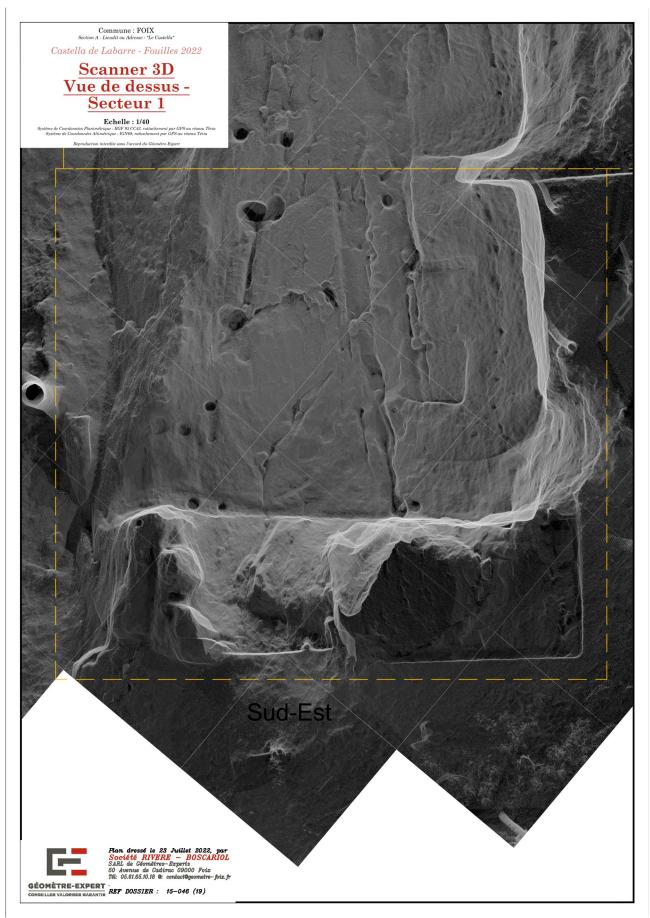


Figure 44: Secteur 1, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol

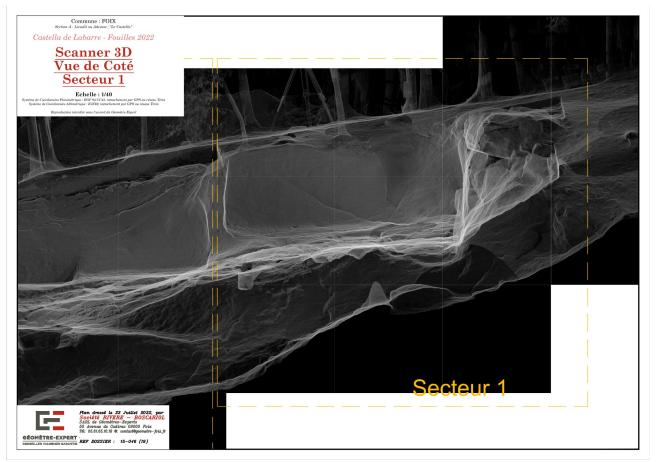


Figure 45: secteur 1, relevé laser, vue depuis le sud ouest, DAO P. Boscariol



Figure 46: Orthophotographie du secteur 1, DAO T. Briand

4.2.2 Secteur 2-bâtiment 2

4.2.2.1 Description des Unités Stratigraphiques

US 1009

Equivalente à l'US 1000 cette couche, recouverte en surface de mousses, concentre les racines et radicelles des souches d'arbres abattus pour la réalisation de la fouille. Elle est composée de terre végétale (60%), de sables issus de la décomposition du grès (30%) et de cailloutis de grès (10%) de module variant entre 5 et 10 cm de longueur.

US 1010

Interface équivalent à l'US 1001 immédiatement positionnée sous le niveau humifère. Elle constitue un niveau pédogénétique gris et jaune issu de la dégradation de la précédente terre végétale. Épaisse de 2 à 5 cm, elle est composée d'un sédiment fin mêlé de graviers de grès de module variant de 0,5 à 5 cm de longueur et de quelques blocs de grès plus gros (5 à 15 cm). L'US est fortement perturbée par les systèmes racinaires. De rares tessons de céramique sont présents dans ce niveau. Le muret de pierre sèche (USC 17) se poursuit dans ce niveau, un plus grand nombre de blocs apparaissant, pour la plupart en grès.

US 1011

Équivalent à l'US 1002, ce niveau est un colluvionnement provenant du contrehaut. Il est constitué d'un sédiment jaune sableux et limoneux compact et plus aéré au contact des racines. D'épaisseur variable (5 à 20 cm), l'US comporte quelques tessons de céramique et quelques très petits fragments de charbon de bois.

US 1012

Équivalent à l'US 1003, cette unité correspond au comblement des failles naturelles du socle rocheux. Le sédiment est ocre jaune, parfois plus clair, très compact, argilo-sableux - dégradation du socle gréseux chargé d'argile par percolation naturelle - et de fragments de grès . D'épaisseur très variable en fonction des failles qu'elle comble, cette US est stérile en mobilier archéologique.

US 1023

Le comblement de l'USC 21 est très limoneux et sableux, de couleur brune, meuble, chargé de graviers, de matières organiques en surface et fortement perturbé par un important système racinaire. Un fragment de tuile était présent dans ce comblement.

US 1024

Le comblement de l'USC 24 est un sédiment limoneux argileux ocre jaune meuble devenant plus compact au fond et se mêlant à quelques petits blocs de grès (4x5x8 en moyenne). Il s'apparente à l'US 1011 sans qu'il soit possible de préciser si le remplissage est volontaire ou naturel.

ET 7

Ensemble taillé 7.

US 1027

Socle rocheux.

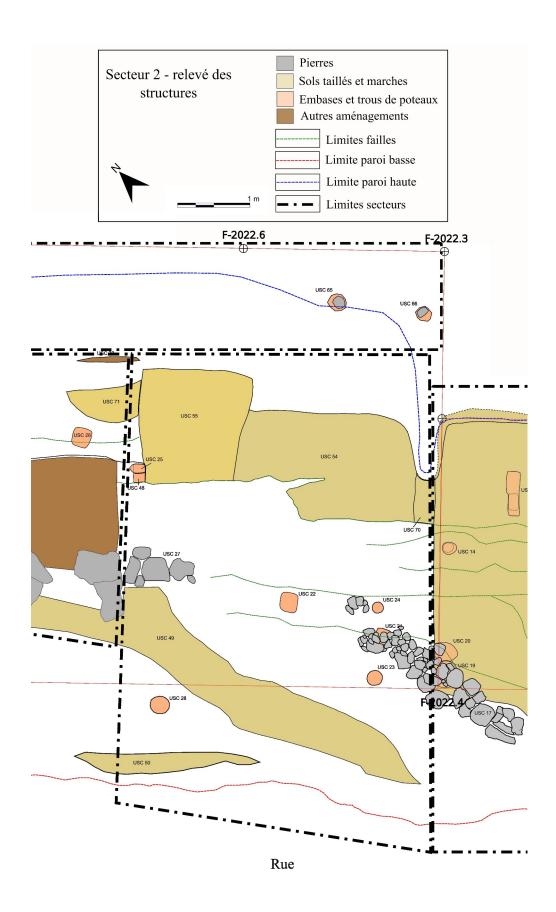


Figure 47: Relevé des structures du secteur 2, bâtiment 2, DAO T. Briand

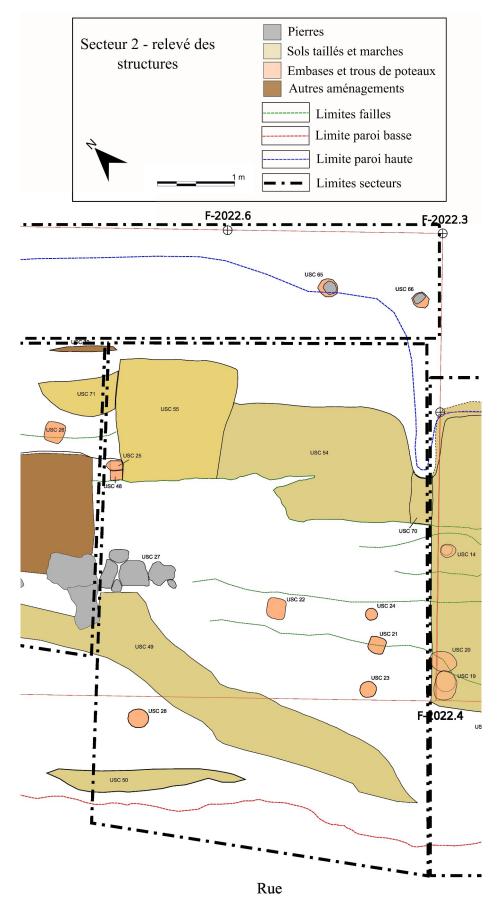


Figure 48: Relevé des structures du secteur 2 sans le muret USC 17, DAO T. Briand

4.2.2.2 Description des structures

Embases et trous de poteaux

USC 21 embase de poteau

Taillée dans le grès sur le rebord du ressaut rocheux, dans l'angle sud du bâtiment 2, elle est apparue altérée à l'ouest et au nord par une racine puissante qui a fait éclater le rocher dans lequel elle est façonnée. Elle était couverte par l'US 1011 à l'est et le muret USC 17. De section trapézoïdale à l'ouverture, aux angles légèrement arrondis, les dimensions en sont de 22 à 23 cm au nord pour 20 cm au sud. Sa profondeur varie de 15 cm au nord pour 13 cm à l'est comme à l'ouest, la part sud étant non mesurable car ayant été trop altérée. Le comblement, US 1023, est décrit plus haut.



Figure 49: USC 21 en haut et USC 23 en bas, cliché L. Claeys

USC 22 embase de poteau

Elle a été ménagée dans le rocher aux abords de la rampe d'accès USC 49, sur le rebord du ressaut rocheux. De section rectangulaire, aux bords arrondis elle présente une ouverture de 30 cm sur 25 cm. La profondeur maximale est de 9 cm au nord pour 4 à 5 cm vers le sud. Le fond en est peu régulier et de section plus étroite, 28 cm par 22 cm. Le fond et les rebords sont marqués par des coups de pic en stries parallèles. Le comblement par l'US 1011 est homogène mais perturbé par les racines de végétaux qui ont altéré le grès et fait éclater la roche sur le rebord Figure 50: USC 22, cliché L. Claeys est de l'embase.



USC 23 embase de poteau

Elle apparaît sur le rebord du ressaut rocheux, dans la pente déjà, au-dessus du départ de la rampe d'accès USC 49. De section circulaire, son diamètre à l'ouverture est de 23 cm. Il se réduit au fond à 17 cm. Le fond est plat et les rebords, inclinés, sont de 7cm de haut à l'est et 4 cm à l'ouest.



USC 24 trou de poteau

De section circulaire, il présente un diamètre d'ouverture de 16 Figure 51: USC 24, cliché L. Claeys cm. Le fond en est plat et d'un diamètre d'environ 12 cm. Exceptionnellement profond - 38 cm - il se rapproche par ses dispositions du trou de poteau USC 19 (bâtiment 1). Situé à proximité de l'angle sud du bâtiment 2, il apparaît sous l'US 1011 et à quelques centimètres des dernières pierres du muret USC 17. Presque cylindrique, il est d'un façonnage soigné. Quelques traces de pic ou de burin en point sont encore visibles en parois néanmoins.



Figure 52: USC 25 et USC 48, cliché L. Claeys

USC 25 trou de poteau

Il est de section rectangulaire avec une ouverture de 18 cm par 12 cm. Cependant la part nord en a été érodée en raison de la

fragilité de l'encaissant rocheux. Le fond, plat, est également long de 18 cm et large de 12 cm à une profondeur de 18 cm. Le volume excavé est ici très régulier. Le creusement est soigné et ne laisse apparaître que quelques traces d'outils. Le comblement n'est pas différent de l'US 1011 qui le recouvrait et n'apparaît donc pas comme volontaire.

USC 28 embase de poteau

De forme ovale - 26 cm pour sa plus grande largeur et 20 cm pour sa plus petite - elle est tronquée à l'ouverture - profonde de 24 cm à l'est, elle est sans bords à l'ouest. Cette embase apparaît dans la paroi, sous le ressaut rocheux et au-dessous de la rampe d'accès au bâtiment 2. Recouverte de mousse et faiblement comblée de sédiments apparentés à l'US 1009, elle était apparente avant engagement des travaux.



Figure 53: USC 28, cliché L. Claeys

USC 48 embase

Cette embase rectangulaire, au creusement très soigné, longue de 16 cm pour 12 cm de large, est profonde de 8 cm. L'absence de bord sur sa face ouest est à noter - l'embase se perd là dans la faille du socle rocheux. Sa face est semble avoir été recoupée par le trou de poteau USC 25. Ses dimensions d'origine pourraient dès lors avoir été de 25 cm par 12 cm, si l'on compte la partie rognée par USC 25.

Parois dressées et sol taillé

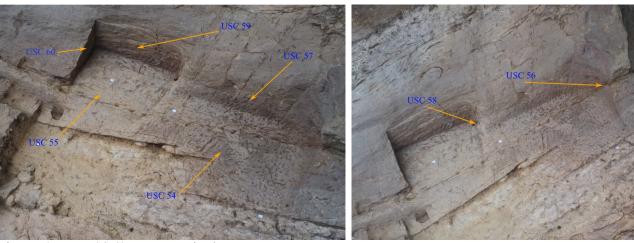


Figure 54: USC 54 à 60, DAO T. Briand

USC 54 sol taillé 1

Le premier niveau de sol taillé du module, contenu en partie par la paroi USC 56 à l'est et la paroi USC 57 au nord-est, couvre une surface d'environ 3 m² - 2 m 60 de long pour 1 m 50 de large. Il est limité au sud-est par une faille naturelle et, au-delà, par une déclivité naturelle du rocher. A l'est, au contact du bâtiment 1, un palier - USC 70 - le sépare du sol taillé du bâtiment 1. Au nord c'est un niveau de sol, semblablement taillé dans le rocher mais quelques centimètres plus en profondeur, qui le limite en étendue - il s'agit d'USC 55. Le sol taillé 1 était entièrement recouvert par l'US 1011.

USC 55 sol taillé 2

Le deuxième niveau de sol taillé du bâtiment 2 correspond à un renfoncement aménagé dans le rocher au nord-est. Il est délimité en étendue par deux parois dressées dans le rocher, au nord USC 60 et au sud-ouest USC 59 et, à l'est, pour partie par la très étroite paroi USC 58. De forme globalement rectangulaire - 1 m 50 de large pour 1 m 60 de long - ce sol taillé 2 couvre une surface d'environ 2 m². Il est interrompu au sud par une faille naturelle et, au-delà, par la déclivité naturelle du rocher. Il était entièrement recouvert par l'US 1011.

USC 56 paroi 1

Cette paroi dressée sépare l'encoche dans le rocher que forme le bâtiment 1 de l'encoche du bâtiment 2 dans la même masse de roche. Elle est interrompue au sud sud-ouest au niveau du palier USC 70. Sa jonction à la perpendiculaire avec la paroi USC 57 est fortement incurvée. La masse de roche formant cloison dont USC 56 forme l'une des parois, haute au maximum d'1 m 30 et large au maximum de 70 cm, est tronquée dans sa partie haute. La masse de roche intégrant USC 56 était entièrement visible à l'engagement des travaux.

USC 57 paroi 2

Paroi dressée à l'aplomb du sol taillé USC 54 et limitant le module du bâtiment 1 au nord-est. Cette paroi offre une surface trapézoïdale large de 2 m pour une hauteur maximum de 1 m 20. Sa jonction avec la paroi USC 56 est incurvée tandis que sa jonction avec la paroi USC 58 forme un angle relativement droit. L'USC 57 était entièrement recouverte par l'US 1011.

USC 58 paroi 3

Cette paroi dressée ferme au sud sud-est le renfoncement lié au second niveau de sol taillé du bâtiment 2, sol autrement dénommé USC 55. De forme trapézoïdale, cette paroi est large de 36 cm et haute de 75 cm au maximum. Elle était entièrement recouverte par l'US 1011.

USC 59 paroi 4

Cette paroi dressée ferme à l'ouest le renfoncement lié au second niveau de sol taillé USC 55. La surface de cette paroi est de forme trapézoïdale, large de 1 m 47 pour 75 cm de hauteur au maximum. Formant un angle relativement droit avec la paroi sud USC 58 et un angle droit très soigné avec la paroi nord USC 60. Elle était entièrement recouverte par l'US 1011.

USC 60 paroi 5

Paroi dressée nord du second niveau de sol taillé USC 55 du bâtiment 2. La surface taillée est de forme trapézoïdale de 1 m 28 de large pour 63 cm de hauteur maximum. Elle était entièrement recouverte par l'US 1011.

Rampe d'accès

USC 49 rampe

Cette rampe a été taillée dans le rocher par excavation. Sa naissance se situe à mi-hauteur de paroi, entre le bas de la paroi bordant la rue au sud-ouest et le niveau de sol du bâtiment 2. Elle était recouverte par l'US 1011 dans laquelle s'étaient logés plusieurs acacias. La rampe permettait un accès en pente douce depuis la rue par un cheminement de 4 m 80 de longueur pour une largeur maximale de 75 cm. Le départ de la rampe d'accès se situe à 1 m environ au dessus du sol de la rue aujourd'hui. On suppose que la rampe taillée dans le rocher était prolongée par une rampe de bois de même inclinaison, formant retour à degrés, ancrée dans la paroi pour partie. A la liaison avec le bâtiment 2 la rampe paraît former palier, un palier large qui n'a pas été entièrement fouillé,

recouvert par ailleurs par les blocs énormes du soutènement de terres rapportées ultérieurement - USC 52 et 53 du secteur 5.



Figure 55: USC 49 et 50, DAO T. Briand

USC 50 entaille 1

Manifestement liée à la rampe d'accès USC 49, une entaille de faible surface a été ménagée dans la paroi sous la rampe, à 30 cm au dessus du sol de la rue. La paroi entaillée sur 2 m de longueur pour une largeur de 40 cm a pu accueillir une sablière longue destinée à supporter la structure en bois formant retour qui prolongeait la rampe d'accès au bâtiment 2 depuis la rue en contrebas.

Mur

USC 27 mur

Comparable à l'USC 47 du bâtiment 1 formant bouchon à l'accès depuis la rue, cette structure ferme l'accès au bâtiment 2 depuis la rue par la rampe USC 49. Partiellement dégagé seulement, le développement n'en est encore pas connu. Les blocs qui le constituent, de dimensions variant de 30 cm sur 40 cm pour les plus forts à 15cm sur 10 cm pour les plus faibles, forme un simple parement de pierre sèche. Il apparaît sous l'US 1011 et repose sur une dizaine de centimètres de sédiments de l'US 1012.





Figure 56: USC 27, vue de l'ouest et vue de dessus, clichés L. Claeys

4.2.2.3 Interprétation des résultats

Logé dans l'ensemble taillé ET 7, le bâtiment 2, mitoyen du bâtiment 1, le prolonge vers l'ouest. L'emprise au sol du bâtiment 2, de 10 m² environ, est plus réduite que celle du bâtiment 1. Elle se présente comme une excavation dans le rocher, de forme grossièrement rectangulaire, délimitée au nord-est et à l'est comme à l'ouest par des parois dressées dans le rocher. Ces parois contenaient pour partie le volume qui, au sud-ouest et à l'ouest, était délimité par un ressaut rocheux puis, en contrebas, par la rampe d'accès taillée dans le rocher. Une part du périmètre ainsi déterminé présente un sol taillé dans le rocher. Un renfoncement, ménagé dans la paroi au nord est, se distingue par le soin apporté à son traitement, tant au niveau des parois que du sol. Ce bâtiment était fermé par un pan de bois au sud-sud-ouest et les parois dressés au nord-est, à l'est et à l'ouest étaient semblablement prolongées par des pans de bois. Ainsi l'ensemble, clos, était-il certainement également couvert.

Or il se trouve qu'entre le bâtiment 2 et le bâtiment 1 un palier a été façonné (USC 70), dans la continuité du retour de paroi séparant les deux secteurs et les deux modules. Communiquant manifestement, les deux modules paraissent avoir été, un temps au moins, liés. Ils pourraient même n'avoir constitué qu'un seul ensemble et avoir été couverts d'un même toit et fermés au sud sudouest par un même pan de bois continu. Certains des trous de poteaux et embases identifiés au sol du bâtiment 2 le laissent à penser - les alignements qu'ils déterminent complètent ceux du bâtiment 1. Dans cette hypothèse, l'ensemble taillé ET 7 et l'ensemble taillé ET 6, ou plutôt les bâtiments 2 et 1, formeraient deux pièces distinctes d'un même rez-de-chaussée. Dès lors, ce rez-de-chaussée aurait été ouvert au sud, sur la rue, à la fois par une longue rampe d'accès taillée pour partie dans le rocher et prolongée par une structure de bois en retour (bâtiment 2) et à la fois par un emmarchement droit taillé semblablement prolongé par une structure de bois (bâtiment 1). Le bâtiment 2, ainsi que le bâtiment 1 d'ailleurs, paraît avoir été remodelé après un temps, légèrement d'abord. L'identification d'un remodelage résulte de l'observation des embases et trous de poteaux qui bordent le périmètre du bâtiment au sud-ouest, en bordure de ressaut rocheux. Certains en effet ont été nettement repris voire doublés. Ce remodelage pourrait marquer une seconde phase d'occupation correspondant, par exemple, à une modification de structure du bâtiment 2, ainsi que du bâtiment 1 d'ailleurs. A cette même phase pourrait correspondre l'aménagement du renfoncement taillé dans le rocher et contenu par les parois USC 57 à 60, au sol si finement taillé.

Une autre phase a été mise en évidence lorsque le débouché de la rampe d'accès au bâtiment 2 depuis la rue a été pour partie dégagé. Il est apparu en effet que le seuil du bâtiment, seuil

possiblement large et non entièrement mis au jour, avait été fermé par des blocs disposés en bouchon. Au moment où cette modification est apportée on n'accède plus au bâtiment 2 depuis la rue par cette rampe, pas plus qu'on n'accède au bâtiment 1 depuis la même rue alors - le bouchon USC 47 interdit le passage semblablement pour l'emmarchement droit du bâtiment 1. Avec les accès aux bâtiments 1 et 2 on peut penser que les usages ont été modifiés. L'accès au bâtiment 2 en tous les cas se fait désormais par l'ouest via une plate-forme en remblai soutenue par un mur de forts blocs de grès (USC 52 et 53 du secteur 5).

Plus tard, sur le sol rocheux du bâtiment 2 directement, le muret USC 17 déjà reconnu dans le secteur 1 en phase 3 - ou phase 4 - est également édifié. Ce muret, ainsi que vu précédemment avec la description des structures du bâtiment 1, délimitait manifestement une aire ouverte et formait enclos.

Enfin une phase d'abandon - phase 3 ou phase 4 ici - a été reconnue sur le secteur 2, ainsi que sur le secteur 1. Une épaisse séquence de colluvionnement de l'US 1011, comportant de nombreux blocs de grès de fortes et moyennes dimensions, comble alors l'ensemble du module.

La fouille du secteur 2 n'as pas été achevée au niveau de l'accès du bâtiment 2 à la rue par la rampe taillée dans le rocher.

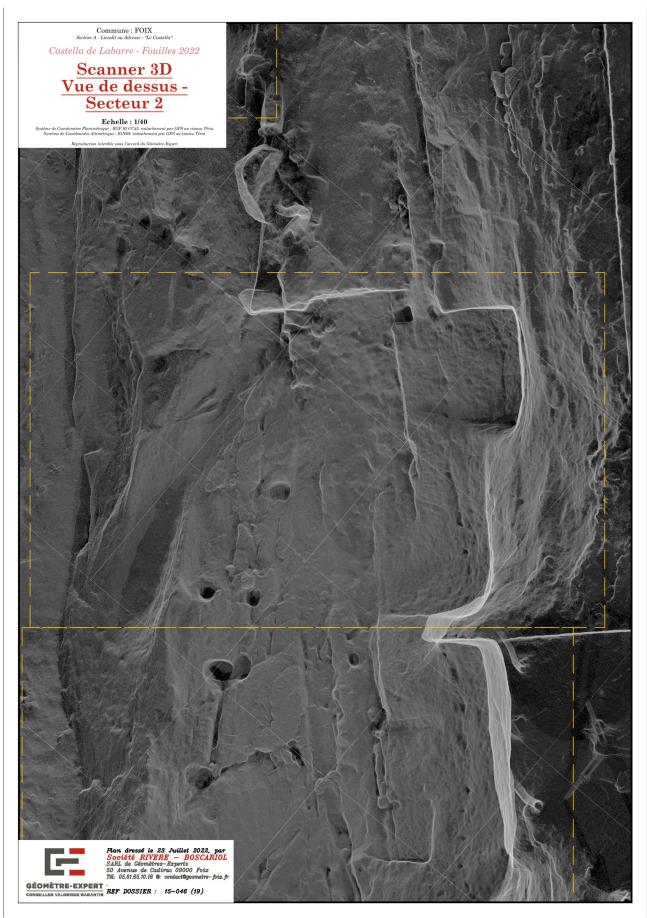


Figure 57: Secteur 2, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol

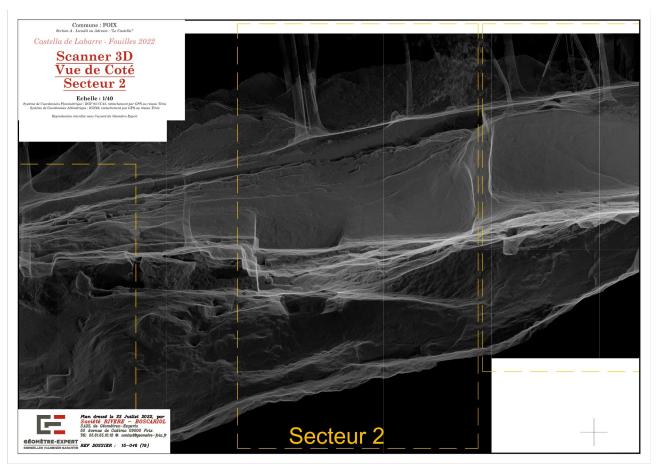


Figure 58: Secteur 2, relevé laser, vue depuis le sud-ouest, DAO P.Boscariol

4.2.3 Secteur 3-bâtiment 3

4.2.3.1 Description des unités stratigraphiques

US 1013

Terre végétale équivalent à l'US 1000. La couche, recouverte en surface de mousses, renferme une forte concentration de racines et radicelles de végétaux précédemment abattus pour permettre la fouille. Elle est constituée de terre végétale (60%), de sables issus de la décomposition du grès (30%) et de cailloutis de grès (10%) d'un module variant entre 5 et 10 cm de longueur.

US 1014

Equivalent à l'US 1001 cette unité forme une interface immédiatement sous le niveau humifère. Elle constitue un niveau pédogénétique gris et jaune issu de la dégradation de la précédente épaisseur végétale. Épais de 2 à 5 cm, ce niveau est composé d'un sédiment fin mêlé de graviers de grès de module variable, de 0,5 à 5 cm de longueur, et de quelques blocs de grès plus gros (5 à 15 cm). Il est fortement perturbé par les systèmes racinaires des grands végétaux installés là. De rares tessons de céramiques sont présents dans cette unité.

US 1015

Équivalent de l'US 1002, elle est un colluvionnement provenant du contrehaut. Cette unité est composée d'un sédiment jaune sableux et limoneux compact, plus aéré au contact des systèmes racinaires. D'épaisseur variable (5 à 20 cm), elle comporte quelques tessons de céramiques et quelques très petits fragments de charbon de bois.

ET 8 Ensemble taillé 8.

US 1027 Socle rocheux.

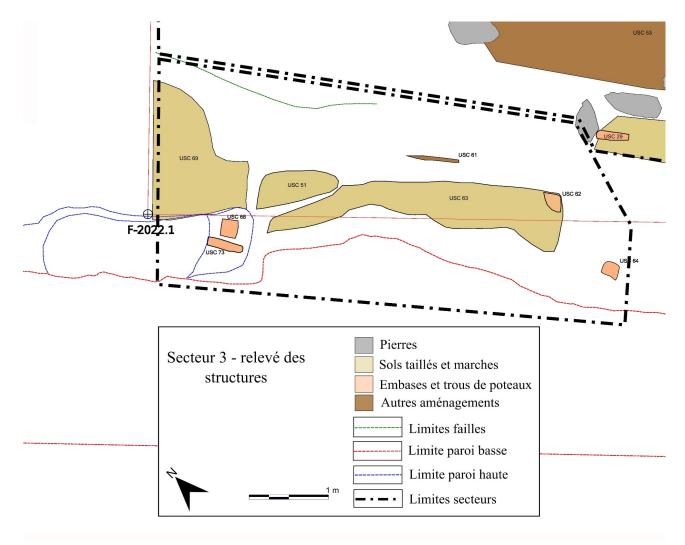


Figure 59: Relevé des structures du secteur 3, bâtiment 3, DAO T. Briand

4.2.3.2 Description des structures

Paroi dressée et paliers

USC 63 palier ou plate forme

Cette unité constitue un palier taillé dans la paroi mitoyenne de celle au pied de laquelle, en 2021, le sondage F a été ouvert. D'emprise polygonale, presque rectangulaire, de 3 m 76 de longueur pour 58 cm de largeur au maximum, elle a pu fonctionner comme une assise de plancher sur solive ou prolonger directement un plancher sur solives développé vers le sud-ouest à ce niveau. Apparaissant aujourd'hui à 1 m 50 seulement au-dessus du sol au contrebas au sud-ouest, on peut supposer qu'elle en était plus éloignée originellement et que c'est par le fait de l'écoulement d'un fort colluvionnement - un vrai cône de déjection s'est formé là au pied de la paroi - que le sol de terre a été à ce point rapproché du niveau du palier taillé dans le rocher. Ce palier est très horizontal. Il porte les marques nombreuses d'outils d'excavation (pic).

USC 67 paroi dressée

Cette paroi a été dressée au-dessus du palier USC 63 au nord-est. Elle résulte de l'excavation du rocher à mi-hauteur de paroi. Elle se développe sur 3 m 76 en largeur et seulement 63 cm au maximum en hauteur.



Figure 60: USC 51, 61, 62, 63, 64, 67, 69, clichés L. Claeys, DAO T. Briand

USC 69 palier 2

Palier taillé au contre haut du précédent palier USC 63, à quelques dizaines de centimètres vers le nord-ouest seulement en plan, immédiatement au-dessus de la paroi taillée dominant l'emplacement du sondage F. Exploré au cours de la fouille sur 1 m 80 de longueur et 85 cm de largeur, il est

apparu plus étendu après les intempéries du mois de septembre. En effet, un coup de vent a abattu un acacia qui couvrait jusqu'alors la partie nord du palier. L'enlèvement de la souche et le nettoyage ont permis de révéler une surface palière plus importante, de 1m 80 pour 2 m.

Marche

USC 51 marche

Repos intermédiaire entre le palier USC 63, à 42 cm plus bas, et le palier USC 69, à 1 m plus haut, il est taillé de manière à former une surface d'1 m de long pour 38 cm au maximum de large. Son usage le plus probable est d'avoir servi de support à la structure en bois d'un escalier droit de type échelle meunière. Il aurait ainsi permis d'établir une liaison sûre entre le palier haut (USC 69) et le palier taillé à mi-hauteur de paroi (USC 63).

Embases de poteaux et encoches

USC 61 encoche

Allongée à l'horizontale, cette encoche longue de 60 cm de long pour 8 cm de large et 7 cm de haut a été façonnée en haut de paroi rocheuse, au haut du secteur 3. Ses dimensions particulières et son positionnement laissent à penser qu'USC 61 a servi de repos à une pièce de bois disposée horizontalement - une sablière - qui aurait participé de la fermeture du module déterminé par le palier USC 63.

USC 62 embase

Repos pour une pièce de bois façonné au-dessus de l'angle sud-est du palier USC 63, à 43 cm plus haut que le niveau moyen du palier. Ce repos semble avoir été altéré et seule une surface trapézoïdale en reste préservée, avec un angle très droit. Ses dimensions sont de 31 cm et 38 cm pour les largeurs et de 40 cm et 43 cm pour les longueurs.

USC 64 encoche

Taillée dans la paroi rocheuse à la même altitude que le palier USC 63, elle est distante de son extrémité sud d'une soixantaine de cm. Cette encoche a été altérée. Les dimensions du fond, tronqué donc, sont de 17 cm par 10 cm (surface vaguement ovalaire désormais). La face préservée en amont est développée sur 37 cm de hauteur.

4.2.3.3 Interprétation des résultats

Ces différents aménagements du rocher forment l'ensemble taillé dénommé ET 8. Ensemble ils relèvent de l'établissement d'un bâtiment adossé à et pour partie même engagé dans la paroi. Ce bâtiment, le troisième identifié sur l'emprise fouillée, était mitoyen à l'est de celui identifié en 2021 sur l'emprise du sondage F. Seule la partie haute de ce bâtiment 3 a été explorée au cours de la campagne 2022. Le rez-de-chaussée, décrit partiellement dans le rapport 2021, n'a pas été fouillé compte tenu des limites d'emprise de la dernière campagne.

Ce bâtiment troisième renfermait finalement une liaison entre un rez-de-chaussée en pied de paroi et un autre rez-de-chaussée en tête de paroi, via un niveau intermédiaire sur plancher correspondant au palier taillé USC 63. Le bâtiment s'ouvrait directement sur la rue (?) en pied de paroi rocheuse, au sud-ouest. Et il ouvrait en tête de paroi sur une aire libre qui prolongeait le palier USC 69 (secteur 3), à moins que le palier USC 69, nécessairement au moins pour partie couvert, n'ait été lui-même englobé dans un bâtiment d'emprise plus étendue.

Ici aucun phasage n'a été envisagé, le rocher étant recouvert de terres colluvionnées sur lesquelles, difficilement, la végétation s'est malgré tout développée. De fait, les travaux menés sur ce secteur

| ont consisté essentiellement en l'enlèvement de souches, en un démoussage de la paroi et en un nettoyage des faibles accumulations sédimentaires, | | | | |
|---|--|--|--|--|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

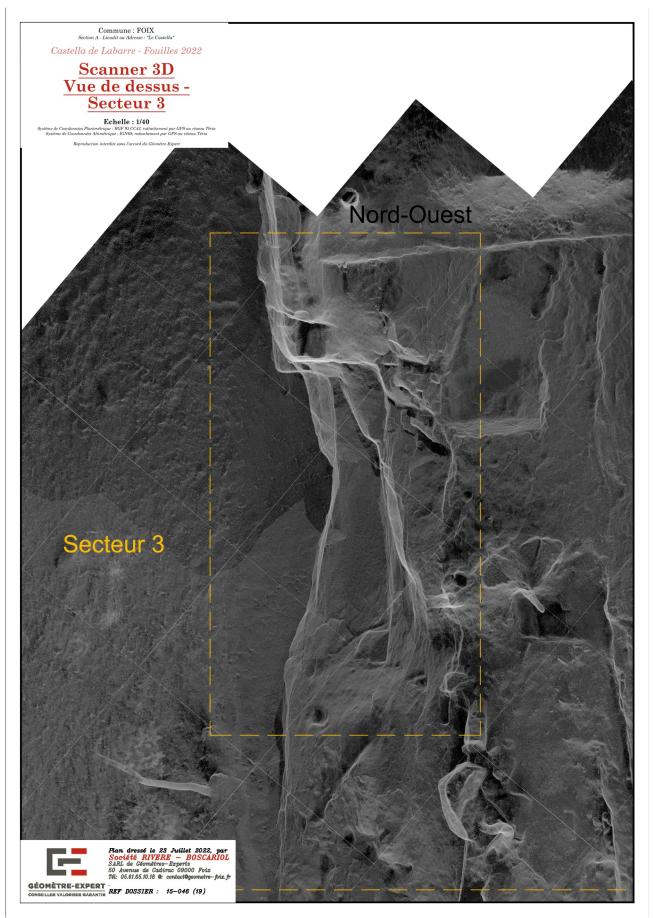


Figure 61: Secteur 3, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol

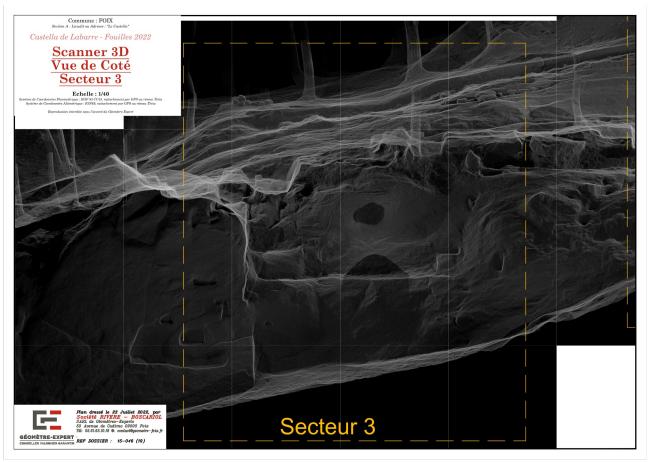


Figure 62: Secteur 3, relevé laser, vue depuis le sud-ouest, DAO P.Boscariol

4.2.4 Secteur 4

4.2.4.1 Description des unités stratigraphiques

US 1017

Terre végétale équivalent à l'US 1000. L'unité, recouverte en surface de mousses, renferme une forte concentration de racines et radicelles des arbres abattus avant fouille. Elle est composée de terre végétale (60%), de sables résultant de la décomposition du grès (30%) et de cailloutis de grès (10%) de module variant entre 5 et 10 cm de longueur.

US 1018

Elle est un niveau pédogénétique gris et jaune issu de la dégradation de la précédente unité. Elle forme interface et équivaut l'US 1001. Épaisse de 2 à 5 cm, elle est composée d'un sédiment fin mêlé de graviers de grès de module variable - de 0,5 à 5 cm de longueur - et de quelques blocs de grès plus gros (5 à 15 cm). Cette unité a été fortement perturbée par les systèmes racinaires des grands végétaux qui se sont développés là. De rares tessons de céramique sont présents dans ce niveau.

US 1019

Équivalent de l'US 1002, elle est un colluvionnement provenant du contrehaut. Elle est constituée d'un sédiment jaune sableux et limoneux compact à plus aéré au contact des systèmes racinaires. D'épaisseur variable (5 à 20 cm), elle renferme quelques tessons de céramique et quelques très petits fragments de charbon de bois.

US 1027

Socle rocheux.

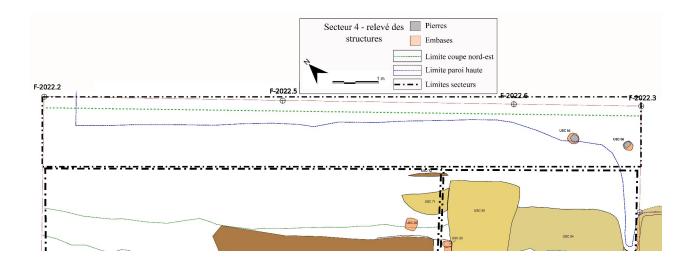


Figure 63: Relevé des structures du secteur 4, DAO T. Briand

4.2.4.2 Description des structures

Assises ou calages

USC 65 et USC 66

Sur le contre haut de la paroi rocheuse nord-est du bâtiment 2, des blocs de grès fin disposés à plat ont été identifiés. Ils pourraient avoir servi de calages de poteaux. Ces aménagements apparaissaient directement sous l'US 1019.



Figure 64: USC 66 à gauche, cliché L. Claeys

4.2.4.3 Interprétation des résultats

L'emprise du secteur 4 est apparue bien moins aménagées que d'autres emprises d'autres secteurs fouillés. Le rocher brut y a été quasiment partout mis en évidence et seules deux structures, et encore potentielles, ont été identifiées. Ce secteur semble en fait avoir été un espace intermédiaire, ne relevant plus réellement du bâtiment 2 - quoique les deux calages USC 65 et USC 66 pourraient avoir servi à maintenir des poteaux participant de la structure du bâtiment 2 - et ne relevant pas encore d'un bâtiment autre qui pourrait avoir été établi au contrehaut à l'est ou au nord-est.

4.2.5 Secteur 5

4.2.5.1 Description des unités stratigraphiques

US 1020

Cette épaisseur de terre végétale, recouverte en surface de mousses et renfermant une forte concentration de racines et radicelles de végétaux, équivaut à l'US 1000. Elle est composée de limons (60%), de sables issus de la décomposition du grès (30%) et d'un cailloutis de grès (10%) de module variant entre 5 et 10 cm de longueur.

US 1021

Immédiatement positionnée sous le niveau humifère que représente US 1000, elle constitue un niveau pédogénétique gris et jaune pour partie résultant de la dégradation de l'US 1000. Elle forme en fait interface et équivaut à l'US 1001. Épaisse de 2 à 5 cm, elle est composée d'un sédiment fin mêlé de graviers de grès de module variable (0,5 à 5 cm de longueur) et de quelques blocs de grès

plus gros (5 à 15 cm). Elle est fortement perturbée par les systèmes racinaires des grands végétaux qui se sont développés là avant engagement de la fouille. De rares tessons de céramique sont présents dans ce niveau.

US 1022

Epaisseur de colluvions provenant du contrehaut, cette unité est l'équivalent de l'US 1002. Elle est formée d'un sédiment jaune sableux et limoneux compact et plus aéré au contact des systèmes racinaires. D'épaisseur variable (5 à 20 cm) elle comporte quelques tessons de céramique et quelques très petits fragments de charbon de bois.

US 1008 US négative de terrassement pour la mise en place du radier USC 53.

US 1004

Epaisseur de marne argilo-sableuse blanchâtre compacte piégée dans une faille du rocher. Elle est parfaitement stérile. La surface en a manifestement été écrêtée en certains points pour l'aménagement d'un espace de circulation.

US 1027 Socle rocheux non taillé.

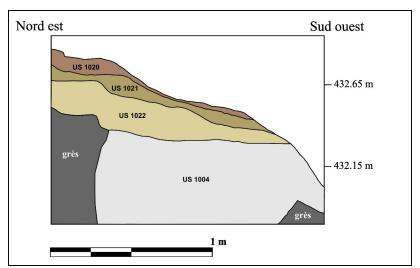


Figure 65: Relevé de la coupe 1, DAO T. Briand

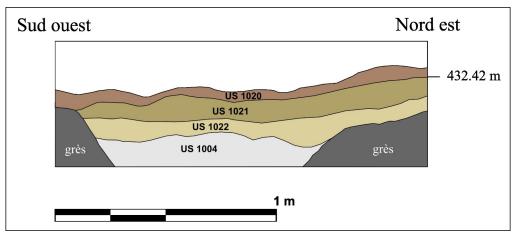


Figure 66: Relevé de la coupe 2, DAO T. Briand

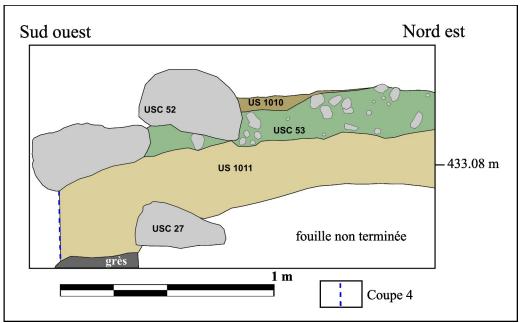


Figure 67: Relevé de la coupe 3, DAO T. Briand

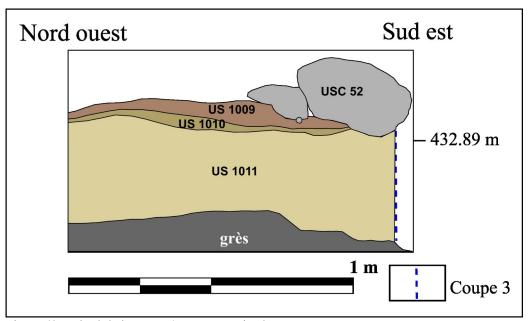


Figure 68: Relevé de la coupe 4, DAO T. Briand

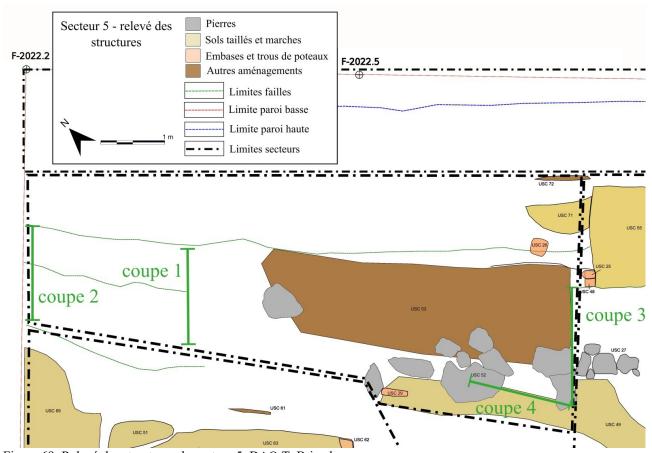


Figure 69: Relevé des structures du secteur 5, DAO T. Briand

4.2.5.2 Description des structures

USC 26 embase de poteau

L'ouverture en est de section carrée, de 22 cm par 22 cm. Les bords, légèrement obliques, amènent à un fond de 19 cm par 19 cm à une profondeur maximale de 9 cm. Le fond est fortement érodé mais semble avoir été plat à l'origine. Il comporte des marques de pic en points relativement grossières. Positionnée hors emprise des sols taillés du bâtiment 2 elle apparaît à la. Elle était recouverte par US 1011, très peu épaisse dans cette partie de la pente formé par le socle rocheux.

USC 29 embase

De section rectangulaire - 36 cm par 8 cm - et très allongée elle présente une profondeur maximale de 10 cm. Ses dispositions ne



Figure 70: USC 26, cliché L. Claeys

Figure 71: USC 29, cliché L. Claeys

l'apparentent pas à un logement pour un poteau mais plutôt pour une pièce de bois de type sablière, qui pourrait avoir supporté une rambarde compte tenu de sa situation sur le replat de la partie terminale de la rampe d'accès USC 49.

Mur et radier

USC 52 mur

De forts blocs de grès installés sur la bordure du ressaut rocheux constituent le soutènement de terres rapportées. Ils sont disposés sur une longueur de 5 m 20 pour une largeur de 70 cm. Les modules, variables, des blocs sont, pour les plus forts, de 94 cm de longueur par 70 cm de largeur et 40 cm de hauteur et, pour les moins forts, de 60 cm par 30 cm par 20 cm. Une rupture de continuité dans l'alignement des blocs est probablement la conséquence d'un glissement de certains d'entre eux vers le contrebas.



Figure 72: USC 52, blocs au sommet de la coupe 4, cliché L. Claeys





Figure 73: USC 52 et 53, clichés L. Claeys

USC 53 remblai

Constituée par un apport de sables, de cailloutis et de petits blocs de grès, cette unité puissante est un remblai retenu au sud-ouest par le mur de forts blocs de grès dénommé USC 52 et contenu au nord-est par le rocher. Cet apport de sédiments a été reconnu sous l'US 1021 entre le bâtiment 2 et le palier supérieur du bâtiment 3. Il n'a été que partiellement fouillé. Il recouvre le rocher qui pourrait avoir été taillé en certains points.

4.2.5.3 Interprétation des résultats

Sous l'épaisseur de terre superficielle qui couvrait le secteur, une aire ouverte constituée en remblai et soutenue par un muret de forts blocs de grès a été observée. Au contact avec le bâtiment 2, en profondeur, sous cette épaisseur de remblais, sont apparus à la marge des aménagements du rocher qui laissent à penser que cette aire ouverte est un état tardif. Une construction de bois ancrée dans le rocher et prolongeant vers l'ouest le bâtiment 2 pourrait avoir été établie là antérieurement, au moins sur une part du secteur 5, jusqu'aux affleurements marneux mis au jour plus à l'ouest. Ainsi, avant recouvrement par le remblai que constitue USC 53, une construction supplémentaire pourrait avoir sinon relié le bâtiment 2 à l'est et le bâtiment 3 à l'ouest du moins rapproché les deux bâtiments. Parce que ce secteur n'a été que très partiellement fouillé cette interprétation restera hypothétique.

Ce secteur est par ailleurs marqué par la présence d'un affleurement marneux. L'épaisseur en a été sondée et cet affleurement s'est révélé être parfaitement stérile. Il a certainement été dérasé de manière à ce que la surface en soit circulable. On pense qu'il marquait l'emplacement d'un espace resté non bâti. La limite nord-ouest du secteur présente par ailleurs une nette déclivité du rocher affleurant. Cette partie de l'emprise fouillée paraît avoir été un espace intermédiaire non aménagé.

4.3 Traces d'outils de taille

Traces sur les parois dressées



Figure 74: Traces en points et en traits parallèles sur les parois dressées, clichés L. Claeys

Traces sur les sols taillés



Figure 75: Traces en points, en traits parallèles et en cercles concentriques sur les sols taillés, orthophotographies, DAO T. Briand

Traces sur les embases, logements et trous de poteaux



Figure 76: Traces en points grossiers et fins sur des embases et un trou de poteau, clichés L. Claeys

Une étude plus approfondie permettrait de mieux discriminer les différents outils et les techniques de taille mises en œuvre.

4.4 Propositions de restitution 3d des différents bâtiments identifiés

A l'aide d'un logiciel de modélisation 3d (blender) et des outils de restitution des relevés photogrammétriques et laser (metashape), ont été formulées des hypothèses de restitution 3d de parties des bâtiments 1, 2 et 3 dans différents états.

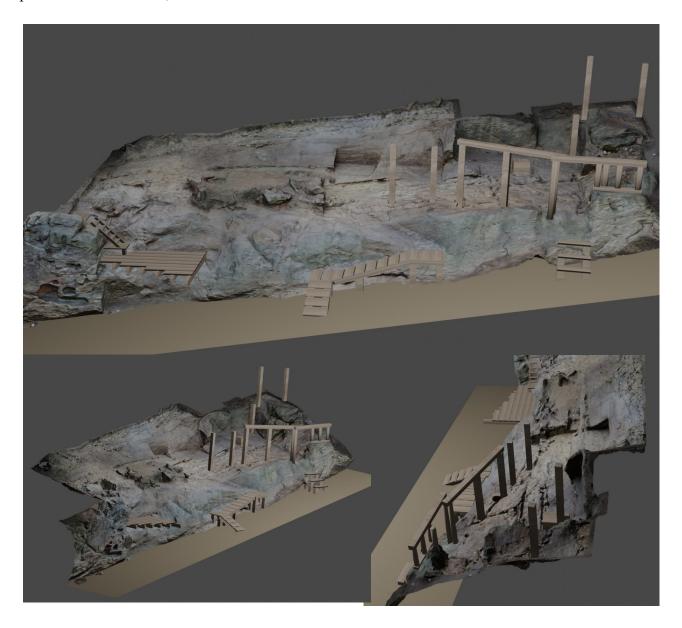


Figure 77: Ebauche de restitution 3d des hypothèses des bâtiments, vue du sud-ouest, de l'ouest et du sud, DAO T. Briand

5 Études spécialisées

Introduction

Le mobilier céramique recueilli sur le site du Castella de Labarre, commune de Foix, Ariège, lors des sondages de 2022 comprend seulement 256 fragments de céramique, estimés à 19 individus minimum (tableau 1). Notons que ce lot de céramique, très fragmentaire, présente un degré de conservation moyen et un traitement de surface pas toujours visible, ce qui a parfois rendu l'identification difficile.

Ce lot de céramique a fait l'objet d'un inventaire, par US et par catégorie céramique, informatisé sur une base de données File Maker Pro[©]. Ce classement répond à divers aspects technologiques: mode de cuisson, de fabrication, aspect de la pâte et traitement de surface. Le comptage des céramiques a été réalisé selon les normes du Protocole de quantification du Mont-Beuvray⁴, à savoir, nombre de restes (NR) avant recollage et nombre minimum d'individus (NMI) après collage. Le NMI a été calculé d'après les bords principalement, parfois les anses ou les fonds le cas échéant. Aucune pondération n'a été effectuée. Un inventaire et un conditionnement suivant le protocole de la « base BERNARD » ont également été réalisés.

| Secteur | US | NR | NM I | Proposition datation | |
|------------------------|------|-----|---------|--|--|
| Secteur 4 | 1017 | 15 | 1 | Moderne (glaçure sur engobe) | |
| Secteur 4 | 1018 | 33 | 4 | Moderne XVIIe- XVIIIe ? (glaçure sur engobe) | |
| Total secteur 1 | | 48 | 5 | | |
| Secteur 5 | 1021 | 16 | 3 | Moderne XVIIe- XVIIIe ? (glaçure sur engobe) | |
| Secteur 5 | 1022 | 17 | 1 | Moderne XVIIe- XVIIIe ? (glaçure sur engobe) | |
| Total secteur 2 | | 33 | 4 | | |
| Secteur 1 | 1001 | 17 | 1 | Moderne (glaçure plombifère moderne) | |
| Secteur 1 | 1002 | 3 | / | Moyen-Âge ? (pas de céramique moderne) | |
| Secteur 1 | 1003 | 5 | / | Moyen-Âge ? (pas de céramique moderne) | |
| Secteur 1 | 1006 | 1 | / | / | |
| Secteur 1 | 1026 | 1 | / | Au moins moderne | |
| Total Secteur 1 | | 27 | 1 | | |
| Secteur 2 | 1010 | 54 | 5 | Moderne (glaçure sur engobe) | |
| Secteur 2 | 1011 | 80 | 3 | Moderne XVIIe- XVIIIe ? (glaçure sur engobe) | |
| Total Secteur. 2 | | 134 | 8 | | |
| divers | HS | 14 | 1 | / | |
| TOT | AL | 256 | 19 | | |

<u>Tableau 1 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par US</u>

⁴ Arcelin & Tuffreau-Libre 1998

Présentation du corpus

<u>Tableau 2 : Tableau récapitulatif du nombre de restes par catégorie de céramique</u>

| Catégorie céramique | NR | % NR |
|-------------------------|-----|--------|
| Céramique modelée | 205 | 80,1 % |
| sableuse à cuisson | | |
| réductrice | | |
| Céramique modelée | 11 | 4,3 % |
| sableuse à cuisson | | |
| oxydante | | |
| Céramique à glaçure | 10 | 3,9 % |
| plombifère | | |
| Céramique moderne non | 4 | 1,5 % |
| glaçurée | | |
| Céramique à glaçure sur | 26 | 10,2 % |
| engobe | | |
| TOTAL | 256 | 100 % |

La céramique modelée sableuse à cuisson réductrice

Cette catégorie de céramique constitue une part importante du vaisselier puisqu'elle représente 80,1 % de celui-ci (tableau 2). Les vases appartenant à ce groupe ont des pâtes sableuses, plus ou moins micacées, contenant de nombreuses inclusions de tailles diverses, rendant la surface plus ou moins rugueuse. De couleur gris clair à gris foncé, voire brun ou noir, ces récipients ont subi une cuisson réductrice. Ils ne présentent aucun traitement de surface particulier et sont modelés.

La faible quantité de mobilier ainsi que la forte fragmentation de celui-ci, n'ont permis d'identifier que dix individus. Parmi eux, deux bords, terminés par une lèvre ronde, sont non identifiables et un bord appartient à un couvercle à bord redressé et lèvre ronde (Pl. I, n° 3). Les autres bords identifiés correspondent à sept formes fermées (vraisemblablement des oules) à bord plus ou moins éversé et lèvre ronde⁵ (Pl. I, n° 1). Notons que ces pots à cuire étaient déjà majoritaires dans les sondages de 2020 et 2021. Un départ d'anse, rubanée (Pl. I,

n° 2), a également été retrouvé ; ce qui suppose la présence d'au moins un pot à une anse que l'on retrouve parfois dans des contextes des XIIIe-XVe siècles dans le sud-ouest de la France⁶. Aucune paire d'anse n'ayant été retrouvée, l'attestation de marmite⁷ est plus délicate à avancer. On note également la présence de quelques fragments de panses ornés de cordons lisses verticaux, et de cordons horizontaux incisés (Pl. I, n° 4).

La céramique modelée sableuse à cuisson oxydante

N'ont été classés dans cette catégorie que les tessons présentant les traces évidentes cuisson oxydante. Comme homologue à cuisson réductrice, la pâte contient de nombreuses inclusions de tailles diverses. De couleur beige à rouge, elle est parfois grise à noire sur les parois externes. Il est cependant souvent difficile de préciser s'il s'agit d'une post-cuisson réductrice intentionnelle, d'un accident de cuisson, ou d'une altération du récipient due à un passage répété au feu. Tous les tessons de cette catégorie sont également modelés et ne présentent pas de traitement particulier en surface. Comme dans nombreux sites médiévaux du sud-ouest de la France, ce groupe ne constitue qu'une très faible part du vaisselier, avec 4,3 % de l'ensemble céramique⁸ (tableau 2).

La seule forme identifiée n'est pas un récipient, mais une fusaïole (Pl. I, n° 5).

La céramique à glaçure plombifère

Cette catégorie de céramique n'est représentée ici que par dix fragments seulement, ce qui correspond à 3,9 % du corpus céramique) (fig. 2). Elle comprend les

⁵ Ce type d'oule est déjà bien connu dans des contextes XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées. Voir entre autres Archéologie et vie quotidienne 1990, Briand et Lotti 2006, Catalo 2007, Catalo 2010, Passarrius *et alii* 2008,

⁶ Voir entre autres, Catalo 2010, Leenhardt et Vallauri 1998,

⁷ Pourtant, l'apparition des marmites est généralement attestée dans le courant du XIIIe siècle. Voir entre autres Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Lassure et Villeval 1990

⁸ Sur la proportion des céramiques réductrices et oxydantes, voir entre autres, Allios 2004, Arramond *et alii* 1999, Catalo 2010, Archéologie et vie quotidienne 1990, Guillot 2009, Lassure et Villeval 1990, Leenhardt et Vallauri 1998.

céramiques à glaçure plombifère sans engobe préalablement disposé. Cette céramique, peu sableuse et cuite en atmosphère oxydante, possède une couleur de pâte le plus souvent orange, parfois beige rosé. Les récipients de ce groupe sont tournés. La glaçure plombifère qui couvre partiellement les vases se retrouve généralement à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction des formes et de leur usage. En principe, les récipients voués à la cuisson comportent une glaçure interne, tandis que la vaisselle de table est glaçurée sur sa face externe. Cette glaçure, souvent réalisée par saupoudrage, est ici essentiellement de couleur Une possible confusion avec jaune. céramique à glaçure sur engobe n'est pas à exclure. En effet, les récipients en céramique à glaçure sur engobe présentent parfois les deux techniques et la forte fragmentation du corpus de Labarre ne rend pas la tâche facile.

Un seul élément de forme appartient à cette catégorie. Il s'agit d'une anse (de marmite?) de section ronde. Des gouttes de glaçure jaune sont présentes sur les deux faces (Pl. II, n° 1).

La céramique à glaçure sur engobe

Cette catégorie de céramique se distingue de la précédente par la présence d'une couche d'engobe blanc ou beige préalablement disposé à la glaçure plombifère. Deux types de pâte dominent : la première, de couleur orange est une pâte semi-fine, ne comprenant donc que peu de dégraissant ; la seconde, de couleur beige rosé, est plus sableuse. Les tessons présents ici portent une glaçure principalement jaune , mais quelques-uns sont vert et jaune (Pl. II, n° 6) et un seul comporte une glaçure orange.

Ce mobilier est représenté par huit individus minimum, répartis en 26 fragments, ce qui correspond à 10,2 % de l'ensemble céramique. Plusieurs éléments de forme ont pu être identifiés : un bord divergent à lèvre ronde rainurée, pouvant appartenir à une marmite (Pl. II, n° 2), deux bords (Pl. II, n° 4) et deux fonds d'assiette (Pl. II, n° 5), ainsi que deux bords de formes ouvertes à lèvre épaissie à l'extérieur, appartenant peut-être à des jattes de petite taille (Pl. II, n° 3). Notons qu'un de ces bords, ainsi

que trois autres tessons semblent présenter une trace de peinture verte entre l'engobe et la glaçure. Ces tessons pourraient appartenir au groupe de Cox-Lomagne ou de Giroussens, dont les ateliers ont produit ce type de céramique à partir du XVIe siècle pour le premier et du XVIIe siècle pour le second, et jusqu'au XIXe siècle. Cependant, la forte fragmentation du mobilier permet difficilement d'affirmer cette attribution.

Cet ensemble de céramique comprend également quatre tessons de céramique tournée non glaçurée, se rattachant plutôt à l'époque moderne, dont une panse appartenant à une assiette.

Éléments de datation

Si la céramique médiévale est largement majoritaire, la présence de céramique moderne dans presque toutes les unités stratigraphiques montre bien que les couches archéologiques fouillées cette année présentent un fort remaniement. Il serait donc hasardeux de s'essayer à un quelconque phasage, mais on peut néanmoins fournir quelques indications chronologiques sur le mobilier céramique étudié.

La céramique médiévale, presque exclusivement représentée par la céramique modelée à cuisson réductrice semble plutôt se rattacher aux XIIIe-XIVe siècles, avec toute la réserve qui s'impose au vu de la nature du lot. En effet, la présence, en majorité, d'oules à bord éversé et lèvre ronde, l'absence de types de céramiques caractéristiques du Moyen Âge central, la quasi absence de céramique à glaçure plombifère et l'absence totale de diversification des formes si caractéristiques de la fin du d'indices Moyen Âge, sont autant chronologiques se rapportant à cette période.

Le mobilier céramique se rattachant à l'époque moderne est principalement représenté par de la céramique à glaçure sur engobe, qui ne semble pas apparaître avant le début du XVIe siècle. Celle-ci s'illustre principalement par des fragments d'assiettes et de jattes. Cette renaissance des formes ouvertes et notamment

pour la vaisselle de table, est caractéristique de la période moderne, de même que la présence de peinture sous glaçure plombifère.

Conclusion

Le mobilier céramique livré par les sondages effectués en 2022 sur le Castella de Labarre fournit quelques informations non négligeables, malgré sa faible quantité et sa fragmentation. L'apport chronologique, indispensable à la compréhension du site, correspond à la vocation première des analyses de mobilier. Néanmoins, le rôle de la céramique recueillie lors de fouilles archéologiques ne saurait en aucun cas se limiter à cela. En effet, l'analyse de ce mobilier enrichit la connaissance de la culture matérielle pour la région et la période concernées. Si les années précédentes nous avaient fourni des éléments sur les prémices d'un faciès céramique du bas Moyen Âge dans les environs de Foix, les données recueillies cette année permettent d'enrichir la chronologie du site en mettant en avant la possible occupation à l'époque moderne. Ces données pourront sans doute être largement complétées lors de futurs sondages, notamment pour un travail plus approfondi sur le phasage du site, si le mobilier recueilli est plus abondant et non remanié.

- <u>- Figure 78 et 79</u>: planches de mobilier céramique (échelle 1/2).
- <u>- Annexe 7</u>: tableau inventaire du mobilier céramique suivant le protocole de la « base Bernard »

Bibliographie

ALLIOS 2004: Allios (D.), *Le vilain et son pot. Céramiques et vie quotidienne au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

ARCELIN, TUFFREAU-LIBRE 1998 : Arcelin (P.), Tuffreau-Libre (M.) dir., La quantification des céramiques. Conditions et protocoles. Glux-en-Glenne, Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray (CAE), 1998.

ARCHÉOLOGIE ET VIE QUOTIDIENNE

1990: Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées. Catalogue d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990.

ARRAMOND *et alii* 1999 : Arramond (J-Ch.), Catalo (J.), Llech (L.), Molet (H.), *Les fouilles archéologiques du lycée Ozenne à Toulouse*, A.F.A.N, Paris, 1999.

BACCRABÈRE 2001 a: Baccrabère (G.), *La céramique toulousaine à travers les siècles*. Accord édition, 2001.

BRIAND et LOTTI 2006: Briand (J.), Loti (P.) dir., *Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle (Haute-Garonne – Midi-Pyrénées)*, rapport final de fouille préventive (2003), INRAP, Direction interrégionale Grand Sud-Ouest et Dom-Tom, 2006.

BROECKER 1985: Broecker (R.), Aperçus sur le pot et la cruche dans le sud-ouest toulousain, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 3, 1985, p. 73-92.

CARME et HENRY 2010: Carme (R.), Henry (Y.), L'ensilage groupé et les campagnes du premier Moyen Âge dans le Toulousain: quelques réflexions à l'aune de deux fouilles récentes (l'Oustalou à Préserville et Clos-Montplaisir à Vieille-Toulouse), *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 28, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2010, p. 33-102.

CATALO 2007: Catalo (J.) dir., *Toulouse,* « Cité Judiciaire » (Haute-Garonne, Midi-Pyrénées), rapport final d'opération, INRAP,

Direction Interrégionale Grand Sud-Ouest, 2007, 3 vol.

CATALO 2010 : Catalo (J.), La céramique de la fin du Moyen Âge du site « Métro Carmes » à Toulouse, communication présentée le 19 janvier 2010, *Bulletin de l'année académique* 2009-2010.

CATALO 2017: Catalo (J.), Cornardeau (S.), Geneviève (V.), Paya (D.), Pouget (N.), et al.. La céramique médiévale de 150 fosses-dépotoirs dans le quartier Saint-Pierre-des-Cuisines à Toulouse. [Rapport de recherche] Inrap. 2017. hal-02863348

CATALO et PIQUES 2019: Catalo (J.), Piques (S.), La marmite de Cox-Lomagne au XVIIIe siècle: contenu et contenant, *Annales du Midi*, 2019, p. 61-87.

FUNK 1986: Funk (F.), Un ensemble clos bas médiéval de la place Sainte-Claire, Albi, *Archéologie Tarnaise*, t. 3, 1986, p. 105-131.

GERAUD 2017: Géraud (M.)La Commingeoise de castel-Minier (Aulus-les-Ariège): étude typologique, Bains, technologique et archéométrique. Mémoire de Master 2, sous la direction de Florent Hautefeuille, Université Jean Jaurès Toulouse, 2017.

GRISONI 2012: Grisoni (E.), Le mobilier céramique du site de la Truque de Maurélis, commune de Castelnau-Montratier (46), 2012, 24 p., 16 fig. Rapport d'étude. Responsable d'Opération: Florent Hautefeuille (TRACESTERRAE UMR 5608)

GUILLOT 2009: Guillot (F.): Rapport intermédiaire de fouilles programmées. Montréal-de-Sos – Ariège, mairie d'Auzat, Ariège, 2009

LASSURE 1998: Lassure (J-M.), *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII*^e *et XIII*^e *siècles*: *le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, FRAMESPA/UTAH, Toulouse, 1998.

LASSURE ET VILLEVAL 1990 : Lassure (J-M.) et Villeval (G.), Quelques productions céramiques dans la région toulousaine, dans Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées. Catalogue

d'exposition, Musée des Augustins (Toulouse, mars-mai 1990), Toulouse, 1990, p. 285-288.

LEENHARDT et VALLAURI 1998: Leenhardt (M.) et Vallauri (L.), De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIII^e et XIV^e s., *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 15 et 16, 1997-1998, p. 215-243.

MINOVEZ et PIQUES 2018: Minovez (J.-M.), Piques (S.) (dir.), Vaisselle peinte et imprimée en Midi toulousain (XVIe-XIXe siècles), PUM, Toulouse, 2018.

PASSARRIUS et alii 2008: Passarius (O.), Donat (R.), Catafau (A.) dir., Vilarnau, un village du Moyen Âge en Roussillon, Collection Archéologie Départementale, éd. Trabucaire, 2008.

POTERIES D'OC 1995: Poteries d'Oc, céramiques languedociennes VIIème-XVIIème siècles. Catalogue d'exposition, Nîmes, Musée archéologique (15 oct. 1995/28 fév. 1998), éd. Narration, 1995.

POUSTHOMIS 1983 : Pousthomis (B.), L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud-ouest du Tarn, *Archéologie du Midi médiéval*, t. 1, 1983, p. 37-50.

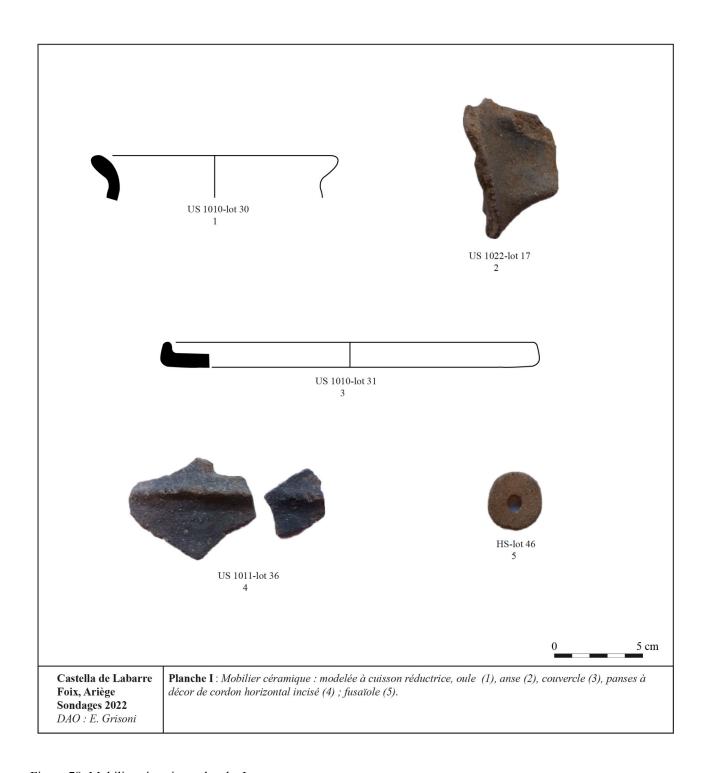


Figure 78: Mobilier céramique planche I

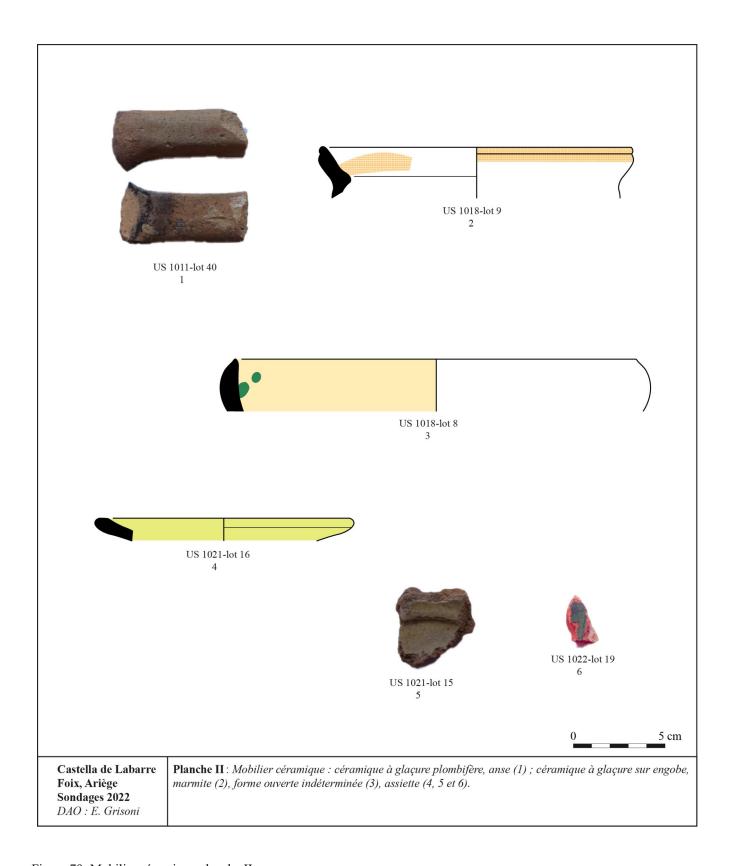


Figure 79: Mobilier céramique planche II

5.2 Étude du mobilier métallique



CASTELLA DE LABARRE

Commune de Foix (Ariège) 2022

LE MOBILIER MÉTALLIQUE

ETUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION

Novembre 2022

Castella de Labarre

COMMUNE DE FOIX (09) 2022.

LE MOBILIER MÉTALLIQUE ÉTUDE, NETTOYAGE ET STABILISATION

Description, analyse, illustration du mobilier : Nicolas Portet

Conservation / restauration: Inocencia Queixalos

Radiographie: Laboratoire LandArc

1- Présentation des résultats

Le mobilier métallique découvert en 2022 est constitué de neuf objets en métal ferreux. Cette quantité est assez similaire aux deux précédentes campagnes, soit 11 objets en 2020 et 3 objets en 2021. Ils ont été traités selon le même protocole de conservation et d'étude bénéficiant de manière systématique de radiographie industrielle haute définition et d'un nettoyage pour étude en laboratoire avec traitement de passivation. Le lot a fait l'objet d'un reconditionnement en boite hermétique avec dessicant et indicateur d'humidité.

Indéterminé (US 1011, iso 8; Secteur. 2); Pl. 1-6; Pl. 2-9:

Matériaux : fer
Conservation : partiel

Etat sanitaire: moyen (présence de métal

sain)

Radiographie: oui (Pl.1-I)

Traitement: nettoyage pour étude et

passivation.

Longueur conservée: 69 mm

Largeur: 24 mm Epaisseur: 10 mm Masse: 34,2 g

Description:

Barre asymétrique pourvue d'une partie trapézoïdale de section quadrangulaire et à extrémité biseautée. Sa section s'affine progressivement pour former une tige de section circulaire à extrémité en pointe.

Commentaire:

L'objet massif et asymétrique ne semble pas s'apparenter à une pièce d'assemblage. La forme pourrait rappeler une soie d'emmanchement mais les fortes sections ne correspondent pas à un emmanchement de couteau ou d'outil. Il pourrait également s'agir d'une pièce de forge, de type tranchet d'enclume. La finition de l'objet parait toutefois assez grossière pour cet usage. Nous pouvons simplement remarquer que la partie biseautée a été écrasée par percussion. Sans comparaison fiable, l'objet restera pour l'instant dans la catégorie des indéterminés.

Clou de maréchalerie (US 1021, iso 3, Secteur 5); Pl. 1-3; Pl. 2-3:

Matériaux : fer
Conservation : partiel

Etat sanitaire: moyen (présence de métal

sain)

Radiographie: oui (Pl.1-A)

Traitement: nettoyage pour étude et

passivation.

Longueur conservée : 20 mm Section tête : 7 x 6 mm Section tige : 5 x 3 mm

Masse : 1,1 g

Description:

La tige de section rectangulaire plate, et la tête cubique évoquent la forme d'un clou de maréchalerie.

Commentaire:

Bien que fragmentaire, ce clou par la forme cubique de sa tête et la section plate de sa tige est caractéristique des clous de maréchalerie.

L'usage des clous à tête carrée s'impose au XIVe siècle (Clark 1995). La tige prend également une section rectangulaire. Le clou de forme 5d ne semble vraiment s'imposer dans les corpus qu'à partir du XVe siècle (Fig. 1). On retrouve ce type de clou à Toulouse dans la fouille du Muséum dans des niveaux de la fin du XIVe et de la première moitié du XVe siècle (Briand, Lotti, à paraître). Il caractérise aussi les clous du château du Guildo dans des niveaux attribués au XVe siècle (Créhen, Côtes d'Armor).

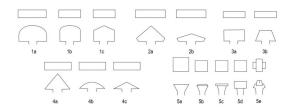


Fig. 1

Datation typologique proposée:

Fin XIVe-XVe, voire Moderne.

Tige de clou de maréchalerie ? (US 1021, iso 1; Secteur 5); Pl. 1-4; Pl. 2-4:

Matériaux : fer

Conservation: fragment

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-D)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée: 11 mm

Section tige: 4x3 mm

Masse : 0,2 g

Description:

Tige de section rectangulaire, plate, brisée aux extrémités.

Commentaire:

La tige de section plate rappelle celle du clou de maréchalerie retrouvé dans la même unité 1021 (iso 3).

Datation typologique proposée:

Postérieur au milieu du XIVe siècle.

Clou carré/ clou à plancher (US 1011, iso 7; Secteur 2); Pl. 1-1; Pl. 2-5:

Matériaux : fer

Conservation: complet

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-F)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur: 44 mm Section: 6 x 4 mm

Masse: 2,9 g

Description:

Tige droite de forme triangulaire à extrémité distale en pointe et extrémité proximale tronquée et biseautée.

Commentaire:

Cet objet est similaire à ceux découverts en 2020 dans l'US 0005 du sondage B et en 2021 (HS, Sd. D)?

Les «pointes» découvertes en fouille sont rarement tordues et ont des mensurations très proches. L'extrémité proximale est toujours biseautée, comme sectionnée, et non martelée. La comparaison avec les productions forgées contemporaines permet d'envisager un usage comme clou à plancher, aussi dénommé clou carré⁹. Ces clous assez courts (4 à 8 cm) sont façonnés pour ne pas avoir de tête apparente et leur extrémité en pointe vient se ficher dans la solive, sans être rabattue. Cette hypothèse a été judicieusement envisagée par André Czesky pour les 93 « tiges étêtées » du castrum de Montségur en Ariège (Czesky et al. 2018, p. 359). chercheurs, comme Christophe D'autres Méloche¹⁰ pour le château de La Châtelaine dans le Jura, envisagent aussi un usage pour la fixation de bardeaux. L'aspect étêté provient certainement de l'usage du tranchet d'enclume non suivi d'une mise en forme de la tête avec une cloutière.

Piton (US 1011, iso 9; Secteur 2); Pl. 1-5; Pl. 2-8:

Matériaux : fer

Conservation: complet

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-H)

Traitement: nettoyage pour étude et passivation.

Longueur: 52 mm Largeur: 10 mm

https://www.quincailleriedelaforge.ca/fr/categorie/clous-forges/clous-forges-a-plancher 10 Information orale de Christophe Méloche.

Section tige: 6x4 mm

Masse : 4,2 g

Description:

Tige asymétrique à extrémité distale en pointe, corps de section rectangulaire et extrémité proximale large et repliée à angle droit.

Commentaire:

Cette tige à terminaison en pointe pourrait correspondre à un clou à plancher rabattu à son extrémité proximale. Toutefois, cette section semble plus forte que sur les clous à plancher. On privilégiera donc un usage comme piton ou comme patte de fixation ou de scellement. Des pièces comparables ont été retrouvées en nombre sur le site de l'Isle-Bouzon dans le Gers, occupé aux XIIe-XIIIe siècles (Lassure 1998, p.75-78.

Clou à tête plate (US 1021, iso 2; Secteur 5); Pl. 1-7; Pl. 2-2:

Matériaux : fer

Conservation: partiel

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-B)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée: 36 mm

Section tête: 10 mm Section tige: 4x3 mm

Masse: 2.1 g

Description:

Clou à tête plate à tige de section quadrangulaire à pointe brisée.

Clou à tête plate (US 1001, iso 5, Secteur 1); Pl. 1-8; Pl. 2-1:

Matériaux : fer

Conservation: partiel

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-C)

Traitement: nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 10 mm

Section tête: 11 mm

Section tige: 4x3 mm

Masse : 0,6 g

Description:

Clou à tête plate à tige de section quadrangulaire à pointe brisée.

Commentaire:

Les clous à tête plate sont utilisés pour l'assemblage de pièces en bois. Leur petite taille les destine plutôt à l'ameublement ou à l'huisserie qu'à la charpenterie.

Indéterminé (US 1021, iso 4 ; Secteur 5) ; Pl. 1-10 ; Pl. 2-6 :

Matériaux : fer

Conservation: fragment

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-E)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée : 18 mm

Section: 410x5 mm

Masse : 1.6 g

Description:

Plaque ou fragment de barre à la surface très dégradée par la corrosion.

Fil de fer (US 1001, iso 6; Secteur 1); Pl. 1-9; Pl. 2-7:

Matériaux : fer

Conservation: fragment

Etat sanitaire : moyen (présence de métal sain)

Radiographie: oui (Pl.1-G)

Traitement : nettoyage pour étude et passivation.

Longueur conservée: 39 mm

Section: 3 mm Masse: 0,5 g

Description:

Fine tige de section circulaire aux extrémités

brisées.

Commentaire:

La fine section circulaire évoque un fil réalisé à la la filière.

Datation typologique proposée : Post médiévale ?

Les 9 objets métalliques ferreux découverts lors de la fouille 2022 restent dans une proportion similaire aux précédentes campagnes. Les pièces d'assemblage se résument à quelques clous à bois, clou à plancher et piton de petit module.

Parmi ces objets, un clou de maréchalerie, et avec quelques réserves une tige de clou de maréchalerie, pourraient appartenir aux productions de la fin du Moyen Âge. Le clou 1021-3 est bien attesté à partir du XVe siècle et constitue le seul élément métallique pouvant être rattaché à une typochronologie.

2- Références

Briand, Lotti (à paraître):

BRIAND, Jérôme, LOTTI, Pascal. Toulouse, Muséum d'Histoire Naturelle (Haute-Garonne -Occitanie), à paraître.

Clark 1995:

CLARK, John (Ed.). *The Medieval Horse and its Equipment*, Medieval Finds from Excavations in London: 5, Museum of London, 1995 (2004).

Czeski et al. 2018:

CZESKI André et al. *Montségur, nouveau regard. Histoire, archéologie, études sur le site*, coll. Notre Patrimoine, édition Les Trois R, Amboise, 2018, 515 p.

Lassure 1998:

LASSURE, Jean-Michel. La civilisation matérielle de la Gascogne aux XIIe et XIIIe s.: le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon, Méridiennes, Framespa — UTAH: Toulouse, 1998.

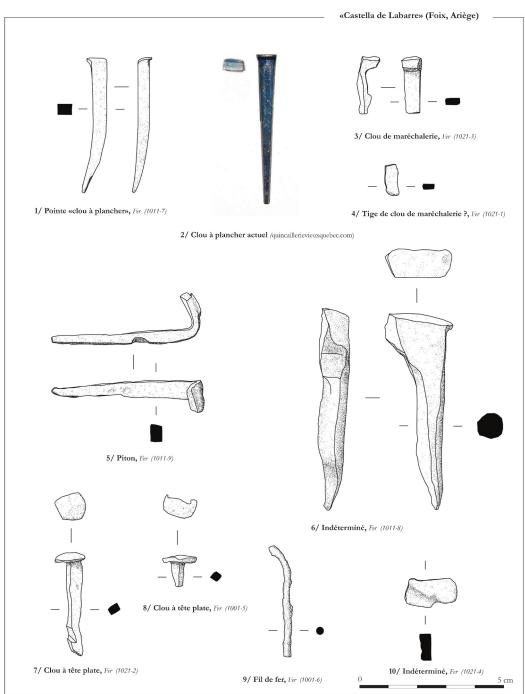


Planche 1

Figure 80: Mobilier métallique planche I



Planche 2

Figure 81: Mobilier métallique, planche II.

| 6 | Synthèse des résultats et perspectives | |
|---|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

6.1 Pré-synthèse des résultats de l'opération 2022

En accord avec les représentants du service régional de l'archéologie d'Occitanie avait été fait, dès décembre 2021, le choix de mener en 2022 l'étude d'une part de l'agglomération développée en période médiévale, et peut-être moderne encore, autour de la fortification haute du Castella. L'objectif était d'exploiter un secteur du site qui avait déjà été sondé en 2021, qui avait livré les vestiges d'installations remarquables et qui était susceptible d'apporter des éléments d'informations permettant la définition d'une chronologie précise de l'occupation humaine de cette zone. Le périmètre à fouiller avait ainsi été cantonné par les emprises des sondages E et F ouverts en 2021.

Le sondage E avait révélé les substructions d'un bâtiment engagé dans le rocher, dont le sol et une part des élévations résultaient de l'excavation du grès. Là où le rocher ne permettait pas d'assurer le clos, des pans de bois avaient été installés dont les supports étaient logés dans des embases ou repos façonnés dans le rocher. Et d'autres logements taillés recevaient les supports de la structure d'une charpente voire d'un étage sous charpente. Avec la mise en évidence de rigoles, d'une fosse, d'un seuil et de marches permettant d'y accéder depuis l'extérieur c'est un état assez avancé des dispositions d'une part de ce bâtiment qui avait été proposé. Et un phasage sommaire avait été établi qui permettait d'envisager plusieurs états successifs d'occupation du bâtiment, bien que ces états n'aient pas tous été datés.

Le sondage F avait, lui, permis de montrer que le bâtiment sur l'emprise duquel la fouille avait été conduite s'était édifié sur remblai au pied de l'une des parois rocheuses du secteur. De ce remblai, rapporté directement sur le rocher brut, rien cependant n'était conservé, les écoulements violents et répétés d'eaux de pluie ayant emporté l'intégralité du remblai et de son soutènement mais encore lessivé la surface du rocher brut. Cependant, grâce aux aménagements portés dans la paroi rocheuse dominant l'emprise fouillée - évier(s), niches, rigoles, repos pour des pièces de bois... - ici encore un état partiel du bâtiment avait été établi, qui cependant n'avait pu être daté, même relativement.

Entre ces deux emprises sondées la zone à fouiller couvrait plus de 75 m² et semblait devoir apporter les informations escomptées. Un large aplat constituait une part importante de la zone, des épaisseurs de sédiments conséquentes se faisaient jour, à l'amont au moins, et des aménagements du rocher affleuraient dans la continuité de ceux mis au jour en 2021. Et effectivement la fouille de cette zone a été pourvoyeuse d'informations en nombre. Cependant, les informations qui étaient recherchées d'abord, *des dates*, n'ont pas été délivrées.

On l'a vu précédemment à la lecture des études de mobilier céramique et métallique et du descriptif des unités stratigraphiques identifiées, aucun objet ou fragment d'objet n'a été retrouvé en position primaire durant cette campagne de fouille. Tous avaient été pris dans des colluvionnements et déplacés. Aucun des repos en creux de pièces de bois - trous de poteaux ou embases de poteaux - pour certains pourtant intentionnellement comblés ne contenait de matériel datable. Par ailleurs c'est avant tout un matériel de période moderne qui est ressorti des unités stratigraphiques, les rares qui aient livré de la céramique ou du métal - plus justement, XVe siècle et en suivant pour la seule pièce de métal recueillie qui ait été rattachée à une typochronologie. Or était escomptée une plus forte proportion de matériel médiéval et plus caractérisable. Enfin, aucun prélèvement de charbon de bois parmi ceux réalisés n'était susceptible d'apporter une datation exploitable réellement.

De sorte que seule la datation absolue obtenue par analyse de prélèvement de charbon de bois en 2021, sur l'emprise du sondage E, pouvait servir à conforter une chronologie des occupations de ce secteur du Castella. Le restant de la chronologie à établir devait reposer sur l'observation de simples relations stratigraphiques.

6.1.1 Secteurs 1 et 2

En 2021 avait été déterminé que l'excavation du rocher ayant rendu possible l'établissement d'un bâtiment sur l'emprise du sondage E était à dater antérieurement à la période des années 1162 à 1272 ou du courant de cette période. Cette datation, absolue, avait été obtenue par analyse radiocarbone d'un prélèvement réalisé dans le comblement d'une rigole qui, manifestement, était façonnée dans le rocher dès l'origine de l'installation. Avec elle le sol et les parois taillés dans le rocher, le seuil et l'emmarchement qui permettaient l'accès au bâtiment depuis la rue, d'autres rigoles, la fosse ménagée au sol auprès de la paroi nord-est, plusieurs trous de poteaux et embases qui avaient servi à l'installation d'un pan de bois fermant le volume au sud-ouest, d'autres repos de pièces de bois susceptibles d'avoir reçu des poteaux porteurs soit de plancher soit de charpente voire de pièces de bois relevant d'un cloisonnement interne du bâtiment, ... divers aménagements du rocher mis au jour étaient apparus devoir être rattachés à l'avant ou au pendant 1162-1272.

En 2021 toujours et sur l'emprise encore du sondage E, il était apparu que des transformations structurelles avaient été opérées ultérieurement sur ce bâtiment. Ainsi des trous de poteaux apparaissaient-ils avoir été façonnés en bordure de rigoles si pas dans les rigoles mêmes. Des trous de poteaux doublaient des embases de poteaux ou d'autres trous de poteaux. La rigole la plus basse au moins (USC 39 désormais) s'avérait avoir été délaissée. Et surtout le seuil de la porte donnant sur la rue au sud sud-ouest avait été bouché. On n'accédait plus alors au bâtiment depuis la rue mais par un autre cheminement. L'usage qui était fait originellement des intérieurs de ce bâtiment et qui avait motivé le creusement de rigoles larges en pied de paroi sud-est n'était plus le même. Un renforcement des supports de plancher ou de charpente était apparu nécessaire et, possiblement, le partitionnement du volume même avait été repensé.

En 2022, grâce à l'extension des emprises fouillées à l'intégralité de ce qui a été dénommé le secteur 1, les observations consignées en 2021 se sont trouvées mieux assurées encore. Ainsi, de nouveaux trous de poteaux ont été mis au jour dans le fond de la rigole USC 39 lorsque les restes du bouchon de l'accès originel du bâtiment à la rue ont été retirés - un bloc pour partie pris dans la berme du sondage E avait été maintenu en place en 2021 et avec lui une part des restes du comblement de la rigole qu'il couvrait. Des trous de poteaux et embases de poteaux doublant d'autres trous de poteaux ont été identifiés, en bordure de ressaut rocheux, au contact avec le secteur 2. Le phasage observé sur l'emprise du sondage E paraissait ainsi devoir valoir pour l'intégralité du secteur 1 ou bâtiment 1.

Or les dégagements opérés sur le secteur 2 ont révélé une succession de phases d'occupation de l'emprise comparable à celle observée sur le secteur 1.

Ainsi que sur l'emprise du secteur 1 le rocher est excavé pour que soit établi sur le secteur 2 un bâtiment dont le sol et une part des élévations sont taillés dans le grès. Au sud-ouest, en bordure de ressaut rocheux, un pan de bois est implanté pour que soit fermé là le volume. Ce pan de bois prolonge celui qui ferme le bâtiment 1 au sud-ouest à hauteur du même ressaut rocheux. Au nordest, la paroi rocheuse est très certainement prolongée par un pan de bois de manière à ce que le volume soit semblablement fermé sur cette face - le rocher a été ici à ce point altéré que les repos qui y avaient été ménagés ont disparu avec l'érosion, ainsi qu'ils avaient disparu en haut de paroi nord-est sur le secteur 1. Des repos - intermédiaires ? - sont ménagés pour recevoir soit les poteaux porteurs d'une charpente soit les poteaux porteurs d'un plancher (USC 22 et 48). Enfin un accès depuis la rue au contrebas au sud est aménagé, ainsi que pour le bâtiment 1. Ici cependant ce ne sont pas des marches qui sont taillées dans le rocher mais bien une longue rampe orientée nord sud qui

devait permettre soit à des bêtes soit à des charges menées sur brouette d'être acheminées vers l'intérieur. La rampe était manifestement prolongée jusqu'à la rue par une structure de bois pour partie liée au rocher (USC 50) formant retour vers l'ouest.

Ensemble ces aménagements, relevant d'une première phase d'occupation du secteur 2, apparaissent semblables à ceux réalisés lors d'une première phase d'occupation du secteur 1. Si l'on ajoute à cela le fait que le mode de traitement d'une part des sols et d'une part des parois du bâtiment 2 soit comparable à celui observé sur le bâtiment 1 et qu'une liaison entre les deux bâtiments avait été envisagée manifestement dès l'origine - le palier USC 70 - la contemporanéité de l'installation des deux bâtiments se fait jour.

Dès lors il ne s'agirait plus de distinguer un bâtiment 1 d'un bâtiment 2 mais de distinguer les espaces intérieurs d'un même bâtiment, pour partie engagé dans le rocher, fermé au sud-ouest par un même pan de bois, certainement fermé au nord-est par un pan de bois semblablement continu, ouvrant sur la rue au sud par deux portes dont une de service possiblement, couvert par une même charpente et une même toiture, à moins que l'une des parties, et alors plus vraisemblablement la part orientale de l'ensemble, n'ait porté un étage.

Cette hypothèse, l'hypothèse d'une *phase une* commune aux secteurs 1 et 2, a été retenue. Elle est encore renforcée par le fait que, ainsi qu'il était apparu pour le secteur 1, le secteur 2 ait été, ultérieurement, l'objet de remaniements.

La marque la plus manifeste de ces remaniements reste le bouchon formé sur le seuil de la porte donnant accès du bâtiment à la rue par la rampe taillée dans le rocher. Ainsi qu'il était apparu sur le seuil mis au jour en 2021 - secteur 1 aujourd'hui - des blocs avaient été disposés sur le seuil de cette autre porte, celle du secteur 2, interdisant semblablement le passage. L'accès depuis la rue au bâtiment, à compter de ce moment, a été empêché. Et il fallait pour entrer dans cette partie du bâtiment emprunter un autre cheminement, exactement comme il le fallut pour accéder au secteur 1. Le bouchon identifié n'a pas été démonté et le seuil n'a pas été mis au jour mais le mode opératoire, identique à celui observé sur le seuil du secteur 1, ne laisse aucun doute sur la finalité de l'opération.

Une autre marque de remaniement doit être reconnue dans l'aménagement, dans l'angle nord du secteur 2, d'un renfoncement identifié avec les numéros d'USC 54 à 60. L'excavation du grès a été opérée ici différemment. Alors que les parois nord-est des secteurs 1 et 2, hors renfoncement, avaient été obtenues sans recherche d'une verticalité même relative, les parois de ce renfoncement inversement ont été traitées avec pour finalité l'obtention sinon de la verticalité du moins d'une plus grande planéité. Le sol même de ce renfoncement, légèrement encaissé par rapport au sol taillé du restant du secteur, est plus plan et plus horizontal. En outre, les outils employés pourraient avoir été différents de ceux employés lors de l'installation première, lors de la *phase une*, des outils plus fins pour un rendu moins grossier.

Ces deux marques de remaniements renvoient aux marques de remaniements décrites en page précédente pour le secteur 1. Si, avec elles, elles ne rendent pas compte nécessairement de deux périodes d'occupation successives, de deux phases, elles signalent au minimum une *phase deux* d'occupation de cette emprise du site du Castella de Labarre. Une *phase deux* durant laquelle toutes ces transformations, tous ces remaniements observés sont réalisés. Une *phase deux* que symbolise le détournement des accès du bâtiment qui, jusqu'alors, regardait au sud.

Une autre phase tient en l'édification, sur le secteur 2 autant que sur le secteur 1, d'un muret de pierres sèches (USC 17) sur le rebord du ressaut rocheux limitant en étendue les secteurs 1 et 2 au

sud-ouest. Ce muret recouvre les trous de poteaux et embases de poteaux qui recevaient précédemment les supports d'un pan de bois fermant le volume bâti au sud-ouest. Il recouvre même le comblement de ces trous de poteaux et embases de poteaux, preuve qu'un temps s'est passé après disparition du pan de bois, avant l'édification du muret. Aussi le muret lui-même pourrait-il être rattaché à une *phase quatre* quand une *phase trois* ou phase de délaissement sinon d'abandon s'intercalait.

Ce muret pourrait être un vestige d'un enclos édifié là, tardivement, sur l'emprise d'un bâtiment depuis longtemps disparu mais dont les substructions - sols et parois - offraient des dispositions propices à son installation là - enclos ouvert voire bergerie à la toiture rudimentaire si pas plus élaborée. Il était aisé sur cette emprise découverte, relativement plane, fermée par le rocher au nordest et au sud-est et délimitée au sud-ouest par un ressaut rocheux, d'édifier un muret pour clore ce qui restait à clore, voire de lancer une couverture, à l'économie ou pas, sur l'emprise ainsi définie.

Cette *phase quatre*, valant donc pour le secteur 1 comme pour le secteur 2, serait à regarder comme la dernière phase d'occupation de cette part du secteur fouillé en 2022. Un abandon durable s'en serait suivi.

6.1.2 Secteur 5

Cette *phase quatre*, cette phase de conversion d'une emprise autrefois occupée par un bâtiment imposant, à lourde carcasse de bois, en un modeste enclos à bétail dont témoignent seuls les quelques blocs encore conservés en place, cette phase ne peut cependant être envisagée que si le problème de l'accès est solutionné. En effet, à ce moment, l'accès à cette emprise, l'emprise des secteurs 1 et 2, n'est plus possible par le sud ou le sud-ouest. Les ouvertures qui le permettaient originellement ont été condamnées depuis longtemps. Au nord et au nord-est comme à l'est et au sud-est le rocher ne permet pas plus le passage. Ne reste que l'ouest, cette part de l'emprise fouillée qui a été dénommée secteur 5.

Or il se trouve que sur toute l'emprise du secteur 5 a d'abord été rencontré, sous les unités stratigraphiques superficielles, un remblai puissant - USC 53 - soutenu par un mur constitué de blocs de grès non moins puissants - USC 52. La surface du remblai et la crête du mur qui le soutient formaient une aire relativement plane qui se trouvait être, avant engagement de la fouille du remblai, à hauteur des parties de sol taillées du secteur 1 - USC 46 - et de la part orientale du sol taillé du secteur 2 - USC 54. Avant engagement de la campagne de fouille 2022, la continuité entre remblai, USC 53, et sol taillé du secteur 2, USC 54, avait déjà été perdue. Mais, nécessairement, cette continuité avait été un temps une réalité, de manière à ce que l'accès aux secteurs 1 et 2 soit possible depuis l'ouest. Là où ils manquent aujourd'hui les blocs de soutènement du remblai, disposés sur un rocher à surface déclive, ont été emportés à force de ruissellements d'eaux de pluies et avec eux le remblai qu'ils contenaient.

Aussi pourrait-on considérer que le mur de soutènement USC 52 et le remblai qu'il retient ont été mis en œuvre pour garantir un accès aisé aux secteurs 1 et 2, soit enclos soit bergerie. Et on pourrait même envisager que cette aire ouverte ainsi aménagée ait servi à étendre encore l'enclos, de simples barrières de bois ayant pu être posées pour prolonger l'aplomb du mur de soutènement et retenir le bétail. Ici la relation stratigraphique entre secteurs 2 et 5 fait défaut mais on pense devoir assurer l'hypothèse. Elle est la plus probable. De sorte que l'enclos des secteurs 1 et 2 et le remblai USC 53 relèveraient d'une seule et même *phase quatre*.

On aura noté cependant à la lecture du descriptif des unités stratigraphiques du secteur 5 que le remblai USC 53 ne reposait pas directement sur le rocher brut. Bien que le remblai et les blocs de soutènement du remblai n'aient pas été fouillés véritablement encore, à la marge, au contact avec le secteur 2, une part du remblai USC 53 a quand même été purgée. Et sous le remblai sont apparus des logements pour des pièces de bois - USC 25 et USC 48 mais également USC 26 en amont au nord, preuve de ce que ce secteur également avait certainement porté un bâtiment mitoyen de celui qui couvrait les secteurs 1 et 2. Un bâtiment qui lui aussi aurait été accessible originellement depuis le sud, depuis la rue par la même rampe taillée dans le rocher qui ouvrait le secteur 2 sur la rue. Car la rampe du secteur 2 se prolonge sur le bas du secteur 5 en une forme de large palier que couvrent les blocs du mur de soutènement.

Ici encore l'hypothèse paraît recevable. Néanmoins, pour pouvoir affirmer que, dès la *phase une* donc, soit avant ou pendant la séquence 1162-1272, un seul bâtiment se développait sur les secteurs 1 à 3 il faudrait avoir purgé le remblai USC 53 et démonté le mur de soutènement USC 52.

6.1.3 Secteur 3

Au sujet du secteur 3 on ne saurait écrire beaucoup plus que ce qui a été écrit déjà dans l'interprétation des résultats pour ce secteur. Un bâtiment, développé sur trois niveaux potentiellement, y était pour partie engagé, de fortes excavations ayant été pratiquées ici encore pour rendre possible cet établissement. Adossé à la paroi rocheuse, ce bâtiment ouvrait en rez-de-chaussée au sud. A mi-hauteur de paroi un étage sur plancher, prolongé par une excavation du rocher, couvrait ce rez-de-chaussée. Or cet étage était lui-même accessible par le haut de paroi, via une échelle meunière ou un escalier droit dont les repos sont bien visibles, taillées dans la paroi. Et parce que cet accès ne pouvait être découvert on imagine qu'un niveau supplémentaire, un niveau trois protégeait au moins l'accès par le haut de paroi au bâtiment.

Malheureusement, si l'accès lui-même, depuis le haut du secteur 3, en tête de paroi, reste préservé - USC 69 et à côtés - au-delà vers le sud-est la paroi paraît avoir été fortement érodée et les vestiges d'aménagements du rocher potentiellement perdus. Par ailleurs, le mur de soutènement USC 52 couvre pour partie le haut du secteur 3 de sorte que, si des aménagements du rocher, qui relevaient de ce bâtiment mi adossé à mi engagé dans la paroi, étaient préservés malgré tout en tête de paroi rocheuse devrait être attendu l'enlèvement de ces blocs pour assurer une hypothèse.

Aussi, ainsi qu'écrit précédemment dans l'interprétation des résultats, aucune relation stratigraphique ne saurait être établie pour ce secteur mais encore aucune relation stratigraphique ne saurait être établie entre ce secteur et les autres secteurs fouillés cette année. Et comme aucun élément datant n'a été recueilli sur ce secteur durant la campagne 2022 il reste pour l'instant non calé chronologiquement.

On notera cependant que le bâtiment accolé à la paroi et pour partie engagé dans la paroi formant le secteur 3 s'élevait au côté d'une emprise qui a porté un autre bâtiment, emprise sur laquelle le sondage F était ouvert en 2021. Avait été envisagé en 2021 que les deux bâtiments, mitoyens, aient été liés un temps. Les travaux de la campagne 2022, qui ont montré que les emprises bâties dès le courant de la seconde moitié du XIIe siècle ou dans le courant du XIIIe siècle pouvaient n'avoir pas été abandonnées aussitôt qu'on ne l'avait cru d'abord, amènent à reconsidérer les hypothèses formulées en 2021. Ces deux bâtiments pourraient en effet n'avoir pas été édifiés dans le même temps, ou plutôt l'un pourrait avoir été existant quand l'autre ne l'était pas encore et l'autre pourrait s'être étendu sur l'emprise de l'un, disparu depuis longtemps, en n'en reprenant pas nécessairement

les dispositions originelles. Pour autant, l'hypothèse d'une liaison entre les deux bâtiments, à un moment donné, n'est pas à rejeter.

6.1.4 Secteur 4

Au-delà de ce qui a été écrit précédemment sur ce secteur, on retiendra qu'il est apparu tel un espace intermédiaire, un secteur faiblement aménagé bordant une zone densément occupée. Néanmoins l'image en est possiblement faussée par la très forte érosion qui a affecté les affleurements de rocher sur le site et qui pourrait avoir été cause de disparition d'aménagements ici.

6.2 Synthèse

Il est à regretter que le site du Castella de Labarre n'apporte que si peu de moyens de datation absolument incontestables. Il est à regretter qu'il ait à ce point été érodé. Que le matériel céramique ou métallique, par ailleurs si peu présent, en ait été déplacé toujours. Que les charbons de bois qui pourraient parfois seuls permettre une datation fassent même défaut... Ces manques sont à déplorer car ce site pourrait autrement être à regarder comme un site de référence pour nos régions. En effet, sur une emprise finalement très limitée, de moins d'une centaine de mètres carrés fouillés en 2022, des aménagements exceptionnels ont été mis au jour, certains d'entre eux remontant possiblement à la seconde moitié du XIIe siècle ou au courant du XIIIe siècle au plus tard.

Ainsi un bâtiment complexe a été identifié sur une part de l'emprise étudiée, constitué de deux au moins et sans doute trois modules assemblés les uns avec les autres en rez-de-chaussée, vraisemblablement pour partie rehaussé d'un étage sous toiture lui-même possiblement accessible de plain-pied depuis le sud-est, un bâtiment lié à une voie de circulation au sud et desservi depuis cette voie par deux cheminements distincts tous deux taillés dans le rocher, environné manifestement d'espaces ouverts potentiellement partagés avec d'autres bâtiments peu distants... Un bâtiment qui semble être resté longtemps érigé et avoir été remanié, transformé sur la longue durée. Un bâtiment enfin qui disparaît et sur l'emprise duquel une bergerie ou au pire un enclos sera installé.e plus tard. Malheureusement les grandes phases d'occupation qui se révèlent ne sont datables que relativement, par référence à une séquence obtenue par analyse radiocarbone - considérée comme marquant la phase d'occupation la plus ancienne reconnue. Aussi ce bâtiment interroge-t-il encore alors que l'emprise en a été quasi intégralement fouillée.

Voisinant l'emprise de ce premier bâtiment un second bâtiment, ou plutôt son négatif, accolé à une paroi rocheuse est apparu sur cette même emprise étudiée en 2022. Développé sur trois niveaux nettement identifiables par les aménagements entrepris dans le rocher pour le recevoir, il témoigne de dispositions remarquables. Mais ici, même relativement, cet établissement ne saurait être daté.

Alors sans doute faudra-t-il achever la fouille du secteur 5 de cette campagne 2022. Elle permettra peut-être d'établir de nouvelles relations stratigraphiques, voire de dater absolument un aménagement - le remblai USC 53 ? - qui, par sa position stratigraphique, formera référence et servira à caler chronologiquement la succession des états d'occupation d'une large part de l'emprise fouillée cette année. Sans doute faudra-t-il également fouiller le pied de la paroi rocheuse dénommée secteur 3 pour chercher à voir si des témoins de l'implantation d'un bâtiment au sol restent préservés. Ainsi peut-être seront par ailleurs établies des relations stratigraphiques avec le bâtiment qui s'élevait tout à côté de lui, là où le sondage F a été ménagé en 2021. Et puis il faudra

encore sonder en un point au moins le tracé de cette rue dont les bâtiments qui ouvraient sur elle originellement se sont détournés et sur laquelle peut-être même on a bâti, lorsqu'elle n'était plus en usage (?).

6.3 Perspectives et objectifs pour l'année 2023

Ces travaux pourraient être différés cependant, au risque de faire que cette partie du site du Castella de Labarre reste mal comprise encore un temps. Car d'autres travaux ont été envisagés pour 2023, sous réserve d'autorisation. Des travaux qui porteraient sur la plate-forme sommitale du site plutôt et qui auraient pour finalité de permettre d'établir une chronologie exacte des occupations. Finalement les sondages ouverts sur le rebord occidental de la plate-forme en 2020 et 2021, ménagés dans une zone perturbée ou dans des épaisseurs de sédiments déplacés, n'ont pas apporté les indications suffisant à préciser cette chronologie et cette part là du site également reste mal comprise.

Pour tenter de remédier à cet état, chronique, de méconnaissance a été projeté d'ouvrir une emprise de fouille étendue entre élévations sud et nord de l'ancienne fortification haute. Ainsi pourraient être observées les fondations de ces élévations, les reprises les ayant affectées et, le cas échéant, des niveaux de sol au-delà de remblais successifs.

Pour cette nouvelle opération la durée de la campagne de fouille pourrait être portée à quatre semaines avec une équipe plus importante d'étudiant.e.s en archéologie. Une mini-pelle mécanique serait employée pour l'ouverture et la fermeture de la zone à fouiller. Une étude du bâti, des analyses de mortiers, des études de mobilier céramique et métallique, des analyses en vue de datation C14, des relevés photographiques, photogrammétriques, laser et un relevé topographique de détail seraient réalisés.

Et d'ici là des propositions nouvelles de restitution en trois dimensions des constructions qui s'élevaient sur les secteurs fouillés en 2021 et 2022 seront produites, sur la base des relevés photogrammétriques et laser réalisés. Le SIG récemment créé sera régulièrement alimenté. Enfin les travaux de dégagement de végétation et d'entretien du site seront poursuivis par les membres de l'Association des Amis du Castella de Labarre de manière à faire que l'étude du site soit constamment possible.

7 Annexes

7.1 Liste du mobilier céramique

| | N° | | | | | | | | | |
|----------|-----|------|-------------|-------------|---------------------------|--------------------------------|------------------|------|--------------------|---|
| NODAC | de | IID | Cattanaia | Natara | Dánian atian | T | Díair de | NIDD | D.:J. | C |
| N°BAC | Lot | UP | Catégorie | Nature | Désignation | céramique modelée sableuse | Période Moyen | NBK | Poids 0,052 | Commentaire |
| bac n° 1 | 1 | 1017 | Terre cuite | récinient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 11 | 0,032 kg | lot de panses |
| oac II I | 1 | 1017 | Terre curre | recipient | commune | céramique modelée sableuse | Moyen | 11 | 0,005 | 1 lèvre ronde |
| bac n° 1 | 2 | 1017 | Terre cuite | récinient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 1 | kg | indéterminée |
| ouc ii i | | 1017 | Torre curre | recipient | Commune | céramique modelée sableuse | Moyen | - | 0,005 | macterimiec |
| bac n° 1 | 3 | 1017 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson oxydante | Âge | 2 | kg | lot de panses |
| | _ | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | 6- | | 0,003 | |
| bac n° 1 | 4 | 1017 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 1 | kg | 1 panse |
| | | | | • | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,138 | • |
| bac nº 1 | 5 | 1018 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 25 | kg | lot de panses |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | | | 0,019 | |
| bac n° 1 | 6 | 1018 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 4 | kg | lot de panses |
| | | | | | | | | | | 2 bords (NMI=2) |
| | | | | | | | | | | dont 1 bord de |
| | | | | | | | | | | forme ouverte à |
| | _ | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | | _ | 0,012 | bord épaissi et |
| bac n° 1 | 7 | 1018 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 2 | kg | lèvre ronde |
| | | | | | | | | | | 1 bord forme |
| | | | | | alografa -t | adramiqua à alaques | | | 0,021 | ouverte à bord |
| bac n° 1 | 8 | 1019 | Terre cuite | ráginiant | glaçurée et | céramique à glaçure sur | Madama | 1 | | épaissi et lèvre |
| bac n 1 | 0 | 1016 | Terre cuite | recipient | piombnere | engobe | Moderne | 1 | kg | ronde dessiné 1 bord de |
| | | | | | | | | | | marmite à lèvre |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | | | 0,013 | ronde rainurée |
| bac n° 1 | 9 | 1018 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 1 | kg | dessiné |
| 04011 | | 1010 | 10110 00110 | recipioni | promoner | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,004 | |
| bac n° 1 | 10 | 1015 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 1 | kg | 1 panse |
| | | | | | | céramique moderne non | 8- | | 0,011 | 7 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 |
| bac n° 1 | 11 | 1021 | Terre cuite | récipient | commune | glaçurée | Moderne | 1 | kg | 1 panse |
| | | | | • | | , | | | | lot de panses, |
| | | | | | | | | | | dont 1 avec décor |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,027 | de cordon vertical |
| bac n° 1 | 12 | 1021 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 7 | kg | lisse |
| | | | | | | | | | | 2 bords (NMI = |
| | | | | | | | | | | 2): 1 bord éversé |
| | | | | | | , | | | 0.011 | à lèvre ronde et 1 |
| bac n° 1 | 12 | 1021 | Tama anita | má simi smt | | céramique modelée sableuse | Moyen | 2 | 0,011 | lèvre ronde |
| bac n 1 | 13 | 1021 | Terre cuite | recipient | | à cuisson réductrice | Âge | 2 | kg 0,016 | indéterminée |
| bac n° 1 | 14 | 1021 | Tarra quita | rácinient | glaçurée et plombifère | céramique à glaçure sur engobe | Moderne | 3 | kg | lot de panses |
| Dac II I | 14 | 1021 | Terre curic | recipient | glaçurée et | céramique à glaçure sur | Modellic | 3 | 0,026 | lot de panses |
| bac n° 1 | 15 | 1021 | Terre cuite | récinient | plombifère | engobe | Moderne | 2 | kg | fonds |
| oac II I | 13 | 1021 | Terre curre | recipient | glaçurée et | céramique à glaçure sur | WIOGCITIC | | 0,007 | 1 bord d'assiette |
| bac n° 1 | 16 | 1021 | Terre cuite | récinient | plombifère | engobe | Moderne | 1 | kg | dessiné |
| out ii | 10 | 1021 | Terre care | recipient | promonere | engood | Moderne | | ~5 | lot de panses, |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,094 | dont 1 départ |
| bac nº 1 | 17 | 1022 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 11 | kg | d'anse rubanée |
| | | | | • | | céramique moderne non | | | 0,018 | |
| bac n° 1 | 18 | 1022 | Terre cuite | récipient | commune | glaçurée | Moderne | 2 | kg | lot de panses |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | | | 0,007 | |
| bac n° 1 | 19 | 1022 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 3 | kg | lot de panses |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure sur | | | 0,003 | 1 lèvre ronde |
| bac n° 1 | 20 | 1022 | Terre cuite | récipient | plombifère | engobe | Moderne | 1 | kg | indéterminée |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,002 | |
| bac n° 1 | 21 | 1006 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 1 | kg | 1 panse |
| | | | | | | céramique moderne non | | | 0,014 | |
| bac n° 1 | 22 | 1026 | Terre cuite | récipient | commune | glaçurée | Moderne | 1 | kg | 1 panse d'assiette |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,008 | |
| bac n° 1 | 23 | 1002 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 3 | kg | lot de panses |

| | | | | | | aáramigua madaláa sahlausa | Moyen | | 0.012 | |
|----------------------|------|-------|--------------|-------------|-------------|--|--------------|----|-------------|----------------------------------|
| bac n° 1 | 24 | 1002 | Terre cuite | ráginiant | 200000000 | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Âge | 5 | 0,013 | lot de panses |
| bac n 1 | 24 | 1003 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Age | | kg | lot de panses, |
| | | | | | | | | | | dont 1 avec décor |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moyen | | 0,060 | de cordon vertical |
| bac n° 1 | 25 | 1001 | Terre cuite | récinient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 13 | kg | lisse |
| oac II I | 23 | 1001 | Terre curre | тестрісін | Commune | céramique modelée sableuse | Moyen | 13 | 0,012 | 1 bord éversé à |
| bac n° 1 | 26 | 1001 | Terre cuite | rácinient | communa | à cuisson réductrice | Âge | 1 | kg | lèvre ronde |
| bac II I | 20 | 1001 | Terre curic | тестрісін | glaçurée et | céramique à glaçure | Age | 1 | 0,031 | levie fonde |
| bac n° 1 | 27 | 1001 | Terre cuite | má simi smt | | plombifère | Moderne | 3 | kg | lot de panses |
| bac II I | 21 | 1001 | Terre curie | recipient | pioinonere | céramique modelée sableuse | | 3 | 0,172 | lot de palises |
| 1 | 20 | 1010 | T | | | | Moyen | 12 | | 1-4 1 |
| bac n° 1 | 28 | 1010 | Terre cuite | recipieni | commune | à cuisson réductrice | Âge | 43 | kg | lot de panses 2 bords (NMI=2) |
| | | | | | | a á ma mai a ua ma a da lá a sa blausa | Marran | | 0.012 | éversé à lèvre |
| bac n° 1 | 29 | 1010 | Tama anita | má simi smt | | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Moyen Âge | 2 | 0,013 | ronde |
| bac II I | 29 | 1010 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Age | | kg | 1 bord éversé à |
| | | | | | | aáramiana madaláa sahlansa | Marian | | 0,016 | lèvre ronde |
| bac n° 1 | 30 | 1010 | Terre cuite | ráginiant | 200000000 | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Moyen Âge | 1 | | dessiné |
| bac n 1 | 30 | 1010 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Age | 1 | kg | 1 bord de |
| | | | | | | | | | | couvercle à bord |
| | | | | | | céramique modelée sableuse | Moven | | 0,009 | redressé et lèvre |
| bac n° 1 | 31 | 1010 | Terre cuite | récipient | commune | à cuisson réductrice | Moyen Âge | 1 | 0,009 kg | ronde dessiné |
| oac II I | 21 | 1010 | Torre curie | recipient | Commune | a cuisson reductive | Moyen | 1 | ng . | TOHUC UCSSIIIC |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure | Âge – | | 0,007 | |
| bac n° 1 | 32 | 1010 | Terre cuite | récipient | | plombifère | Moderne | 2 | kg | lot de panses |
| oue II I | 152 | 1010 | 1 CITC CUITE | recipient | glaçurée et | céramique à glaçure sur | 1VIOUCIIIC | | 0,016 | Tot de panses |
| bac n° 1 | 33 | 1010 | Terre cuite | récinient | | engobe | Moderne | 4 | kg | lot de panses |
| Dac II I | 33 | 1010 | Terre curic | recipient | glaçurée et | céramique à glaçure sur | Moderne | - | 0,004 | 1 lèvre ronde |
| bac n° 1 | 34 | 1010 | Terre cuite | ráginiant | plombifère | engobe | Moderne | 1 | 0,004 kg | indéterminée |
| bac II I | 34 | 1010 | Terre curie | recipient | pioinonere | | | 1 | | macterninee |
| haa m ⁰ 1 | 35 | 1011 | Tama anita | má simi smt | | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Moyen | 64 | 0,236 | lot do momano |
| bac n° 1 | 33 | 1011 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Âge | 04 | kg | lot de panses |
| | | | | | | | | | | avec décor de |
| | | | | | | a á ma mai a ua ma a da lá a sa blausa | Marran | | 0,041 | cordon horizontal |
| bac n° 1 | 26 | 1011 | Tama anita | má simi smt | | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Moyen Âge | 2 | | incisé |
| bac II I | 30 | 1011 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Age | | kg | 2 bords (NMI=2) |
| | | | | | | a á ma mai a ua ma a da lá a sa blausa | Moyen | | 0.020 | éversé à lèvre |
| bac n° 1 | 37 | 1011 | Terre cuite | ráginiant | 200000000 | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Âge | 2 | 0,030 kg | ronde |
| Dac II I | 31 | 1011 | Terre curic | тестрісін | Commune | céramique modelée sableuse | | | 0,038 | Tonde |
| haa m ⁰ 1 | 20 | 1011 | Tama anita | má simi smt | | à cuisson oxydante | Moyen Âge | 7 | | lot do momano |
| bac n° 1 | 38 | 1011 | Terre cuite | recipient | commune | a cuisson oxydante | Moyen | / | kg | lot de panses |
| | | | | | glacurée et | céramique à glaçure | Âge – | | 0,005 | |
| bac n° 1 | 20 | 1011 | Tarra anita | ráginiant | plombifère | plombifère | Moderne | 2 | kg | lot de panses |
| bac II I | 39 | 1011 | Terre curie | recipient | pioinonere | piomonere | Moyen | | kg | lot de palises |
| | | | | | glaçurée et | céramique à glaçure | Âge – | | 0,037 | |
| bac n° 1 | 40 | 1011 | Terre cuite | récinient | | plombifère | Moderne | 1 | kg | 1 anse |
| oac II I | +0 | 1011 | 1 cire cuite | recipient | glaçurée et | céramique à glaçure sur | MOUCHIE | 1 | 0,004 | 1 bord d'assiette |
| bac n° 1 | 41 | 1011 | Terre cuite | récipient | | engobe | Moderne | 1 | 0,004 kg | à lèvre ronde |
| vac II I | 71 | 1011 | refre cuite | recipient | promonere | céramique modelée sableuse | | 1 | | a levie foliae |
| haa =0 1 | 42 | це | Toma a:4 | mánimi | 000000000 | | Moyen | 1 | 0,028 | lot do manas- |
| bac n° 1 | 42 | HS | Terre cuite | recipient | commune | à cuisson réductrice | Âge | 4 | kg | lot de panses |
| hac =0 1 | 12 | це | Toma a:4 | mánimi | 000000000 | céramique modelée sableuse | Moyen | 1 | 0,016 | 1 nongs |
| bac n° 1 | 43 | HS | Terre cuite | recipient | commune | à cuisson oxydante | Âge | 1 | kg | 1 panse |
| | | | | | alaa | o 6 manual 2 - 1 | Moyen | | 0.014 | |
| hac =0 1 | 11 | HS | Toma a:4 | mánimi | glaçurée et | céramique à glaçure | Âge – | 2 | 0,014 | lot do manas- |
| bac n° 1 | 44 | Plate | Terre cuite | recipient | plombifère | plombifère | Moderne | 2 | kg | lot de panses |
| | | form | | | | aáramiana madalá1-1 | Morross | | 0.070 | |
| had no 1 | 15 | | Terre cuite | ráciniant | commune | céramique modelée sableuse à cuisson réductrice | Moyen | 6 | 0,070 | lot de nonces |
| bac n° 1 | 43 | Plate | reire cuite | recipient | commune | a cuisson reductrice | Âge | U | kg | lot de panses |
| | | form | | | | cáramique modelás sable | Morron | | 0,008 | |
| hac no 1 | 46 | | Terre cuite | outille ~ - | fusaïole | céramique modelée sableuse à cuisson oxydante | Moyen Âge | 1 | | |
| bac n° 1 | 40 | спъ | reire cuite | Élément | rusaioie | a cuisson oxydanie | Age Moyen | 1 | kg | + |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,085 | |
| bac n° 1 | 47 | 1017 | Terre cuite | 1 | couverture | tuile creuse | Moderne | 2 | kg | |
| vac II I | +/ | 101/ | rene cuite | Élément | couverture | tune creuse | Moyen | | кg | |
| | | | | | Élément de | | Âge – | | 0,072 | |
| bac n° 1 | 48 | 1018 | Terre cuite | | couverture | tuile creuse | Moderne | 1 | kg | |
| Jac II I | 1 70 | 1010 | 1 CIIC CUITE | Ciuic | Couverture | tuile eleuse | 1VIOUCITIC | 1 | ıng | |

| | | | | Élément | | | Moyen | | | |
|-----------|-----|------|--------------|-----------|--------------|--------------------|---------|----|-----------|----------|
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,068 | |
| bac n° 1 | 49 | | Terre cuite | | Autre | éclats | Moderne | 10 | kg | |
| bac nº 1 | 50 | 1021 | Terre cuite | Élément | | tuile creuse | Moyen | 5 | | |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,173 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 51 | 1021 | Terre cuite | Élément | | tuile creuse | Moyen | 2 | 1 | rubéfiée |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,089 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 52 | 1022 | Terre cuite | | 004.0104.0 | tuile creuse | Moyen | 2 | 15 | |
| oue ii i | 32 | 1022 | Terre curre | | Élément de | tune crease | Âge – | _ | 0.046 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 53 | 1003 | Terre cuite | | Autre | éclats | Moyen | 1 | kg | |
| Dac II I | 33 | 1003 | Terre curte | d'archite | Aune | eciais | 1 2 1 | 1 | 0.012 | |
| | | | | | | | Âge – | | 0,013 | |
| 1 0.1 | | 1001 | T | cture | | (1 . | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 54 | 1001 | Terre cuite | l | Autre | éclats | Moyen | 1 | | |
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,007 | |
| | | | | cture | | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 55 | 1002 | Terre cuite | l | . | tuile creuse | Moyen | 1 | | |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,016 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| | | | | Élément | | | Moyen | _ | | |
| | | | | d'archite | Brique | | Âge – | | 0,014 | |
| bac nº 1 | 56 | 1002 | Terre cuite | cture | indéterminée | | Moderne | 1 | kg | |
| | | | | Élément | | | Moyen | | | |
| | | | | d'archite | Brique | | Âge – | | 0,174 | |
| bac n° 1 | 57 | 1006 | Terre cuite | | | fragment de pavé ? | Moderne | 1 | kg | |
| bac n° 1 | 58 | | Terre cuite | | macterminee | tuile creuse | Moyen | 3 | K5 | |
| oac II I | 36 | 1000 | Terre curre | d'archite | Élément de | tune creuse | Âge – | 3 | 0,033 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 59 | 1022 | Terre cuite | | Couverture | tuile creuse | Moyen | 1 | kg | |
| Dac II I | 39 | 1023 | Terre curte | | Élément de | tune creuse | | 1 | 0.000 | |
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,090 | |
| 1 0.1 | (0 | 1026 | Terre cuite | cture | couverture | . 7 | Moderne | 1 | kg | |
| bac n° 1 | 60 | 1026 | Terre cuite | 1 | É17 . 1 | tuile creuse | Moyen | 1 | 0.050 | |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,050 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| | | | | Élément | | | Moyen | | | |
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,011 | |
| bac n° 1 | 61 | | Terre cuite | | indéterminée | | Moderne | 1 | kg | |
| bac n° 1 | 62 | 1010 | Terre cuite | Élément | _ | tuile creuse | Moyen | 3 | | |
| | | | | d'archite | Élément de | | Âge – | | 0,115 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 63 | 101 | Terre cuite | Élément | Autre | éclats | Moyen | 8 | | |
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,049 | |
| | | | | cture | | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 64 | 1011 | Terre cuite | | | tuile creuse | Moyen | 5 | | |
| | ~ . | | | | Élément de | | Âge – | _ | 0,170 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 65 | 1011 | Terre cuite | | Autre | éclats | Moyen | 4 | <u>~5</u> | |
| Jac II I | 05 | 1011 | 1 CITC CUITE | d'archite | 1 1uu C | Cetats | Âge – | 7 | 0,038 | |
| | | | | cture | | | Moderne | | | |
| haa = 0 1 | 66 | 1024 | Toma:/ | | | tuile emanae | | 1 | kg | |
| bac n° 1 | 66 | 1024 | Terre cuite | | ńı, | tuile creuse | Moyen | 1 | 0.053 | |
| | | | | 1 | Élément de | | Âge – | | 0,053 | |
| | | | | cture | couverture | | Moderne | | kg | |
| bac n° 1 | 67 | 1025 | Terre cuite | l | Autre | éclats | Moyen | 4 | | |
| | | | | d'archite | | | Âge – | | 0,019 | |
| 1 | 1 | 1 | | cture | | | Moderne | | kg | |

7.2 Liste du mobilier métallique

| | N° | | | | | | | | | | |
|------|-----|-----|------|-----------|--------|-------------|-------------|-------------|----|-------|--------------|
| N° | de | | | | | | | | | Poids | |
| BAC | Lot | ISO | UP | Catégorie | Nature | Désignation | Période | Datation | N. | (g.) | Commentaire |
| bac | | | | | | | | | | | Barre |
| n° 2 | 68 | 8 | 1011 | Métal | Fer | Indéterminé | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 34,2 | asymétrique |
| bac | | | | | | | Moyen-Âge | | | | Clou de |
| n° 2 | 69 | 3 | 1021 | Métal | Fer | Clou | Moderne | XIV-XV | 1 | 1,1 | maréchalerie |
| bac | | | | | | | Moyen-Âge | | | | Clou de |
| n° 2 | 70 | 1 | 1021 | Métal | Fer | Clou | Moderne | post mi XV | 1 | 0,2 | maréchalerie |
| | | | | | | | | | | | Clou carré, |
| bac | | | | | | | | | | | clou à |
| n° 2 | 71 | 7 | 1011 | Métal | Fer | Clou | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 2,9 | plancher |
| | | | | | | | | | | | Piton ou |
| bac | | | | | | | | | | | patte de |
| n° 2 | 72 | 9 | 1011 | Métal | Fer | Piton | Moyen-Âge | XII-XIII | 1 | 4,2 | fixation |
| bac | | | | | | | | | | | Clou à tête |
| n° 2 | 73 | 2 | 1021 | Métal | Fer | Clou | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 2,1 | plate |
| bac | | | | | | | | | | | Clou à tête |
| n° 2 | 74 | 5 | 1001 | Métal | Fer | Clou | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 0,6 | plate |
| | | | | | | | | | | | Plaque ou |
| bac | | | | | | | | | | | fragment de |
| n° 2 | 75 | 4 | 1021 | Métal | Fer | Indéterminé | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 1,6 | barre |
| bac | | | | | | | | | | | |
| n° 2 | 76 | 6 | 1001 | Métal | Fer | Fil de fer | Indéterminé | Indéterminé | 1 | 0,5 | Fil de fer |

7.3 Liste des structures

| USC | Type | Localisation | Sur | Sous | Longueur | Largeur | Hauteur | Forme | Ancien nom |
|-----|---------------|--------------|------|------|----------|---------|---------|-----------|--------------|
| | | | | | cm | cm | cm | | |
| 1 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 38 | nd | 26 | triangle | Em.Po. 0001 |
| 2 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 30 | nd | 14 | triangle | Em.Po. 0002 |
| 3 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 22 | 22 | 6 | rectangle | Em.Po. 0003 |
| 4 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 38 | 22 | 3 | rectangle | Em.Po. 0004 |
| 5 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 23 | 23 | 22 | ovale | Em.Po. 0005 |
| 6 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 20 | 16 | 8 | ovale | T.P.T. 0006 |
| 7 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 16 | 12 | 3 | ovale | T.P.T. 0007 |
| 8 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 22 | 22 | 4 | cercle | T.P.T. 0008 |
| 9 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 26 | 18 | 2 | ovale | T.P.T. 0009 |
| | trou de | | | | | | | | |
| 10 | poteau | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 18 | 18 | 6 | cercle | T.P.T. 0005 |
| 11 | encoche | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 10 | 10 | 10 | ovale | Log. 0001 |
| 12 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 21 | 19 | 10 | rectangle | |
| | trou de | | | | | | | | |
| 13 | poteau | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 17 | 17 | 16 | cercle | TP 13 |
| | trou de | | | | | - | | | - |
| 14 | poteau | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 19 | 19 | 18 | cercle | TP 14 |
| 15 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 38 | 38 | 14 | cercle | TP 15 |
| 16 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 20 | 17 | 15 | rectangle | |
| 17 | mur | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 340 | 45 | 40 | nd | M17 |
| 18 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 19 | 16 | 9 | rectangle | |
| 10 | trou de | Section 1 | 1027 | 1002 | 17 | 10 | | rectangle | 11 10 |
| 19 | poteau | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 35 | 28 | 35 | ovale | TP 19 |
| 20 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 28 | 20 | 10 | ovale | TP 20 |
| 21 | embase | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 23 | 20 | 15 | rectangle | |
| 22 | embase | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 28 | 22 | 9 | rectangle | |
| 23 | embase | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 17 | 17 | 7 | cercle | TP 23 |
| 23 | trou de | Sected 2 | 1027 | 1011 | 17 | 17 | , | COTOTO | 11 23 |
| 24 | poteau | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 16 | 16 | 38 | cercle | TP 24 |
| 24 | trou de | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 10 | 10 | 30 | CCICIC | 11 27 |
| 25 | poteau | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 18 | 12 | 18 | rectangle | TP 25 |
| 26 | embase | Secteur 5 | 1027 | 1021 | 19 | 19 | 9 | rectangle | |
| 27 | mur | Secteur 2 | 1012 | 1021 | 100 | 46 | 42 | rectangle | |
| 28 | embase | Secteur 2 | 1012 | 1011 | 26 | 20 | 24 | | Enc 28 |
| 29 | embase | Secteur 5 | 1027 | 1011 | 36 | 8 | 10 | rectangle | |
| 29 | trou de | Secteur 5 | 1027 | 1021 | 30 | 0 | 10 | rectangle | Ellio 29 |
| 30 | poteau | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 12 | 12 | 15 | cercle | TD 20 |
| 31 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 150 | 26 | nd | | Em.Sab. 0006 |
| 32 | embase | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 26 | 21 | 6 | rectangle | |
| 33 | fosse taillée | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 80 | 64 | 11 | | Fos.Ta. 0001 |
| 34 | seuil taillé | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 90 | 28 | | | |
| | | | | | | | 1 | | Seu.Ta. 0001 |
| 35 | marche | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 30 | 20 | 3 | nd | Ma.Ta. 0001 |
| 36 | marche | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 80 | 40 | 6 | nd | Ma.Ta. 0002 |
| 37 | rigole | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 140 | 2 | 4 | nd | Ri.T. 0007 |
| 38 | rigole | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 140 | 10 | 5 | nd | Ri.T. 0008 |
| 20 | | C4 1 | 1027 | 1002 | 200 | 1.4 | 1.1 | 1 | Ri.T. 0009 |
| 39 | rigole | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 290 | 14 | 11 | nd | Ri.T. 0010 |
| 40 | trou de | 0 1 | 1027 | 1002 | | 0 | _ | | T.Pi.Réu |
| 40 | piquet | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 8 | 8 | 3 | rectangle | |
| 41 | trou de | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 8 | 8 | 3 | rectangle | T.Pi.Réu |

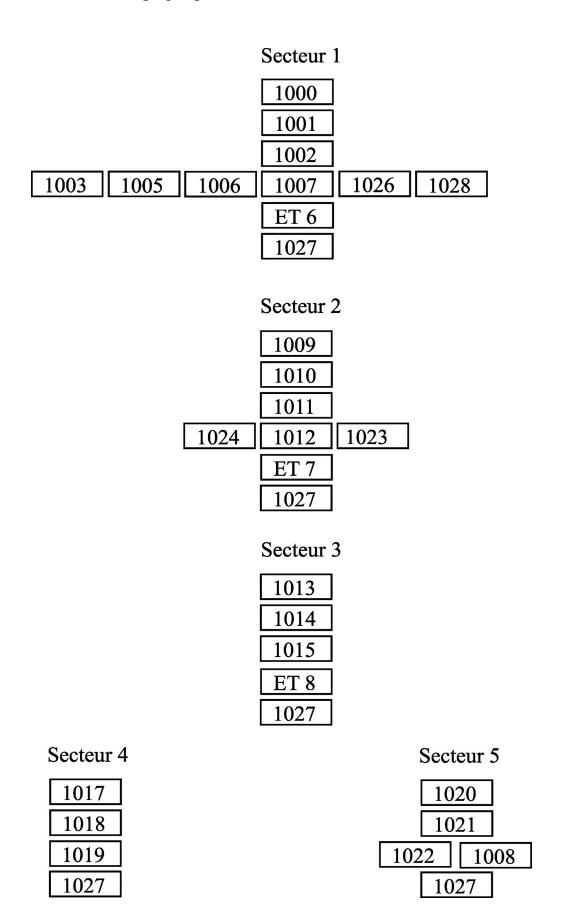
| | piquet | | | | | | | | 0001-2 |
|-----|------------------|---------------------|------|------|----------|----------|-----|-------------|----------------|
| | trou de | | | | | | | | T.Pi.Réu |
| 42 | piquet | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 10 | 10 | 3 | rectangle | |
| | paroi | | | | | | | | |
| 43 | dressée | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 70 | nd | 160 | trapèze | Pa.D. 0003 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 44 | dressée | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 440 | nd | 200 | trapèze | Pa.D. 0004 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 45 | dressée | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 450 | nd | 260 | trapèze | Pa.D. 0005 |
| 46 | sol taillé | Secteur 1 | 1027 | 1002 | 440 | 450 | nd | trapèze | So.Ta. 0001 |
| 47 | mur | Secteur 1 | 1027 | 1002 | nd | nd | nd | rectangle | USC 8 |
| | | | | | | | | | Embase sous |
| 48 | embase | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 25 | 12 | 8 | rectangle | TP25 |
| 49 | rampe | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 480 | 75 | nd | nd | Rampe 1 |
| 50 | palier | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 200 | 40 | nd | | Palier 1 |
| 51 | marche | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 100 | 38 | nd | trapèze | Marche 3 |
| | | | | | | | | | Mur de gros |
| 52 | mur | Secteur 5 | 1022 | 1020 | 520 | 70 | 32 | rectangle | |
| 53 | remblai | Secteur 5 | 1008 | 1020 | 560 | 110 | 19 | rectangle | |
| 54 | sol taillé | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 260 | 150 | nd | | Sol 1 bat 2 |
| 55 | sol taillé | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 150 | 160 | nd | trapèze | Sol 2 bat 2 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 56 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 70 | nd | 130 | trapèze | Paroi 1 bat 2 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 57 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 200 | nd | 120 | trapèze | Paroi 2 bat 2 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 58 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 36 | nd | 75 | trapèze | Paroi 3 bat 2 |
| | paroi | | | | | | | | |
| 59 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 147 | nd | 75 | trapèze | Paroi 4 bat 2 |
| 60 | paroi | | 1005 | 4044 | 100 | | 62 | | 5 |
| 60 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 128 | nd | 63 | trapeze | Paroi 5 bat 2 |
| 61 | 1 | | 1007 | 1015 | 60 | _ | 0 | 1 | Encoche 1 bat |
| 61 | encoche | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 60 | 7 | 8 | rectangle | |
| 62 | embase | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 33 | 19 | nd | | Embase bat 3 |
| 63 | palier | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 376 | 58 | nd | nd | Palier 2 bat 3 |
| (1 | 1 | G4 2 | 1027 | 1015 | 1.7 | 10 | 27 | 1 . | Encoche 2 bat |
| 64 | encoche | Secteur 3 Secteur 4 | 1027 | 1015 | 17 21 | 10 19 | 37 | ovale ovale | 3 |
| | assise | | 1027 | 1019 | | | nd | | Assise 1 |
| 66 | assise | Secteur 4 | 1027 | 1019 | 19 | 18 | nd | ovale | Assise 2 |
| 67 | paroi dressée | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 376 | nd | 53 | tranàza | Paroi dressée |
| 07 | uressee | Secieul 3 | 1027 | 1013 | 3/0 | IIU | 33 | пареге | Embase |
| 68 | embase | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 20 | 14 | 1 | rectangle | poteau Sd F |
| 69 | palier | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 180 | 85 | nd | trapèze | • |
| 70 | marche | Secteur 3 | 1027 | 1013 | 64 | 19 | nd | | Marche 4 |
| 71 | marche | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 127 | 62 | nd | | Marche 5 |
| / 1 | paroi | Secretal 2 | 1027 | 1011 | 14/ | 02 | IIU | пареде | iviaiche J |
| 72 | dressée | Secteur 2 | 1027 | 1011 | 98 | nd | 31 | nd | Paroi taillée |
| 12 | ai coocc | Secretal 2 | 1027 | 1011 | 76 | IIG | J1 | 110 | Embase panne |
| 73 | embase | Secteur 3 | 1027 | 1015 | 53 | 10 | 34 | rectangle | |
| | cinoasc | _ Secteur J | 1027 | 1013 | | 10 | J-T | Tectangle | DG 1 |

7.4 Liste des unités stratigraphiques

| Nom secteur | US | Sur | Sous | Equiv | Description | Complément |
|-------------|--|---|--|---|---|-------------------------|
| Secteur 1 | 1000 | 1001 | | | Terre végétale dans le bâtiment 1 | Bâtiment 1 |
| Secteur 1 | 1001 | 1002 | 1000 | | Limons gris jaunes dans le bâtiment 1 | Bâtiment 1 |
| Secteur 1 | 1002 | 1003 | 1001 | | Limons sableux jaunes compacts dans le bâtiment 1 | Bâtiment 1 |
| Secteur 1 | 1003 | 1027 | 1002 | | Limons sableux argileux très compacts dans le bâtiment 1 | Bâtiment 1 |
| Secteur 5 | 1004 | | 1022 | | Argiles blanches compactes dans une faille dans le secteur 2 | Zone coupe nord-ouest |
| Secteur 1 | 1005 | 1027 | 1002 | | Comblement USC 13 | Bâtiment 1 |
| Secteur 1 | 1006 | 1027 | 1002 | | Comblement USC 14 | Bâtiment 1 |
| Secteur 1 | 1007 | 1027 | 1002 | | Comblement USC 15 | Bâtiment 1 |
| Secteur 5 | 1008 | 1022 | 1020 | | Remblai dans secteur 5, US négative | Zone coupe nord-ouest |
| Secteur 2 | 1009 | 1010 | | 1000 | Terre végétale dans le bâtiment 2 | Bâtiment 2 |
| Secteur 2 | 1010 | 1011 | 1009 | 1001 | Limons gris jaunes dans le bâtiment 2 | Bâtiment 2 |
| Secteur 2 | 1011 | 1012 | 1010 | 1002 | Limons sableux jaunes compacts dans le bâtiment 2 | Bâtiment 2 |
| Secteur 2 | 1012 | | 1011 | 1003 | Limons sableux argileux très compacts dans le bâtiment 2 | Bâtiment 2 |
| Secteur 3 | 1013 | 1014 | | 1000 | Terre végétale dans le bâtiment 3 | Bâtiment 3 |
| Secteur 3 | 1014 | 1015 | 1013 | 1001 | Limons gris jaunes dans le bâtiment 3 | Bâtiment 3 |
| Secteur 3 | 1015 | 1016 | 1014 | 1002 | Limons sableux jaunes compacts dans le bâtiment 3 | Bâtiment 3 |
| Secteur 3 | 1016 | 1027 | 1015 | 1003 | Limons sableux argileux très compacts dans le bâtiment 3 | Bâtiment 3 |
| Secteur 4 | 1017 | 1018 | | 1000 | Terre végétale dans le secteur 4 | Zone coupe nord-est |
| Secteur 4 | 1018 | 1019 | 1017 | 1001 | Limons gris jaunes dans le secteur 4 | Zone coupe nord-est |
| Secteur 4 | 1019 | | 1018 | 1002 | Limons sableux jaunes compacts dans le secteur 4 | Zone coupe nord-est |
| Secteur 5 | 1020 | 1021- 1008 | | 1000 | Terre végétale dans le secteur 5 | Zone coupe nord-ouest |
| Secteur 5 | 1021 | 1022 | 1020 | 1001 | Limons gris jaunes dans le secteur 5 | Zone coupe nord-ouest |
| Secteur 5 | 1022 | 1004 | 1021 | 1002 | Limons sableux jaunes compacts dans le secteur 5 | Zone coupe nord-ouest |
| | Secteur 1 Secteur 1 Secteur 1 Secteur 1 Secteur 5 Secteur 1 Secteur 1 Secteur 1 Secteur 2 Secteur 2 Secteur 2 Secteur 2 Secteur 3 Secteur 3 Secteur 3 Secteur 3 Secteur 3 Secteur 3 | Secteur 1 1000 Secteur 1 1001 Secteur 1 1002 Secteur 1 1003 Secteur 5 1004 Secteur 1 1005 Secteur 1 1006 Secteur 1 1007 Secteur 2 1008 Secteur 3 1010 Secteur 2 1010 Secteur 3 1013 Secteur 3 1013 Secteur 3 1015 Secteur 4 1017 Secteur 4 1018 Secteur 5 1020 Secteur 5 1021 | Secteur 1 1000 1001 Secteur 1 1001 1002 Secteur 1 1002 1003 Secteur 1 1003 1027 Secteur 5 1004 1027 Secteur 1 1005 1027 Secteur 1 1006 1027 Secteur 2 1008 1022 Secteur 5 1008 1022 Secteur 2 1010 1011 Secteur 2 1011 1012 Secteur 3 1013 1014 Secteur 3 1013 1014 Secteur 3 1015 1016 Secteur 4 1017 1018 Secteur 4 1019 1021 Secteur 5 1020 1021-1022 Secteur 5 1021 1022 | Secteur 1 1000 1001 Secteur 1 1001 1002 1000 Secteur 1 1002 1003 1001 Secteur 1 1003 1027 1002 Secteur 5 1004 1027 1002 Secteur 1 1005 1027 1002 Secteur 1 1006 1027 1002 Secteur 2 1008 1022 1020 Secteur 2 1009 1010 1010 Secteur 2 1011 1012 1010 Secteur 3 1013 1014 1015 1013 Secteur 3 1014 1015 1013 Secteur 3 1016 1027 1015 Secteur 4 1017 1018 Secteur 4 1018 1019 1017 Secteur 5 1020 1021-1008 Secteur 5 1021 1022 1020 | Secteur I 1000 1001 . Secteur I 1001 1002 1000 Secteur I 1002 1003 1001 Secteur I 1003 1027 1002 Secteur S 1004 1027 1002 Secteur I 1006 1027 1002 Secteur I 1006 1027 1002 Secteur S 1008 1022 1020 Secteur S 1010 1011 1009 1001 Secteur 2 1010 1011 1009 1001 Secteur 2 1011 1012 1010 1002 Secteur 3 1013 1014 1000 1000 Secteur 3 1014 1015 1013 1001 Secteur 3 1016 1027 1015 1003 Secteur 4 1017 1018 1000 Secteur 4 1018 1019 1017 1001 Secteur 5 1020 1021-1008 1000 | Secteur 1 1000 1001 |

| 1 | Secteur 2 | 1023 | 1027 | 1011 | Comblement USC 21 | Bâtiment 2 |
|---|---------------|------|------|------|----------------------|------------------------------|
| 2 | Secteur 2 | 1024 | 1027 | 1011 | Comblement USC 24 | Bâtiment 2 |
| 1 | Secteur 1 | 1026 | 1027 | 1002 | Comblement USC 27 | Bâtiment 1 |
| 0 | Tous secteurs | 1027 | | | Socle rocheux, grès | Sur toute l'emprise fouillée |
| 1 | Secteur 1 | 1028 | 1027 | 1002 | Comblement USC 19 | Bâtiment 1 |
| 1 | Secteur 1 | ET 6 | 1027 | | Ensemble taillé 0006 | Bâtiment 1 |
| 2 | Secteur 2 | ET 7 | 1027 | | Ensemble taillé 0007 | Bâtiment 2 |
| 3 | Secteur 3 | ET 8 | 1027 | | Ensemble taillé 0008 | Bâtiment 3 |

7.5 Relations stratigraphiques



7.6 Liste des figures

| <u> Figure 1: Localisation administrative du Castella de Labarre, DAO L. Claeys</u> | <u>18</u> |
|--|-------------------|
| Figure 2: Localisation topographique du Castella de Labarre, données IGN, SIG-Labarre, D | <u>AO T.</u> |
| Briand | <u>19</u> |
| Figure 3: Localisation du Castella de Labarre, vue aérienne, données IGN, SIG-Labarre, DA | <u> VO Т.</u> |
| Briand | <u>20</u> |
| Figure 4: Topographie générale du site et implantation de l'emprise fouillée, relevés et DAO | <u>) P.</u> |
| Boscariol | 21 |
| Figure 5: Parcelle cadastrale concernée par l'opération de fouille, données IGN, SIG-Labarro | e, DAO |
| T. Briand. | 22 |
| Figure 6: Plan d'implantation de l'emprise 2022, DAO et relevés P. Boscariol | 23 |
| Figure 7: Extrait de la carte géologique de Foix, données BRGM, SIG-Labarre, DAO T. Bri | |
| Figure 8: Légende de la carte géologique de Foix, notice BRGM | 25 |
| Figure 9: Coupe des niveaux gréseux, relevés et DAO A. Le Marrec | 26 |
| Figure 10: Illustrations des systèmes de failles, clichés A. Le Marrec | 28 |
| Figure 11: L'emprise avant le décapage mécanique, vue vers le sud-est, cliché L. Claeys | 38 |
| Figure 12: L'emprise avant le décapage mécanique, vue vers le nord-ouest, cliché L. Claeys | |
| Figure 13: L'emprise vue depuis le sud à l'issue du décapage mécanique, cliché L. Claeys | 39 |
| Figure 14: Décapage mécanique en cours, cliché L. Claeys | |
| Figure 15: Aménagements de la paroi, vue depuis le sud, cliché L. Claeys | |
| | |
| Figure 16: Aménagements de la paroi, vue depuis l'ouest, cliché L. Claeys | 39 |
| Figure 17: Réouverture du sondage E, clichés L. Claeys | 4 <u>0</u> |
| Figure 18: Réouverture du sondage E, vue zénithale, cliché L. Claeys | 41 |
| Figure 19: Poursuite de l'exploration du sondage E, clichés L. Claeys | 4 <u>1</u> |
| Figure 20: Poursuite de l'exploration du sondage E, extension au sud, clichés L. Claeys | <u>42</u> |
| Figure 21: Fouille du secteur 2, clichés L. Claeys | 42 |
| Figure 22: Fouille du secteur 3, clichés L. Claeys | 43 |
| Figure 23: Fouille du secteur 4, clichés L. Claeys. | 43 |
| Figure 24: Fouille du secteur 5, clichés L. Claeys | <u>44</u> |
| Figure 25: Fin de la fouille, relevés topographiques et rebouchage, clichés L. Claeys et T. B. | |
| Figure 26: Fin du rebouchage et évacuation des déblais à l'aide de la pelle mécanique, cliche | <u>é T.</u> |
| Briand | 46 |
| Figure 27: Intervention après la chute d'arbres suite à des intempéries au mois de septembre | <u>, cliché</u> |
| T. Briand | <u>47</u> |
| Figure 28: Modèle numérique d'élévation (MNE) en fin de fouille, vue zénithale, DAO T. E | <u> 3riand 50</u> |
| Figure 29: Emprises fouillées et secteurs délimités sur fond d'orthophotographie, DAO, T. I | <u> Briand</u> |
| | 52 |
| Figure 30: Relevé général des structures sur fond d'orthophotographie, DAO T. Briand | 53 |
| Figure 31: Relevé laser de fin de fouille, vue zénithale, DAO P. Boscariol | |
| Figure 32: Relevé laser, vue depuis l'ouest, DAO P. Boscariol | |
| Figure 33: Relevé des structures du bâtiment 1, secteur 1, DAO T. Briand | |
| Figure 34: Relevé des structures du secteur 1 sans le muret USC 17, DAO T. Briand | |
| Figure 35: USC 12, cliché L. Claeys. | |
| Figure 36: USC 13 en bas et USC 30 en haut, cliché L. Claeys | |
| Figure 37: USC 14, cliché L. Claeys | |
| Figure 38: USC 16, cliché L. Claeys. | |
| Figure 39: USC 18 à gauche et USC 15 à droite, cliché L. Claeys | |
| | |
| Figure 40: USC 19 à droite et USC 20 à gauche, cliché L. Claeys | |
| Figure 41: USC 32, cliché L. Claeys | 62 |

| Figure 42: USC 17, orthophotographie, vue zénithale, DAO T. Briand | 63 |
|---|-----------|
| Figure 43: USC 17 vue vers le sud, cliché L. Claeys | 63 |
| Figure 44: Secteur 1, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol | 64 |
| Figure 45: secteur 1, relevé laser, vue depuis le sud ouest, DAO P. Boscariol | <u>65</u> |
| Figure 46: Orthophotographie du secteur 1, DAO T. Briand | <u>66</u> |
| Figure 47: Relevé des structures du secteur 2, bâtiment 2, DAO T. Briand | |
| Figure 48: Relevé des structures du secteur 2 sans le muret USC 17, DAO T. Briand | |
| Figure 49: USC 21 en haut et USC 23 en bas, cliché L. Claeys | |
| Figure 50: USC 22, cliché L. Claeys. | |
| Figure 51: USC 24, cliché L. Claeys | |
| Figure 52: USC 25 et USC 48, cliché L. Claeys. | |
| Figure 53: USC 28, cliché L. Claeys. | |
| Figure 54: USC 54 à 60, DAO T. Briand. | |
| Figure 55: USC 49 et 50, DAO T. Briand. | |
| Figure 56: USC 27, vue de l'ouest et vue de dessus, clichés L. Claeys | |
| Figure 57: Secteur 2, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol | |
| Figure 58: Secteur 2, relevé laser, vue depuis le sud-ouest, DAO P.Boscariol | |
| Figure 59: Relevé des structures du secteur 3, bâtiment 3, DAO T. Briand | |
| Figure 60: USC 51, 61, 62, 63, 64, 67, 69, clichés L. Claeys, DAO T. Briand | |
| Figure 61: Secteur 3, relevé laser, vue de dessus, DAO P. Boscariol | |
| Figure 62: Secteur 3, relevé laser, vue depuis le sud-ouest, DAO P.Boscariol | 84 |
| Figure 63: Relevé des structures du secteur 4, DAO T. Briand | |
| Figure 64: USC 66 à gauche, cliché L. Claeys. | |
| Figure 65: Relevé de la coupe 1, DAO T. Briand | |
| Figure 66: Relevé de la coupe 2, DAO T. Briand | |
| Figure 67: Relevé de la coupe 3, DAO T. Briand | |
| Figure 68: Relevé de la coupe 4, DAO 1. Briand | |
| Figure 70: USC 26, cliché L. Claeys | |
| Figure 71: USC 29, cliché L. Claeys | |
| Figure 72: USC 52, blocs au sommet de la coupe 4, cliché L. Claeys | |
| Figure 73: USC 52 et 53, clichés L. Claeys. | |
| Figure 74: Traces en points et en traits parallèles sur les parois dressées, clichés L. Claeys | |
| Figure 75: Traces en points, en traits parallèles et en cercles concentriques sur les sols taillé | |
| orthophotographies, DAO T. Briand. | |
| Figure 76: Traces en points grossiers et fins sur des embases et un trou de poteau, clichés L | |
| ingure 70. Truces en penns gressiers et inns sur des emedices et un treu de poteda, enenes E | • |
| Figure 77: Ebauche de restitution 3d des hypothèses des bâtiments, vue du sud-ouest, de l'o | |
| du sud, DAO T. Briand. | |
| Figure 78: Mobilier céramique planche I. | |
| Figure 79: Mobilier céramique planche II | |
| Figure 80: Mobilier métallique planche I | 110 |
| Figure 81: Mobilier métallique, planche II. | |
| Figure 82: Carte des données en cours d'intégration, courbes de niveaux, localisation des so | |
| et emprise de fouille, structures remarquables, SIG Labarre, DAO T. Briand | |
| Figure 83: Carte orientée des données en cours d'intégration, courbes de niveaux, localisation | |
| sondages et emprise de fouille, structures remarquables, SIG Labarre, DAO T. Briand | |
| Figure 84: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, | |
| orthophotographie géoréférencée et parcellaire, DAO T. Briand | 135 |

| Figure 85: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, | |
|---|--------|
| orthophotographie géoréférencée, localisation site et emprise, données brutes Lidar IGN en cou | ırs de |
| classification, DAO T. Briand | 135 |
| Figure 86: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, parcellaire, | |
| localisation site et emprises, données lidar 2019, DAO T. Briand | 136 |
| Figure 87: Vue de drone de la plateforme sommitale, en direction de Foix et de la fouille, cliche | és T. |
| Briand | 138 |

7.7 Système d'Information Géographique

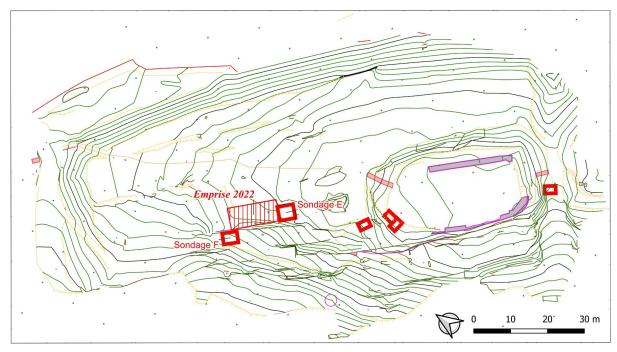


Figure 82: Carte des données en cours d'intégration, courbes de niveaux, localisation des sondages et emprise de fouille, structures remarquables, SIG Labarre, DAO T. Briand

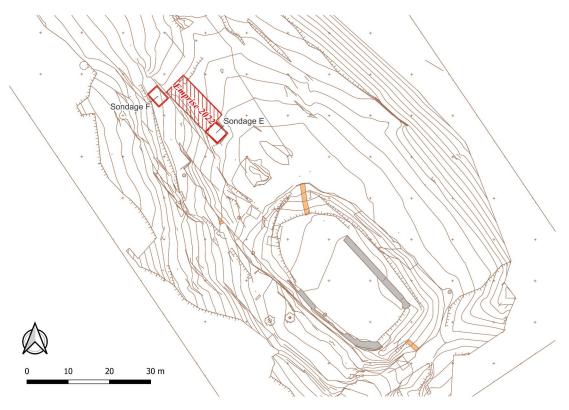


Figure 83: Carte orientée des données en cours d'intégration, courbes de niveaux, localisation des sondages et emprise de fouille, structures remarquables, SIG Labarre, DAO T. Briand

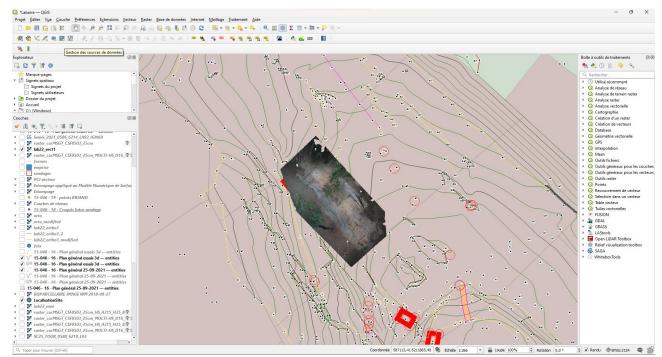


Figure 84: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, orthophotographie géoréférencée et parcellaire, DAO T. Briand

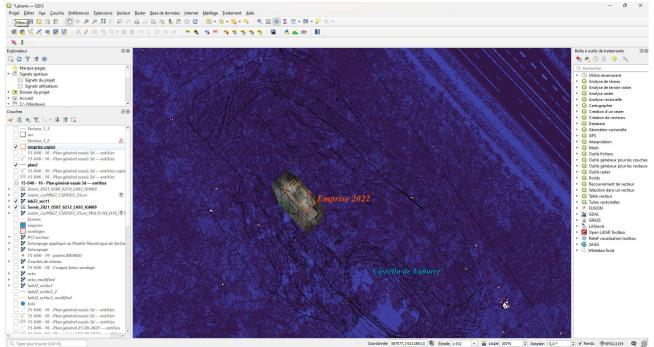


Figure 85: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, orthophotographie géoréférencée, localisation site et emprise, données brutes Lidar IGN en cours de classification, DAO T. Briand

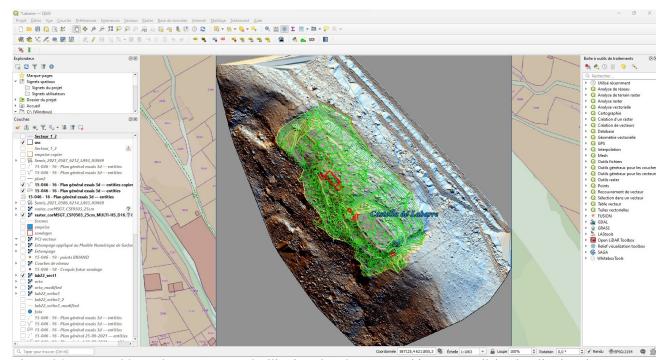


Figure 86: Capture d'écran du SIG en cours d'utilisation, données topographiques, parcellaire, localisation site et emprises, données lidar 2019, DAO T. Briand

7.8 Bibliographie

Aubert M., 1961. *La construction au Moyen Age*. In: Bulletin Monumental, tome 119, n°3, année 1961. pp. 181-209.

Bessac J.C., Pécourt J. 1995. *Remarques sur les techniques de construction de second art roman, à propos de Saint-André-de-Souvignarques (Gard)*. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 13. pp. 91-122.

Bessac J.C., 2002. *Glossaire des termes techniques. Carrières antiques de la Gaule. Une recherche polymorphe.* In: Gallia, tome 59, 2002. pp. 189-194.

Cazes J.P., 2002. Montaillou (Ariège), Le Castella, rapport de fouille programmée 2000-2002. SRA Midi-Pyrénées. 98p.

Claeys L., 2021. Castella de Labarre, Compte rendu d'opération de fouille programmée. SRA Occitanie. 171p.

Claeys L., 2020. Castella de Labarre, Compte rendu d'opération de sondages. SRA Occitanie. 173p.

Claeys L., 2019. Castella de Labarre, Compte rendu de prospection. SRA Occitanie. 148p.

Loppe F. et al., 2005. Le castrum déserté de Ventajou et son terroir (Félines-Minervois, Hérault) : première approche (Ve-XIVe s.). In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 23-24. pp. 293-355.

Sarret J.P., 1984. *La communauté villageoise de Montségur au XIIIe siècle (Ariège)*. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 2, 1984. pp. 111-122.

7.9 Vues prises avec le drone au cours de la campagne 2022



Figure 87: Vues de drone de la plateforme sommitale, vues en direction de Foix et de la fouille (secteur 1), clichés T. Briand

LADÉPÊCHE Mardi 5 juillet 2022



Château de Labarre : les fouilles archéologiques reprennent

Les bénévoles de l'association des Amis du château de Labarre, soutenus par des étudiants et un archéologue professionnel, ont lancé la quatrième session de fouilles autour du château de Labarre.

« Est-ce que tu crois qu'il faut réperte rier ce morceau de bois ? », questionne une bénévole. « Non, sauf s'il a quelque chose de particulier », lui répond une autre. Hier, une dizaine de petites mains s'affairaient aux abords du châune aute. Fier, und uzane de peuces mains s'affairaient aux abords du château de Labarre. Il faut dire que les foullies archéologiques ont été lancées hier sur le site, pour trois semaines. « Pour la première fois, les services de l'État nous ont autorisés à réaliser des fouilles, alors qu'avant nous faisions des sondages, explique Laurent Claeys, le président de l'association des Amis du château de Labarre. Des sondages, ce sont des petites fenêtres ; là, l'idec, c'est det ravailler en extensif sur un secteur entier, d'environ 60 m². » La zone étude est l'aggiomération, autrement dit le « village », dans lequel des habitants s'étaient installés à proximité du château. Une installation qui ne fait aucun doute auv u des découvertes passées, notamment des creusements, des sées, notamment des creusements, des aménagements découverts dans la ro-che : des habitations étaient adossées à ces rochers. « Les services de l'Etat nous ont demandé de travailler exclusivement sur l'agglomération plutôt que de réaliser plusieurs sondages comme nous le faisions les années pré comme nous le taistous les auflées pré-cédentes, reprend le président. L'ob-jectifest de comprendre un peu mieux comment c'était habité et de dater, même si nous avons déjà des éléments



l'an dernier avaient notamment per-mis de mettre à jour un charbon de bois piégé dans le rocher. Celui-ci a été anapregeuais le rotale Cette l'Autre de la livisé par un laboratoire qui a donné une fourchette de datation : ce bois d'œuvre a été coupé entre 1159 et 1272.
Par ailleurs, pour la première fois cette

en la matière. » Les sondages effectués année, les bénévoles seront dirigés par Thomas Briand, archéologue profes-sionnel. Laurent Claeys ajoute : « L'au-tre particularité de cette année, c'est que nous avons des étudiants. Nous en avions déjà l'an dernier, mais ils sont sept cette année, donc beaucoup plus. » Il s'agit d'étudiants en archéo-

Voilà quelques jours, ce ne sont pas des petites mains qui dégageaient la surface de fouille mais... une pelleteuse ! « Georges Nunes, de la société Soca de Mercus-Garrabet est venu gracieusement avec sa pelle mécanique de 2.5 tonnes et a réalise les travaux de dégagement, se félicite Laurent Claeys, président des Amis du château de Labarre. Ça nous a fait gagner trois ou quatre journées de travail. » Il faut dire que la venue sur le site d'un tel enign a aussi été permise par la Direction interdépartementale des routes du sud-ouest, à qui le terrain appartient. Elle a ouvert un chemin d'accès au château, ce qui permet donc d'envisager le passage de gros engins... Et donc, des fouilles de plus grande ampleur, le moment venue. Il s'agit la d'un premier exemple de tout ce qui pourrait être imaginé...

logie, certains ayant une expérience des fouilles, d'autres non. Deux vien-nent d'Ariège, d'autres de beaucoup plus loin : Bordeaux, Paris et même... le Cambodge. « L'étudiante cambod-gienne a été parrainée par des ensei-gnants de l'université Jean-Jaurès, de Toulouse, qui lui ont proposé de nous rejoindre », témoigne le président.

Étape par étape...

Hier, une partie de ces nombreuses petites mains ont commencé à travailler. « On dégage une emprise qu'on avait fouillée l'an dernier et qu'on avait re touillee I an dernier et qu'on avait re-couverte pour la protéger », relate M.Claeys. Puis viendra, très vite, le temps de la patience, pour, si possible, découvir des objets permettant la da-tation et réaliser une stratigraphie : re-connaître plusieurs couches qui cor-

respondent à plusieurs périodes d'oc-cupation. Rappelons que le château date du Moyen-Âge: deux mentions écrites l'évoquent en 1170 et 1194. Par ailleurs, des céramiques retrouvées sur place permettent de dater l'occu-pation au XIII et au XIV siècle. Autant de détails à raconter pour les randonneurs qui monteront les 80 mè-tres de dénivelé pour accéder au cas-telet à partir du hameau de Labarre. Hier, une classe qui passait par là a eu

Hier, une classe qui passait par là a eu droit à quelques échanges. L'an der-nier, les bénévoles avaient reçu six classes de petits Ariégeois. « C'est sympa ses de petits Ariegeois. « C'est sympa parce que ça permet une sensibilisa-tion à l'histoire, à l'archéologie », sou-rit Louis Claeys. Et une visite permet de mieux connaître ce site longtemps passé sous les radars des Ariégeois... Christophe Zoia

FOIX

LADÉPÊCHE Samedi 23 juillet 2022

Dans la peau des « fouilleurs » des ruines du château de Labarre

Hier, les ruines du château de Labarre accueillaient le dernier jour de la campagne de fouilles archéologiques. Les « fouilleurs », étudiants et bénévoles, tirent le bilan de trois semaines riches humainement... et épuisantes!

Certains sont là depuis trois semaines, quasiment tous les jours. Pelle, pioche, truelle et brosse en mains, pour tenter de faire émerger des aménagements et des céramiques de ce qu'il reste du village qui entourait le château médiéval de Labarre. Hier, c'était en effet le dernier jour de la campagne de fouilles archéologiques, menées sous la houlette des Amis du châ-

campagne de toutures archeotogiques, menées sous la houlette des Amis du château et de l'archéologue professionnel apméen Thomas Briand. Mais au fait, quels sont les conseils à suivre pour chercher toutes sortes de « trèsors » ? « En fait, on dégage les différentes couches du sol, couche par couche, pour être sûrs de ne rien oublier, expliquent Dominique, Maryes, Suzanne, Jean-Michel et Jean, cinq membres des Amis du château. Donc il y a d'abord la couche végétale, puis du grès dégradé. — the lende ant out ca, progressivement, on met en évidence des trous qui montrent des aménagements » Ces « tous » dans le rocher étaient destinés à accueillir une charpente ou le poteau d'un biliment. Ces aménagements sont les principales découvertes de cette campagne de fouilles.

« C'est difficile mais ça m'a rallumée » On comprend donc que ces rochers ap-paraissent après de nombreuses étapes, oup de patience. « Quand la mettre cette terre dans une petite pelle. Et on brosse, progressivement..., énumè-



rent les bénévoles. Nous coupons patiem-ment les petites racines avec le sécateur et tentons progressivement d'enlever les racines mères pour voir plus profondé-

Patience donc... et précision ! Pas simple sous la chaleur de plomb, « C'est vrai qu'on bronze un peu », sourient les retrai-tés. À tel point que l'heure de début des travaux a été avancée de 8 heures à 6 heu-

res du matin pour terminer plus tôt. Mais eux sont ravis d'être là : « On discute, on est contents de se retrouver. Et on veut toujours aller plus loin, découvrir autre chose... C'est presque dommage que ça se termine. En même temps, on dit ça. mais on n'est pas là en continu... » Les étudiants en archéologie, au contraire sont là tous les jours de fouille. Alors, ad-met Kléo, 25 ans, « physiquement, c'est

ET MAINTENANT?

«C. na "artie pas 1,5" exclame Thomas Briand, l'archéologue en charge des fouilles. Or trouve des aménagements, de la céramique, du métal... » Un troisième bâtiment a été mis au jour par les fouilleurs. « On espérait que des aménagements très parlants ressortiaient; c'éet Lea es, » se félicite Laurent Claeys, le président des Amis du chitaux. Aujourd'hui, les aménagements découverts vont être topographies, photographies et même scannels la "Tous ces bâtiments créent une vraie connexion qui laisse imaginer un grand village qui occupait cet espace », reprend-il. Après ces fouilles, M Briand doit rendre un rapport au servicerégional de l'archéologie, d'ici à la fin de Tannée. « Vu la superficie du lieu et les aménagements, et en comparant avec des lieux comme Montallou qui ort été fouillés, on poura avoir une idée de la population qui vivait ici. » Les céramiques et le métal pourraient permettre la datation de l'occupation des lieux.

dur. Vous étes toujours baissé par terre, iffaut picher la terre. Mentalement, c'est difficile aussi parce qu'il ya desjours oft un en trouves fine. Et pais, le lendemain, plein de choses. Mais j'ai énormément appris, c'est hyper riche la Turai, jen avais un peu assez des études. L'au demain, plein de choses. Mais j'ai énormément appris, c'est hyper riche la Turai, jen avais un peu assez des études. L'au dement appris, c'est hyper riche la Turai, jen avais un peu assez des études. L'au dement appris, c'est hyper riche la Turai, jen avais un peu assez des études. L'au contrait en la co

La Dépêche du Midi Jeudi 15 septembre 2022



Les agents de la DIRSO et les Amis du Castella de Labarre devant le grillage / DDM

La double actualité du château de Labarre

Dernièrement, les Amis du de vent du vendredi 2, et que Castella de Labarre ont rencontré les agents de la Dirso en charge de la protection de l'accès à la deux fois deux voies, situé en dessous du Castella de Labarre.

Dans un premier temps, les services de l'Etat ont permis l'accès et le recul d'une partie du grillage proche du site. Aujourd'hui, est étudiée la possibilité de déplacer le grillage notamment dans sa partie touchant un mur semble-t-il appartenant au Castella, et non accessible actuellement pour les recherches archéologiques. Rappelons que ce grillage a pour utilité de protéger la route nationale des incursions de la faune sauvage. La Dirso a toujours été à l'écoute des préoccupations de l'association, afin de permettre la mise en valeur et l'accès au site archéologique. Lors de cette journée, les membres de l'association des Amis du Castella de Labarre ont fait le tour du site et à la grande surprise ils ont découvert les ravages causés par dame nature lors du fort coup

personne n'avait découvert. Sur le lieu des recherches archéologiques de cet été, de nombreux arbres ont été déracinés, mettant à nu le rocher. Il faudra à l'association dégager les arbres et les souches tout en conservant un maximum les sédiments afin de les tamiser, dans la continuité des fouilles archéologiques pratiquées cet été.

Suite à ces fouilles, l'archéologue en charge de la supervision a noté que (extrait) : « la communauté d'habitants rattachée au Castella de Labarre. s'est implantée sur une plateforme protégée par deux fossés... Seuls les éléments résiduels de bâti, trou de poteau. embases, parois de bâtiment, plate forme suggérant des étages ont pu être relevés... occupation prolongée du site depuis le XIIe siècle jusqu'à la période moderne. » Ce site sera sécurisé et visita-

ble durant les journées du patrimoine, ce week-end. Des visites commentées seront possibles principalement le samedi.



à Gauche le site de fouilles et les arbres empontés, cela sera sécurisé ce week end./ DDM